

# DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Site n°8

## "Les Chaumes Boissières - Les Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente"

(FR 54 00 410)



Volume 1 : Document de synthèse

# SOMMAIRE

## **Introduction .....p 3**

- ✓ Quelques mots sur la directive Habitats
- ✓ ....et sur les Documents d'Objectifs
- ✓ L'élaboration du Document d'Objectifs des Chaumes Boissières – Coteaux de Châteauneuf
- ✓ Présentation du site des Chaumes Boissières – Coteaux de Châteauneuf

## **Diagnostic du site .....p 11**

- ✓ Les données biologiques
- ✓ Les données socio-économiques
- ✓ L'analyse écologique
- ✓ Les principaux enjeux existants sur le site

## **Les objectifs .....p 45**

- ✓ Les objectifs de gestion du site

## **Programme d'actions .....p 55**

- ✓ Liste des actions par thème
- ✓ Liste des actions par objectif opérationnel
- ✓ Calendrier prévisionnel
- ✓ Récapitulatif financier
- ✓ Fiches actions

## **Glossaire.....p 142**

## **Annexe 1 : Outils de financement des actions du DOCOB**

## **Annexe 2 : Charte Natura 2000**



# INTRODUCTION

- ✓ *Quelques mots sur la directive Habitats*
- ✓ *...et sur les Documents d'Objectifs*
- ✓ *L'élaboration du Document d'Objectifs des Chaumes Boissières – Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente*
- ✓ *Présentation du site des Boissières – Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente*

## *La directive Habitats*

Adoptée le 21 mai 1992 par tous les États membres de l'Union européenne, la directive 92-43/CEE, dite "**Directive Habitats**", concerne "*la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages*". L'application de cette directive vise à **favoriser le maintien de la biodiversité** en Europe.

Des listes d'habitats et d'espèces, qui figurent dans diverses annexes de la directive, ont été établies par la communauté scientifique en fonction de leur degré de rareté et de vulnérabilité à l'échelle du territoire européen (classement des habitats en intérêt communautaire prioritaire ou non prioritaire).

Les mesures de gestion prises pour maintenir ou rétablir ces espèces et habitats naturels doivent autant **tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles et des particularités régionales et locales**, que des exigences écologiques.

L'ensemble des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** et des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, désignées respectivement au titre de la directive Habitats et de la directive Oiseaux de 1979, constituera le **réseau écologique européen Natura 2000**.

Il ne s'agit pas de tout protéger, mais bien de sélectionner un réseau de sites complémentaires et représentatifs de la richesse biologique européenne, sur lesquels seront menées des actions et seront maintenues des activités pour conserver et gérer ce patrimoine.

En France, cette directive ne devrait pas être appliquée sous forme réglementaire mais plutôt sous **forme contractuelle** permettant le maintien des activités humaines favorables à la préservation des habitats naturels : c'est le concept de développement durable.

La France a transposé la directive européenne par les textes suivants :

- l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, relative à la transposition des directives communautaires et à la mise en oeuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;
- le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001, relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et à la modification du code rural ;
- le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001, relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;
- la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- la circulaire DNP/SDEN n°2007-3 DGFAR/SDER/C n°2007-158 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

## *Le Document d'Objectifs*

Un Document d'Objectifs est l'outil local pour la mise en application de la Directive Habitats en France. Établis site par site sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat, les Documents d'Objectifs correspondent à une démarche de concertation et de travail avec les différents interlocuteurs des sites destinés à constituer le réseau Natura 2000.

Le Document d'Objectifs répond à l'article 6 (6.1 et 6.2) de la Directive « Habitats » et à l'article 4 (4.1 et 4.2) de la directive « Oiseaux » qui prévoient que dans les sites Natura 2000, les Etats membres établissent les mesures de conservation appropriées, impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés et des mesures réglementaires, administratives et contractuelles appropriées.

Cette démarche privilégie l'approche locale, contractuelle, librement consentie et négociée avec les acteurs locaux. Elle n'exclut pas a priori une action réglementaire si le document d'objectifs en démontre l'utilité, ou si, ultérieurement, la démarche contractuelle n'aboutit pas à la satisfaction des objectifs de préservation des habitats.

Le Document d'Objectifs comprend un inventaire biologique et socio-économique du site, ainsi que des orientations et propositions de mesures de gestion à lui appliquer. Celles-ci sont déterminées en concertation avec les acteurs locaux, sous la direction d'un opérateur local qui rédige le document. Le Document d'Objectifs final est approuvé par la suite par le Comité de Pilotage local présidé par le Préfet de Département.

# ***L'élaboration du Document d'Objectifs***

## ***Les Chaumes Boissières –Les coteaux de Châteauneuf-sur-Charente***

### ➤ **LES ACTEURS**

**L'opérateur local** : Atelier BKM, maître d'œuvre du Document d'Objectifs. Il s'occupe de tous les aspects financiers, techniques, administratifs et de communication autour du projet. Il est donc chargé de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat. L'opérateur réalise également les inventaires biologiques et socio-économiques du site. L'expertise biologique a été effectuée par Charente Nature.

**Le Comité de Pilotage** : composé d'élus, de représentants de l'administration et d'établissements publics, de représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations locales et de personnes qualifiées (composition fixée par arrêté préfectoral du 27 novembre 2000), il examine et valide le Document d'Objectifs sous l'autorité de **Monsieur le Sous-Préfet de Cognac**.

Animés par l'opérateur local, **les groupes de travail** composés d'élus, d'acteurs locaux, de partenaires techniques et scientifiques et ouverts à tous les volontaires, ont un rôle d'élaboration technique et/ou de validation scientifique et technique. Ils n'ont pas de pouvoir décisionnel, ils soumettent des propositions au Comité de Pilotage qui les valident.

### ➤ **LES DIFFERENTES ETAPES**

#### **Phase 1 : Diagnostic du site**

- ✓ *Inventaire biologique*
- ✓ *Inventaire socio-économique*
- ✓ *Analyse écologique*

#### **Phase 2 : Définition des enjeux et objectifs**

#### **Phase 3 : Propositions d'actions**

⇒ **Validation du Document d'Objectifs final par le Comité de Pilotage**

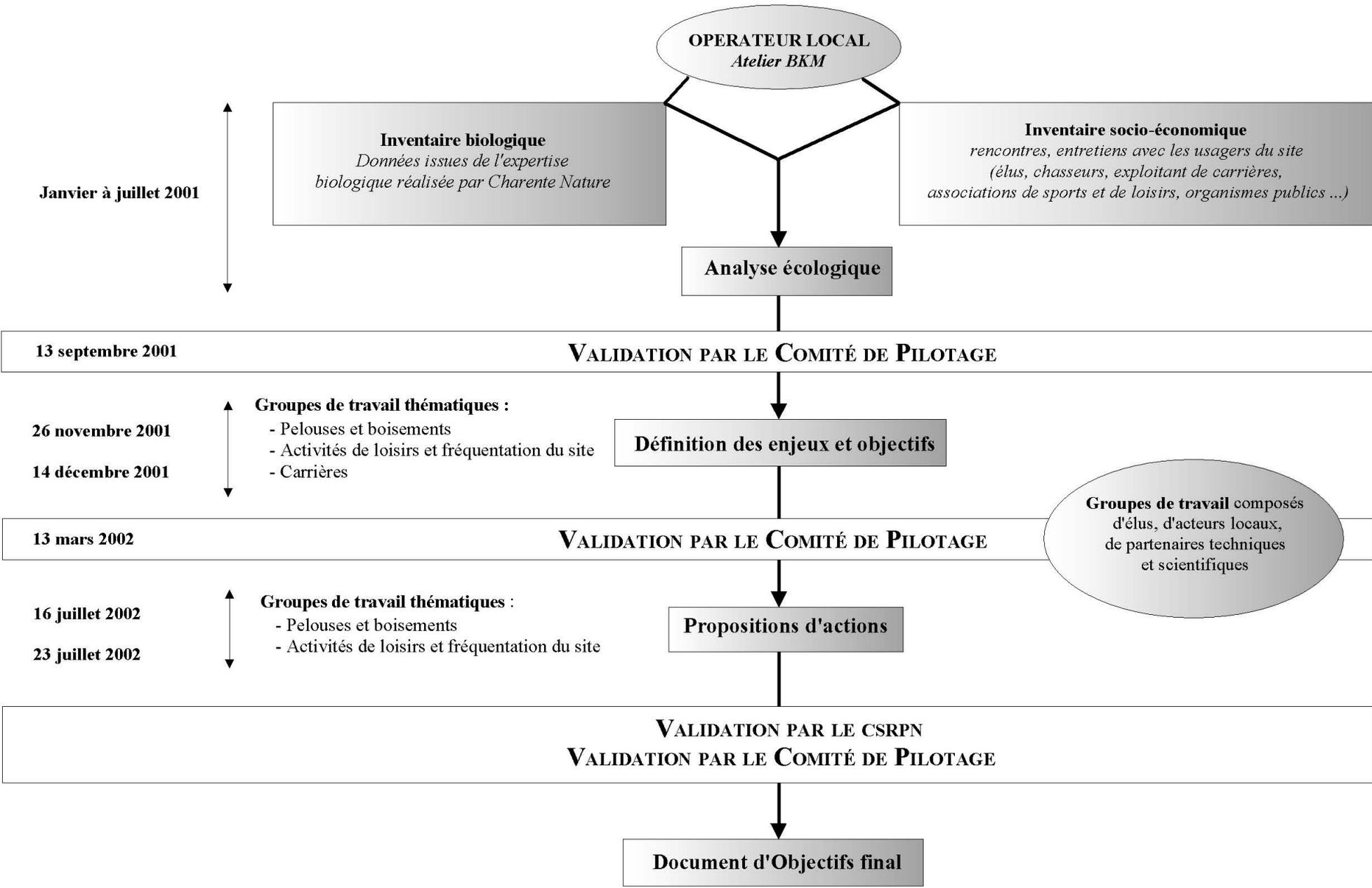
*Figures des pages suivantes*

- **CALENDRIER DE REALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**
- **LOCALISATION DU SITE NATURA 2000**

15 décembre 2000

## Mise en place du Comité de Pilotage

(composé d'élus, d'administrations et établissements publics, représentant des usagers et socioprofessionnels, d'association et de personnes qualifiées)



# Localisation du site Natura 2000 n°8

## "Les Chaumes Boissières - Les Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente"

**N° de site Natura 2000:** 8 - FR 5400410

**Nom:** Les Chaumes Boissières - Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente

**Région:** Poitou-Charentes

**Département:** Charente

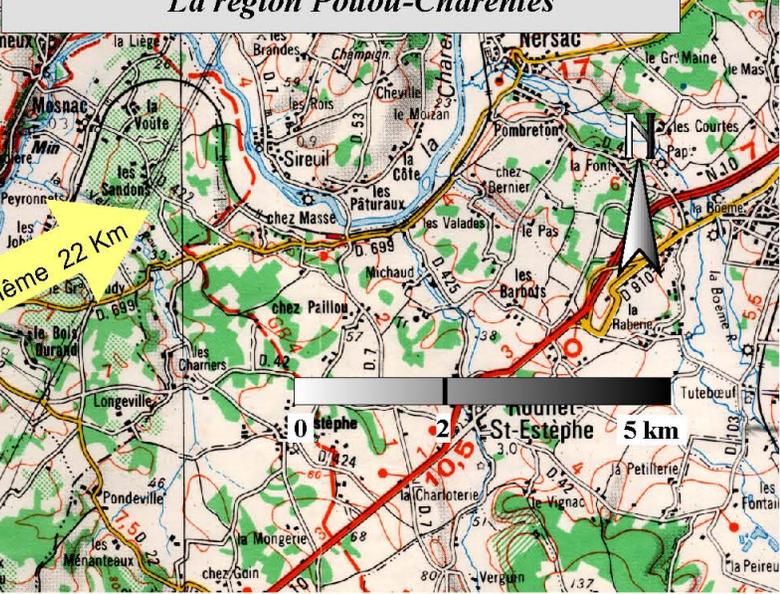
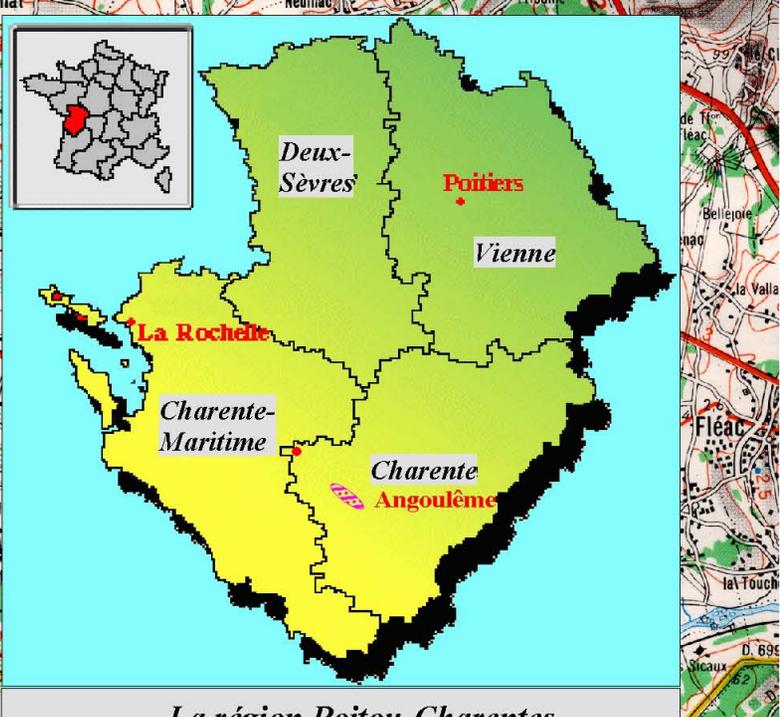
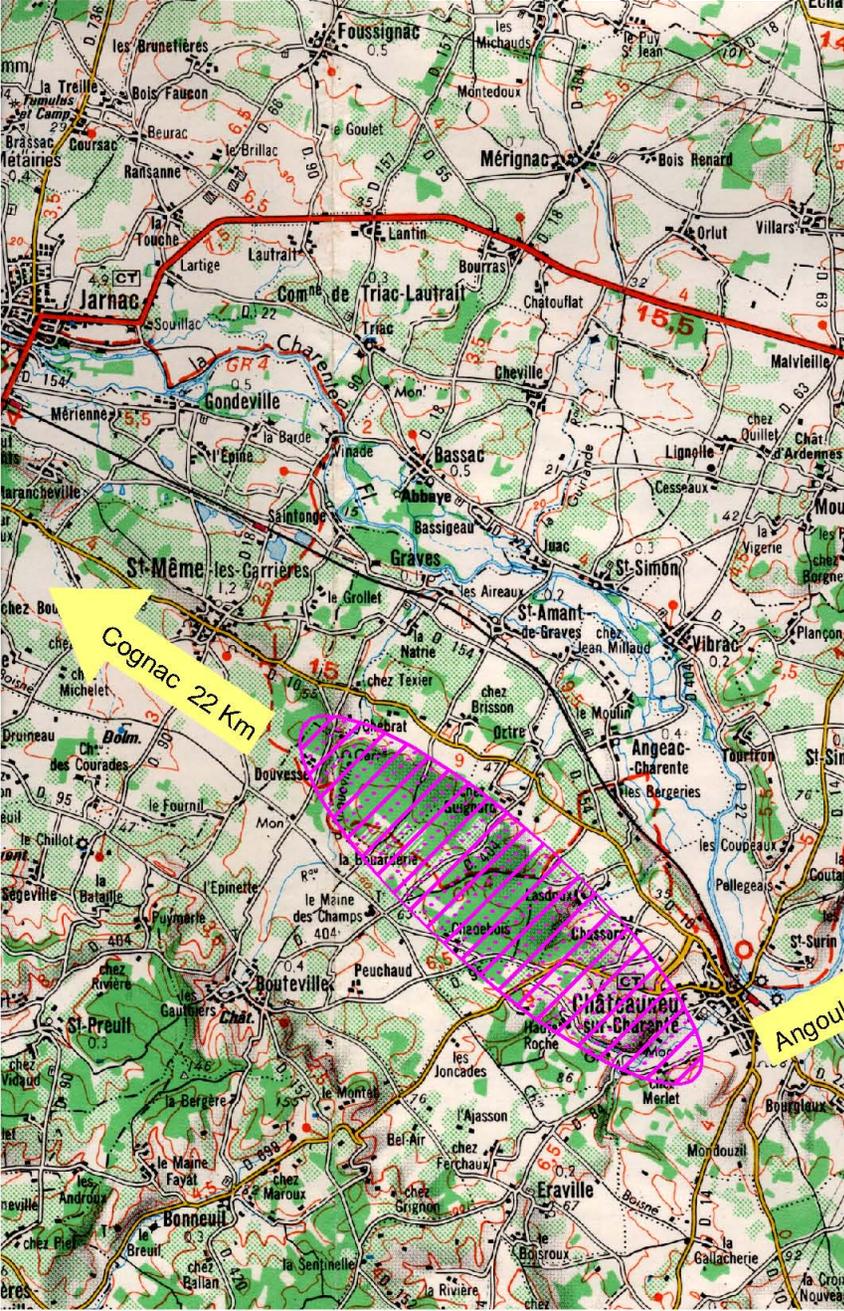
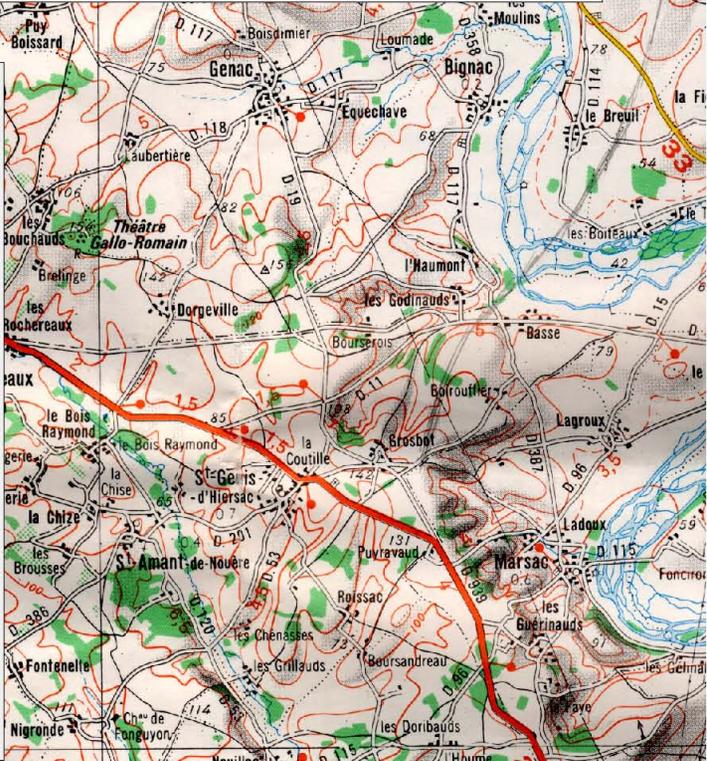
**Communes concernées:** Angeac-Charente, Graves - Saint-Amant, Bouteville, Châteauneuf-sur-Charente

**Superficie approximative du site:** 621 ha

**Principales activités économiques et usages:** exploitation du bois, chasse, randonnée, moto, VTT, escalade

**Mesures de protection existantes:** Arrêté de Protection de Biotope "Les Chaumes Boissières", site classé de "La Font qui Pisse", Espaces Boisés Classés sur la commune de Châteauneuf

**Inventaires biologiques:**  
ZNIEFF de type I n°037 : Les Chaumes Boissières  
ZNIEFF de type I n°079 : La Font qui Pisse  
10 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires  
28 espèces animales d'intérêt communautaire



## ***Présentation du site des Chaumes Boissières - Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente***

Le site Natura 2000 "Les Chaumes Boissières - Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente" se localise au centre ouest du département de la Charente, à mi-chemin entre Cognac et Angoulême. Il s'étend sur le territoire de 4 communes: Graves Saint-Amant, Angeac-Charente, Bouteville et Châteauneuf-sur-Charente qui appartiennent à la communauté de communes de la Région de Châteauneuf.

Le site est au cœur de la Saintonge viticole dont l'économie repose principalement sur la production d'alcools labellisés tels que le cognac mais également sur l'agriculture céréalière. La ville de Châteauneuf présente une plus grande diversité d'activités avec de nombreux commerces et petites et moyennes entreprises.

De multiples carrières ont exploité autrefois le sous-sol du secteur ; deux carrières récentes existent dans ou à proximité immédiate du site : l'une n'est plus en activité et doit faire l'objet d'une réhabilitation, l'autre, en exploitation, extrait du calcaire tendre qui sert à la production de granulats pour le réseau viaire.

D'une superficie de 621 ha, le site s'étend sur un plateau en rive gauche de la Charente ; il est composé d'un vaste massif boisé (lieu-dit les Chaumes Boissières, entre autres) entrecoupé de quelques grandes clairières, cultivées ou non, et, à l'est, d'un vallon bordé d'une falaise (les coteaux de Châteauneuf).

Les boisements, implantés sur un substrat calcaire compact, appartiennent la plupart du temps aux séries de végétation subméditerranéennes du chêne vert et du chêne pubescent.

Des pelouses naturelles, appelées "chaumes" dans la région, composent également le paysage du site, étant présentes sur le plateau ou sur les pentes exposées au sud. Elles constituent, avec les pelouses rases colonisant la falaise, plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Anciennement pâturées, les chaumes sont aujourd'hui majoritairement à l'abandon et progressivement envahies par les buissons.

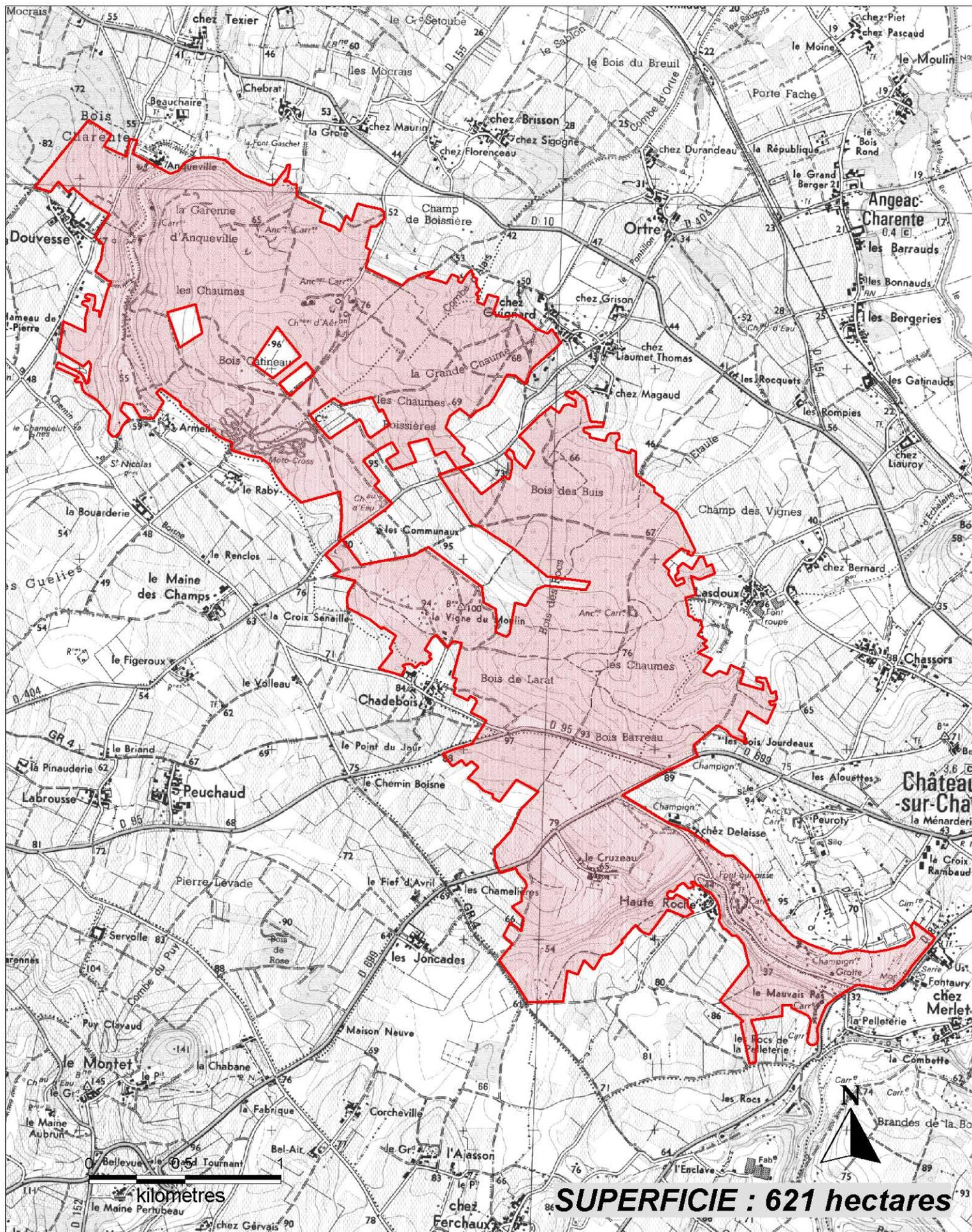
D'autres habitats d'intérêt communautaire plus restreints en surface sont représentés, comme les grottes naturelles, les cours d'eau, la végétation des rochers...

Le site possède une grande valeur faunistique par la présence de diverses espèces d'intérêt communautaire appartenant à des groupes variés : insectes tels que libellules (Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure...) ou coléoptère (Lucane cerf-volant), reptiles et amphibiens, diverses chauves-souris liées aux grottes naturelles ou aux carrières souterraines. Plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt européen, migrateurs ou sédentaires, ont également été recensées, principalement dans les pelouses et les boisements : le Circaète Jean-le-Blanc, la Bondrée apivore, le Pipit Rousseline...

Les espèces végétales d'intérêt patrimonial sont presque toutes localisées dans les pelouses.

*Figure de la page suivante*

➤ **PERIMETRE DU SITE NATURA 2000**



# LE DIAGNOSTIC DU SITE

- ✓ *Les données biologiques*
- ✓ *Les données socio-économiques*
- ✓ *L'analyse écologique*

## I. LES DONNEES BIOLOGIQUES

### 1. LES HABITATS

Sur le périmètre d'étude, dix habitats d'intérêt communautaire, dont deux prioritaires (signalés en gras), représentent une surface totale de 154 ha :

- **Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles,**
- **Parcours sub-steppiques à graminées et annuelles,**
- Pelouses calcicoles xérophiles sub-atlantiques,
- Pelouses calcicoles mésophiles sub-atlantiques,
- Formations à genévrier des landes et pelouses calcaires,
- Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne,
- Prairies maigres de fauche de basse altitude,
- Grottes non exploitées par le tourisme,
- Végétation flottante de renoncules des rivières sub-montagnardes et planitiaires,
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique.

#### Figures des pages suivantes

➤ **CARTES DE REPARTITION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

➤ **FICHES HABITATS**

*Légende des fiches habitats :*

#### Intérêt écologique

★★★ : très fort  
★★ : fort  
★ : moyen

#### Degré de menace

●\*●\*●\* : fort  
●\*●\* : moyen  
●\* : faible

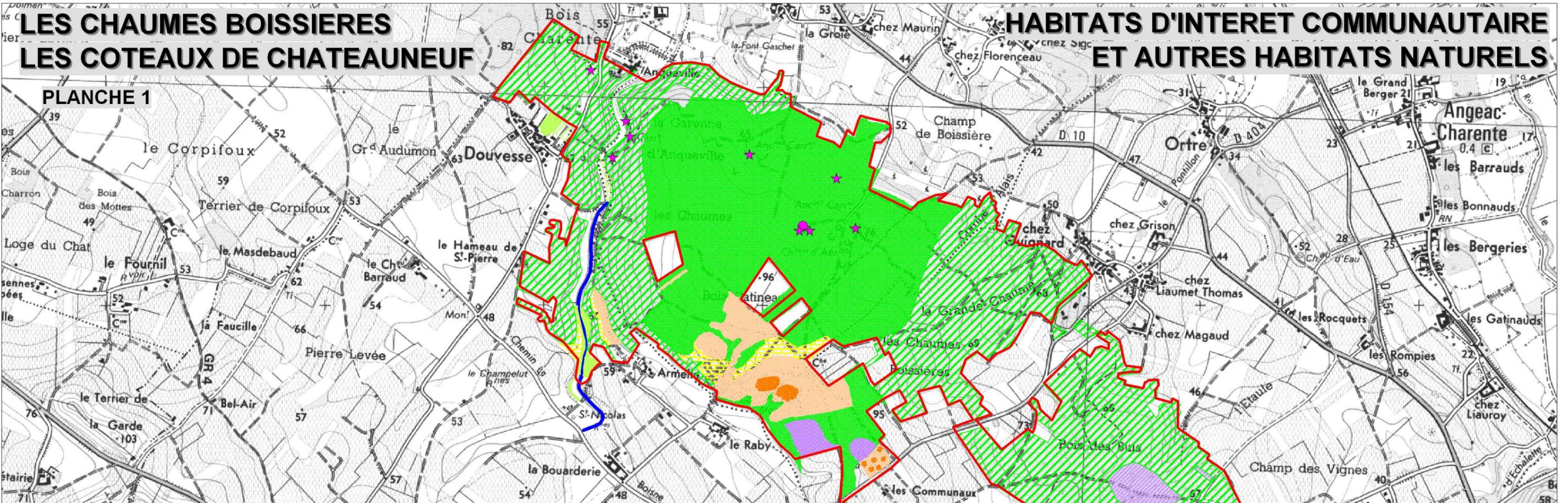
#### Etat de conservation

☺ : bon  
☹ : moyen  
☹ : mauvais

# LES CHAUMES BOISSIERES LES COTEAUX DE CHATEAUNEUF

# HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET AUTRES HABITATS NATURELS

PLANCHE 1



## Habitats d'intérêt communautaire

- Végétation flottante de renoncules des rivières planitiaires. Code Natura 2000 : 3260
- Formation à genévrier des landes et pelouses calcaires. Code : 5130
- Pelouse rupicole calcaire ou basiphile. Habitat prioritaire. Code : 6110
- Parcours sub-steppique de graminées et annuelles. Habitat prioritaire. Code : 6220
- Pelouse calcaire mésophile sub-atlantique. Code : 6210
- Pelouse calcaire xérophile sub-atlantique. Code : 6210
- Prairie de fauche de basse altitude. Code : 6510
- Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne. Code : 9340
- Pente rocheuse calcaire avec végétation chasmophytique. Code : 3260
- Grotte non exploitée par le tourisme. Code : 8310

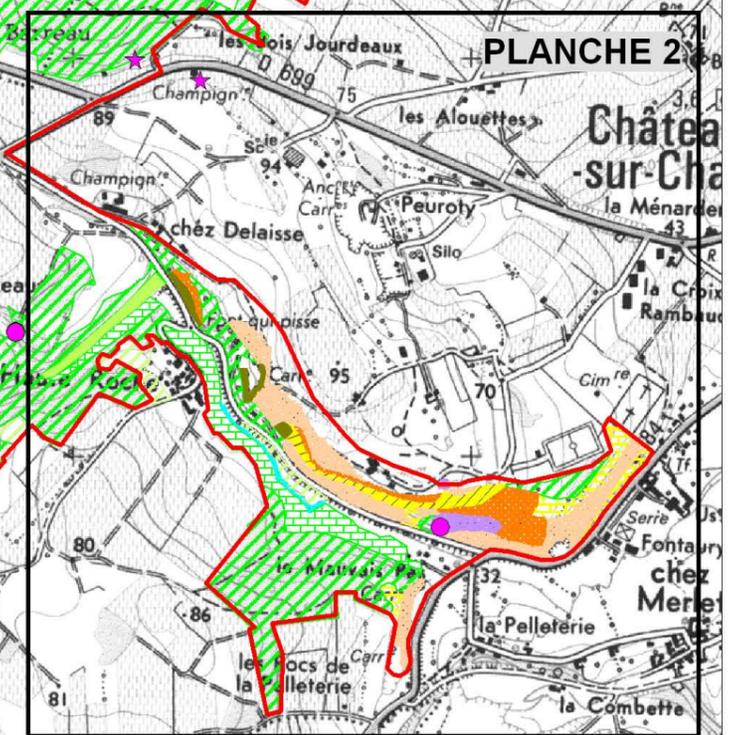
## Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

- Chênaie-frênaie mésophile
- Boisement thermophile
- Boisement thermophile avec faciès à buis
- Végétation de ceinture du bord des eaux
- Ancienne carrière souterraine

## Habitats d'intérêt fonctionnel

- Ourlet forestier thermophile
- Prairie humide eutrophe
- Prairie mésophile pâturée
- Limite du projet de site NATURA 2000

PLANCHE 2

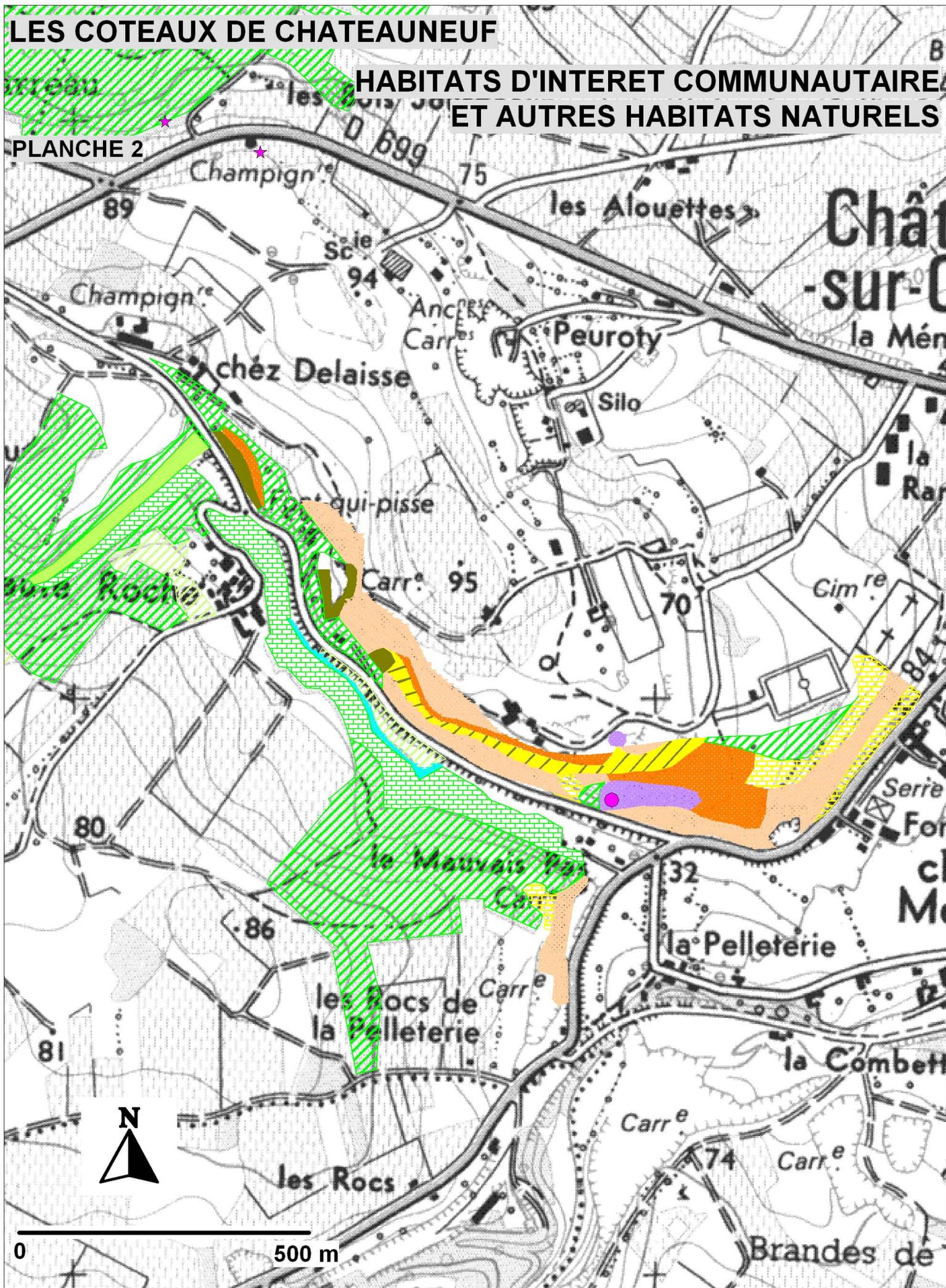


1 kilomètre

# LES COTEAUX DE CHATEAUNEUF

## HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET AUTRES HABITATS NATURELS

PLANCHE 2



## Mode d'évaluation de l'intérêt écologique, de l'état de conservation et du degré de menace des habitats

### Intérêt écologique de l'habitat

- ★★★ : habitat communautaire en général prioritaire, en bon état de conservation. Les surfaces sont suffisantes pour que l'habitat atteigne et conserve son équilibre écologique avec un cortège végétal représentatif (pouvant contenir des espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales, en populations souvent importantes).
- ★★ : habitat communautaire non prioritaire, en état de conservation moyen à bon. Si l'habitat est prioritaire, la surface est réduite et/ou le cortège végétal est réduit. Si l'habitat est non prioritaire, la surface est suffisante pour son équilibre, le cortège végétal est caractéristique, avec présence ou non d'espèces patrimoniales et communautaires.
- ★ : habitat communautaire non prioritaire, en état de conservation médiocre à moyen, de surface réduite et/ou avec un cortège végétal appauvri. Présence faible ou nulle d'espèces patrimoniales et communautaires.

### Etat de conservation de l'habitat

- ☺ : états qui permettent aux habitats considérés de fonctionner convenablement, probablement de nombreuses années. L'équilibre des alliances végétales paraît atteint et la structure de l'habitat est stable. Les différences entre ces états peuvent résider dans des surfaces différentes, des cortèges plus ou moins complets ou des menaces plus ou moins immédiates sur le pourtour.
- ☹ : états d'habitats déséquilibrés ou appauvris ou de surface fragmentée ou subissant des atteintes directes, naturelles ou humaines, encore non irréversibles mais dangereuses. Ces habitats sont encore fonctionnels, leur conservation peut être assurée, mais dans beaucoup de cas, des travaux de réhabilitation seront nécessaires.
- ☹ : états qui ne permettent pas, en raison de l'appauvrissement et/ou de la réduction importante de surface, de prévoir clairement actuellement si l'habitat peut être restauré et sauvé. Une étude au cas par cas est nécessaire, afin d'évaluer les travaux et leur justification.

### Degrés de menace

- ☹ : pas de menace directe (dans l'espace) et immédiate, possibilité de menaces potentielles autour de l'habitat, mais à long terme.
- ☹☹ : menaces de destruction, d'appauvrissement ou de déséquilibre de l'habitat. Menaces réelles à long terme, menaces indirectes à court ou moyen terme. Menaces potentielles directes à moyen ou long terme. Menaces potentielles indirectes à court et moyen terme.
- ☹☹☹ : menaces importantes, réelles et immédiates.

# PELOUSES RUPICOLES CALCAIRES OU BASIPHILES\*

(ALYSSO-SEDION)

(pelouses pionnières sur dalles rocheuses)

Code Corine 34.11 ; code Natura 2000 : 6110

*\*Habitat prioritaire*

## Description de l'habitat et répartition sur le site (surface : 0,37 ha)

Cet habitat est constitué de communautés pionnières xéro-thermophiles ouvertes, sur sols calcaires superficiels, dominées par des plantes qui surmontent la sécheresse grâce à leur crassulescence ou à leur reviviscence, comme les orpins, les mousses et certaines fougères. Sur la zone d'étude, on retrouve cet habitat sur le haut du coteau de Fontaury près de Châteauneuf, de façon ponctuelle mais réparti sur l'ensemble de la falaise.

Intérêt  
écologique



Degré de  
menace



État de  
conservation



*Orpin des rochers*

Activités  
existantes



Escalade



moto tout  
terrain



VTT

## Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Cet habitat nécessite la conservation de milieux ouverts avec un bon ensoleillement sur les affleurements rocheux, l'absence de passage d'engins motorisés, la canalisation des passages piétonniers en dehors de l'habitat ainsi que la non cueillette des plantes présentes qui sont rares et fragiles.

# PARCOURS SUB-STEPPIQUES A GRAMINEES ET ANNUELLES (THERO-BRACHYPODIETEA)\* (pelouses calcicoles thérophytiques)

Code Corine : 34.51 ; code Natura 2000 : 6220

**\*Habitat prioritaire**

## Description de l'habitat et répartition sur le site (surface : 0,88 ha)

Cet habitat est constitué de pelouses sèches composées de graminées et riches en plantes annuelles comme la sabline des chaumes (*Arenaria controversa*) et le lin d'Autriche (*Linum austriacum*). Elles se forment sur des sols calcaires maigres, qu'elles ne recouvrent pas totalement. Les plantes présentes sont bien adaptées à l'ensoleillement et à la sécheresse. On retrouve cet habitat sur les mêmes sites que la pelouse pionnière, où ils sont fortement imbriqués, mais il couvre de plus grandes surfaces.

Intérêt  
écologique



Degré de  
menace



État de  
conservation



Lin d'Autriche



Sabline des chaumes

Activités  
existantes



escalade



moto tout  
terrain



VTT

## Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Cet habitat nécessite également la conservation de milieux ouverts avec un bon ensoleillement sur les affleurements rocheux, l'absence de passage d'engins motorisés, la canalisation des passages piétonniers en dehors de l'habitat ainsi que la non cueillette des plantes présentes qui sont rares et fragiles.

# PELOUSES CALCICOLES XEROPHILES SUB-ATLANTIQUES

## (pelouses calcicoles rases)

Code Corine : 34.33 ; code Natura 2000 : 6210

### Description de l'habitat et répartition sur le site (surface : 3,5ha env.)

Cet habitat correspond à des pelouses primaires du *Xérobromion*. Ces pelouses sont constituées d'un ensemble de plantes annuelles, appelées thérophytes, de petite taille, bien adaptées à la sécheresse et à l'ensoleillement. Cet habitat se forme sur des sols maigres et laisse souvent apparaître la roche-mère, en général calcaire.

La pelouse xérophile est peu présente sur le site des Chaumes Boissières. En effet, les calcaires sous-jacents ont permis le plus souvent la formation de sols suffisamment riches pour permettre le développement de pelouses plus denses, mésophiles.

*Alouette lulu*



*Thesium divariqué*



*Leucanthème à feuilles de graminée*

Intérêt  
écologique



Degré de  
menace



État de  
conservation



Activités  
existantes



chasse



promenade



moto tout  
terrain

### Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Cet habitat, très fragile, nécessite le maintien d'un sol peu épais. Il résulte dans notre région d'un pâturage très extensif, qui doit permettre l'entretien de la végétation sans provoquer un piétinement important et sans apporter trop de matière organique.

Cet habitat disparaît dès que les conditions physiques du milieu changent (fertilisation, piétinement excessif, véhicules tout terrain, dépôt de matière...) et aussi par une évolution lente mais naturelle de la végétation vers le boisement.

# PELOUSES CALCICOLES MESOPHILES SUB-ATLANTIQUES

## (pelouses calcicoles denses)

Code Corine : 34.32 ; code Natura 2000 : 6210

### Description de l'habitat et répartition sur le site (surface : 27 ha)

Cet habitat est constitué de pelouses calcaires sèches à semi-sèches. Ce sont des pelouses secondaires du *Mésobromion*, formées de graminées, de plantes annuelles, mais aussi de plantes vivaces qui recouvrent la totalité du sol.

Sur le site, cet habitat est particulièrement bien représenté sur le flanc du coteau de Châteauneuf et sur la majorité des espaces ouverts des Chaumes Boissières.

Intérêt  
écologique



Degré de  
menace



État de  
conservation



*Couleuvre verte et jaune*

*Astragale de Montpellier*

*Pipi rousseline*

Activités  
existantes



### Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Sans entretien, les pelouses se referment progressivement par colonisation des espèces ligneuses (arbustes) jusqu'au boisement, en passant par un stade de végétation d'ourlet thermophile. Une action humaine est donc nécessaire, mais doit exclure toute fertilisation, labourage ou plantation d'espèces végétales.

# FORMATIONS A GENEVRIERS DES LANDES ET PELOUSES CALCAIRES

Code Corine : 31.88 ; code Natura 2000 : 5130

## Description de l'habitat et répartition sur le site (surface : 6,1 ha)

Cet habitat se forme sur les sols pauvres en éléments minéraux des landes et des pelouses. Il correspond généralement à une évolution naturelle de la végétation des pelouses mésophiles sur calcaire. Le genévrier s'installe lorsque le sol s'épaissit, et forme en général des îlots, parfois des boisements arbustifs denses.

Sur le site, on observe cet habitat en plusieurs endroits, dès que le sol calcaire devient un peu plus épais et que la pelouse mésophile se ferme. Il n'est jamais très étendu, mais participe fortement à la diversité biologique de ces milieux.

<p><i>Intérêt écologique</i></p> <p>★★</p> <p><i>Degré de menace</i></p> <p>☀</p> <p><i>État de conservation</i></p> <p>☹</p>	 <p><i>Bruant jaune</i></p>	<p><i>Activités existantes</i></p> <p></p> <p>chasse</p>
		
	 <p><i>Nerprun des rochers</i></p>	 <p><i>Bruant zizi</i></p>

## Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Cet habitat présente, par rapport aux pelouses qui l'entourent, une stabilité plus importante. Sans entretien, il évoluera cependant vers le boisement de la chênaie thermophile.

Son maintien nécessite donc une action humaine peu importante, comme un pâturage extensif, ou un débroussaillage manuel, mais exclut tout arrachage et fertilisation.

# FORET DE CHENE VERT EXTRA-MEDITERRANEENNE

Code Corine : 45.3 ; code Natura 2000 : 9340

## Description de l'habitat et répartition sur le site (surface : 123 ha env.)

Cet habitat correspond à de la forêt extra-méditerranéenne dominée par le chêne vert qui se forme sur sol calcaire. Sur le site, on retrouve cet habitat sur la partie ouest des Chaumes Boissières. Il constitue ici le plus grand boisement de chêne vert du département de la Charente. On notera que le cortège végétal herbacé est assez pauvre, proche de celui de la chênaie pubescente.

Intérêt  
écologique

★★

Degré de  
menace

☹

État de  
conservation

☹



*Gros bec*



*Lucane cerf-volant*



*Blaireau*



*Epipactis helleborine*

Activités  
existantes

Randonnée

Moto tout  
terrain

VTT

Cueillette  
de champi-  
gnons

Coupe de  
bois de  
chauffage

## Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Cet habitat nécessite une gestion rigoureuse de l'exploitation du bois en réalisant des coupes par rotation, en évitant le défrichement total, en conservant les semenciers et en maintenant une diversité d'étages de végétation.

# PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE (prairies de fauche riches en fleurs)

Code Corine : 38.2 ; code Natura 2000 : 6510

## Description de l'habitat et répartition sur le site (surface : 5 ha env.)

Cet habitat se développe sur des sols modérément secs et peu riches en substances minérales. Une fauche annuelle assure le maintien d'une strate herbacée où dominent les graminées, mais favorise aussi la présence d'un important cortège végétal, notamment d'ombellifères et de composées qui attirent de nombreux insectes. C'est donc la diversité biologique qui donne à cet habitat toute sa valeur.

Cet habitat est très peu représenté sur le site ; on l'observe principalement en fond de vallon en bas de « Haute Roche », « Les Chamalières », et près du lieu-dit « Armelle ».

<p>Intérêt écologique</p> <p>★★</p> <p>Degré de menace</p> <p>☛</p> <p>État de conservation</p> <p>😊</p>	  	<p>Petite Tortue</p>  <p>Activités existantes</p>  <p>Agriculture</p>
--	--	--

### Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

La fauche régulière, extensive, est indispensable au maintien de cet habitat, sans laquelle les arbustes fermentaient le milieu.

Les prairies ne doivent pas être labourées, pâturées, fertilisées.

# GROTTES NON EXPLOITEES PAR LE TOURISME (grottes naturelles)

Code Corine : 65 ; code Natura 2000 : 8310

## Description de l'habitat et répartition sur le site

Ces cavités naturelles, lorsqu'elles ne sont pas exploitées par l'homme, abritent des animaux remarquables et sont des habitats de très grande importance pour la conservation de ces espèces, en particulier, dans notre région, pour les chauves-souris.

Cet habitat est peu représenté sur le site, seules trois cavités de faible développement y étant présentes. La grotte de Fontaury, en limite est du site, sur le coteau de Châteauneuf (l'entrée de cette cavité est obstruée par la végétation), la grotte du Cruzeau située au sud-est du hameau Le Cruzeau, et la grotte dite d'Armelle, située sur le plateau des Chaumes Boissières. Les chauves-souris exploitent ces cavités en très petit nombre d'individus et d'espèces, soit en transit, soit en hibernation.

Intérêt  
écologique

★★

Degré de  
menace



État de  
conservation:



*Barbastelle*



*Grand*

Activités  
existantes

Spéléologie



*Petit Rhinolophe*

## Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

La conservation de cet habitat et des espèces associées passe par le maintien des conditions favorables de température et d'hygrométrie, par le maintien de la tranquillité de ces cavités en évitant le dérangement humain, mais également par une action de débroussaillage de l'entrée de la grotte de Fontaury qui permettrait la recolonisation de cette cavité par les chauves-souris.

# VEGETATION FLOTTANTE DE RENONCULES DES RIVIERES SUB-MONTAGNARDES ET PLANITIAIRES (végétation des eaux courantes des rivières de plaine)

Code Corine : 24.4 ; code Natura 2000 : 3260

## Description de l'habitat et répartition sur le site (surface : qqs centaines de m2)

Il s'agit des plantes flottantes ou submergées des rivières à eaux courantes, caractérisées par les callitriches, les potamots et surtout les renoncules aquatiques.

Cet habitat est peu présent sur le site. On peut seulement l'observer le long du ruisseau en contrebas du lieu-dit « Haute Roche ».

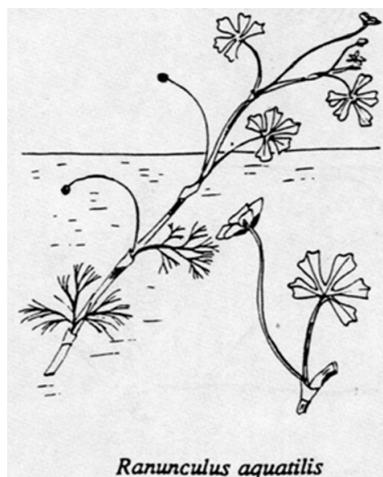
Intérêt  
écologique



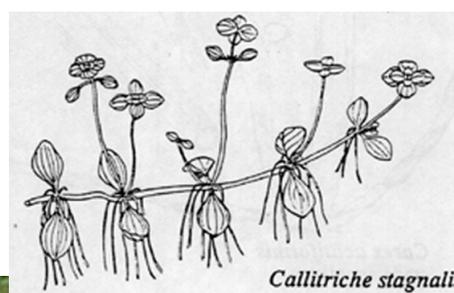
Degré de  
menace



État de  
conservation



*Ranunculus aquatilis*



*Callitriche stagnalis*



Activités  
existantes

## Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

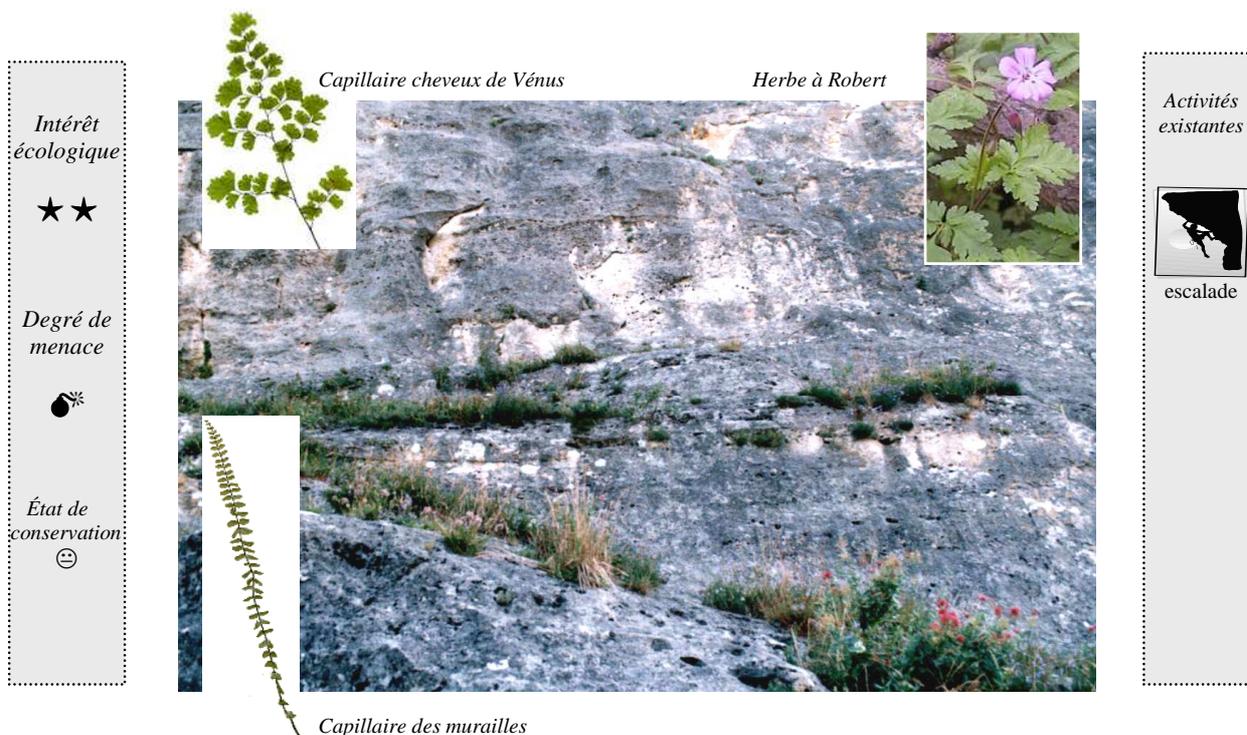
De manière générale, cet habitat souffre souvent d'une baisse de la qualité des eaux, par pollution industrielle ou agricole, parfois eutrophisation. Il nécessite des eaux fraîches, bien oxygénées, avec une quantité suffisante à l'étiage, et une absence d'envasements des fonds de rivière.

# PENTES ROCHEUSES CALCAIRES AVEC VEGETATION CHASMOPHYTIQUE (végétation des fissures des falaises et rochers calcaires)

Code Corine : 62.1 ; code Natura 2000 : 8210

## Description de l'habitat et répartition sur le site (habitat ponctuel)

Cet habitat correspond à la végétation des fissures et replats des falaises calcaires. Le milieu est ouvert et la compétition y est limitée, seules diverses fougères (*Asplenium sp*) et quelques plantes résistantes au stress hydrique et de tempérament frugal y trouvent refuge. On retrouve cet habitat essentiellement sur les falaises de « La Font qui pisse » à Châteauneuf.



## Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

La conservation de cet habitat passe par un contrôle des voies d'escalade là où il est présent.

## 2. LES ESPECES VEGETALES

Le bilan patrimonial de la flore du site des Chaumes Boissières et des coteaux de Châteauneuf est présenté dans le tableau suivant :

STATUT	NOMBRE D'ESPECES
Espèces de la directive Habitats	0
Espèces protégées au niveau national	1
Espèces protégées au niveau régional	8
Espèces d'intérêt particulier	7
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

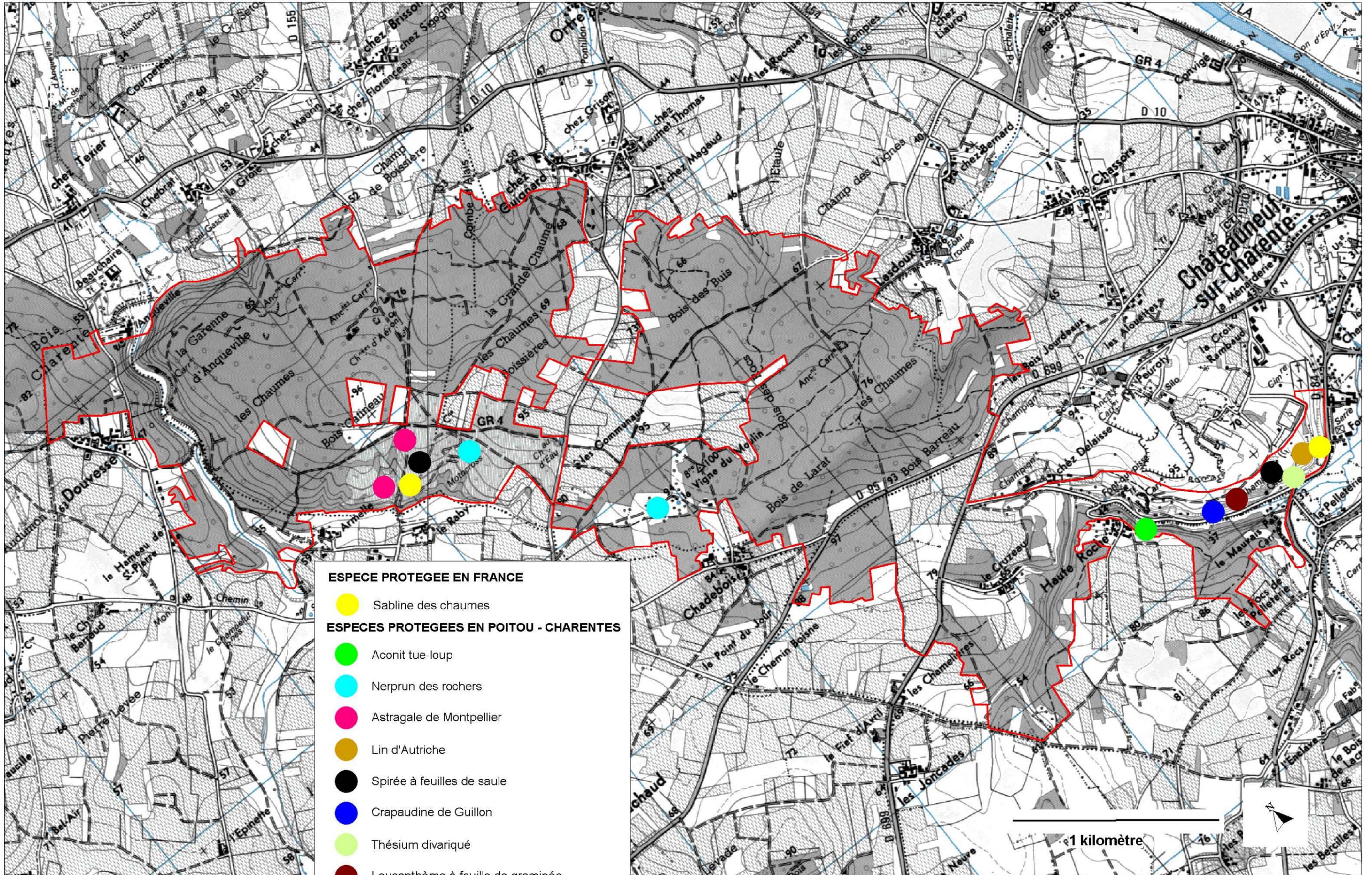
*Figures des pages suivantes*

- **LISTE DES ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL**
  
- **CARTE DE REPARTITION DES ESPECES VEGETALES PROTEGEES**

## LISTE DES ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL

ESPECES	STATUT
<b>Sabline des chaumes</b> - <i>Arenaria contoversa</i>	Protection nationale
<b>Nerprun des rochers</b> – <i>Rhamnus saxatilis</i>	Protection régionale
<b>Leucanthème à feuilles de graminées</b> – <i>Leucanthemum graminifolium</i>	Protection régionale
<b>Spirée à feuilles de saule</b> – <i>Spiraea hypericifolia (obovata)</i>	Protection régionale
<b>Aconit tue-loup</b> – <i>Aconitum vulparia</i>	Protection régionale
<b>Crapaudine de Guillon</b> – <i>Sideritis hyssopifolia guillonii</i>	Protection régionale
<b>Lin d'Autriche</b> – <i>Linum austriacum</i>	Protection régionale
<b>Thésium divariqué</b> – <i>Thesium divaricatum</i>	Protection régionale
<b>Astragale de Montpellier</b> – <i>Astragalus monspessulanus</i>	Protection régionale
<i>Lathraea squamaria</i>	Intérêt patrimonial
<i>Artemisia alba</i>	Intérêt patrimonial
<i>Adiantum capillus-veneris</i>	Intérêt patrimonial
<i>Crucianella angustifolia</i>	Intérêt patrimonial
<i>Dorycnium suffruticosum</i>	Intérêt patrimonial
<i>Convolvulus cantabrica</i>	Intérêt patrimonial
<i>Biscutella guillonii</i>	Intérêt patrimonial

Le statut "intérêt patrimonial" concerne des plantes peu communes voire rares en Charente, souvent en limite d'aire de répartition (espèces subméditerranéennes).



### 3. LES ESPECES ANIMALES

Le bilan patrimonial de la faune du site des Chaumes Boissières et des coteaux de Châteauneuf est présenté dans le tableau suivant :

	Nombre d'espèces présentes	Espèces d'intérêt communautaire	Espèces de l'annexe II *de la directive Habitats	Protection nationale
Mammifères	28	9	5	11
Oiseaux	77	8	-	60
Amphibiens	5	3	-	5
Reptiles	3	3	-	3
Insectes	32 au moins	4	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>145</b> au moins	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>82</b>

\* annexe II de la directive Habitats : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

*Figures des pages suivantes*

- **LISTE DES ESPECES ANIMALES D'INTERET EUROPEEN**
- **CARTES DE LOCALISATION DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE :**
  - **ESPECES DES ANNEXES II ET IV DE LA DIRECTIVE HABITATS**
  - **ESPECES DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX**

**LISTE DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSEES SUR LE  
SITE DES CHAUMES BOISSIERES ET DES COTEAUX DE CHATEAUNEUF**

	ESPECES	Code Natura 2000	ANNEXE II <sup>(1)</sup> directive Habitats	ANNEXE IV <sup>(2)</sup> directive Habitats	ANNEXE I <sup>(3)</sup> directive Oiseaux
<b>MAMMIFERES</b>	Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferruquinum</i> )	E1304	✓	✓	
	Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	E1303	✓	✓	
	Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	E1324	✓	✓	
	Barbastelle ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	E1308	✓	✓	
	Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus scheibersi</i> )	E1308	✓	✓	
	Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentoni</i> )			✓	
	Murin à moustaches ( <i>Myotis mystacinus</i> )			✓	
	Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> )			✓	
	Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )			✓	
<b>OISEAUX</b>	Circaète Jean le blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) - C	EA080			✓
	Busard cendré ( <i>Circus pyrgus</i> ) - C	EA084			✓
	Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) - N	EA082			✓
	Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) - N	EA073			✓
	Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> ) - N	EA072			✓
	Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> ) - N	EA224			✓
	Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) - N	EA246			✓
	Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ) - N	EA255			✓
<b>REPTIL</b>	Lézard vert ( <i>Lacerta viridis</i> )			✓	
	Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )			✓	
	Couleuvre verte et jaune ( <i>Coluber viridiflorus</i> )			✓	
<b>AMPH</b>	Triton marbré ( <i>Triturus marmoratus</i> )			✓	
	Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )			✓	
	Crapaud accoucheur ( <i>Alytes obstetricans</i> )			✓	
<b>INSECT</b>	Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	E1044	✓		
	Gomphe de Graslin ( <i>Gomphus graslinii</i> )	E1046	✓	✓	
	Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	E1041	✓	✓	
	Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	E1083	✓		

(1) Annexe II de la directive Habitats : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

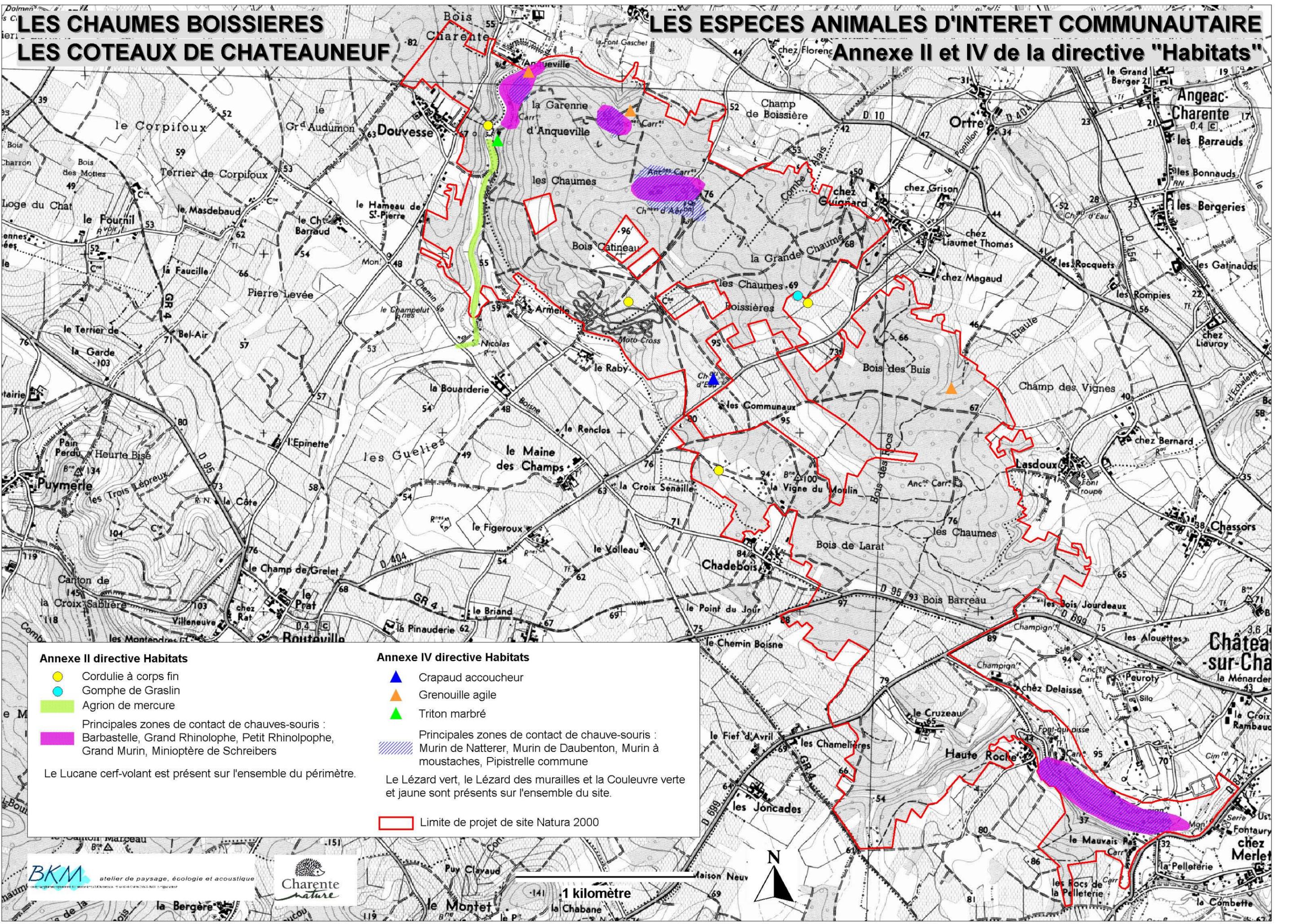
(2) Annexe IV de la directive Habitats : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

(3) Annexe I de la directive Oiseaux : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction.

(N) : espèce nicheuse sur le site ; (C) : espèce exploitant le site pour son alimentation

# LES CHAUMES BOISSIERES LES COTEAUX DE CHATEAUNEUF

# LES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe II et IV de la directive "Habitats"



**Annexe II directive Habitats**

- Cordulie à corps fin
- Gomphe de Graslins
- Agrion de mercure

Principales zones de contact de chauves-souris :

- Barbastelle, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Minioptère de Schreibers

Le Lucane cerf-volant est présent sur l'ensemble du périmètre.

**Annexe IV directive Habitats**

- ▲ Crapaud accoucheur
- ▲ Grenouille agile
- ▲ Triton marbré

Principales zones de contact de chauve-souris :

- Murin de Natterer, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Pipistrelle commune

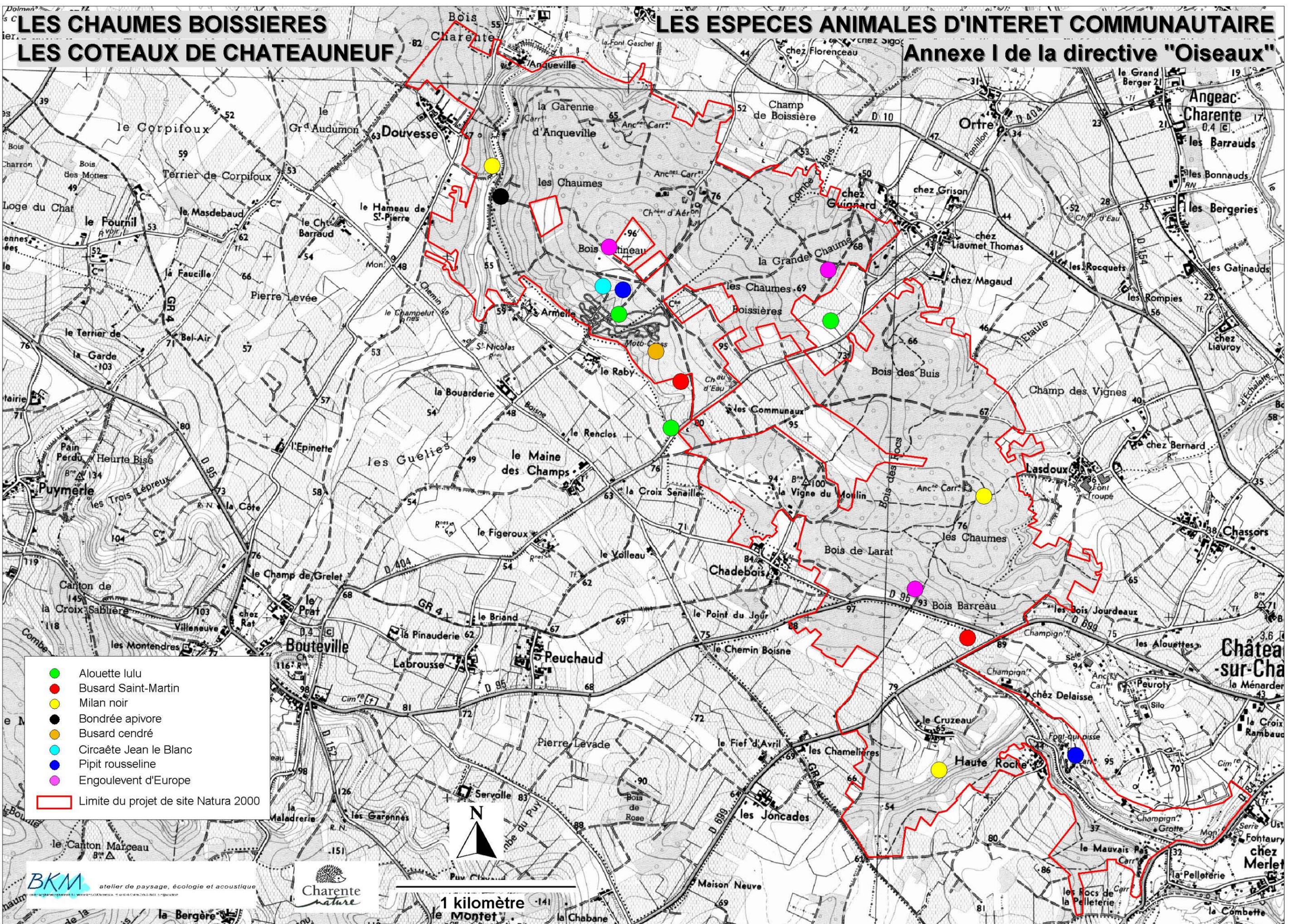
Le Lézard vert, le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune sont présents sur l'ensemble du site.

Limite de projet de site Natura 2000



# LES CHAUMES BOISSIERES LES COTEAUX DE CHATEAUNEUF

# LES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe I de la directive "Oiseaux"



- Alouette lulu
- Busard Saint-Martin
- Milan noir
- Bondrée apivore
- Busard cendré
- Circaète Jean le Blanc
- Pipit rousseline
- Engoulevent d'Europe
- Limite du projet de site Natura 2000

## II. LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

### 1. LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

➤ **Les documents d'urbanisme** : il n'y en a pas sur les communes de Graves-Saint-Amant, Angeac-Charente et Bouteville.

La commune de Châteauneuf-sur-Charente est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 23 septembre 1998 et modifié plusieurs fois depuis. Une grande partie du site Natura 2000 se trouve en zone ND, zone naturelle non constructible et la plupart des boisements sont en Espaces Boisés Classés. Le secteur de la Font qui Pisse peut admettre des structures légères de loisir (classement en NDa), et non loin du stade une zone a été aménagée pour l'accueil des gens du voyage (zone NDg).

➤ **L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope "les Chaumes Boissères"** a été pris le 22 juillet 1998 sur une superficie de 408 ha ; il s'étend sur une partie des territoires des communes de Graves-Saint-Amant, Bouteville et Angeac-Charente.

➤ **Le site de "La Font qui Pisse", classé** au titre de la loi du 2 mai 1930 par arrêté préfectoral du 11 août 1941, comprend des sites archéologiques de l'époque préhistorique.

### 2. LES PRINCIPALES UNITES FONCIERES

➤ **Propriétés publiques** : commune de Graves-Saint-Amant (8,03 ha), commune d'Angeac-Charente (27,37 ha), commune de Châteauneuf (environ 18 ha).

➤ **Propriétés privées** : Société Garandau ( 31,12 ha), famille Bertandau (11,96 ha).

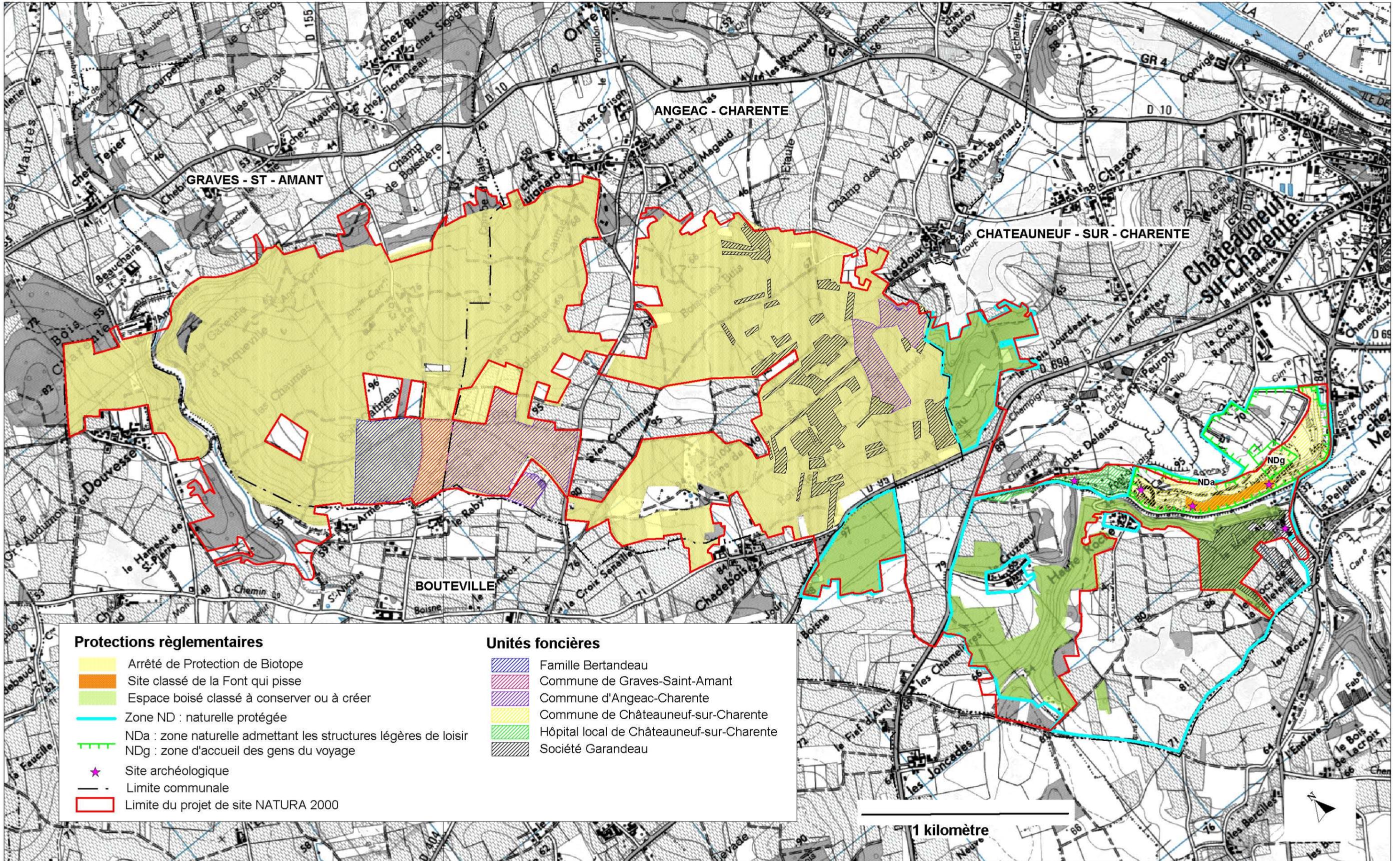
➤ **Autres unités foncières** : hôpital local de Châteauneuf, plusieurs propriétaires possédant des terrains de plus de 1 ha dans le massif boisé.

Figure des pages suivantes

➤ **CARTE DES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ET DES PRINCIPALES UNITES FONCIERES**

# LES CHAUMES BOISSIERES LES COTEAUX DE CHATEAUNEUF

# PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ET PRINCIPALES UNITÉS FONCIÈRES



### 3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

#### ➤ L'agriculture

Le site des Chaumes Boissières appartient au cœur de l'appellation Cognac, en Grande ou en Petite Champagne.

Pour les 4 communes concernées par le site :

- La vigne s'étend sur près de la moitié de la surface agricole utilisée (données RGA 2000).
- Les céréales (maïs grain, blé, orge...) sont bien représentées, constituant entre 19 et 41% de la S.A.U. ; les cultures industrielles (colza, tournesol) se sont développées depuis 30 ans, mais n'évoluent plus actuellement.
- L'élevage s'est nettement réduit dans les années 70-80 (en particulier l'élevage bovin), de même que les surfaces enherbées. Celles-ci ont encore diminué depuis 1988, sauf à Châteauneuf où elles se maintiennent.

Les diverses cultures ainsi que des prairies sont présentes au voisinage du site ou dans des clairières à l'intérieur du massif boisé.

De 1960 à 1988, on a pu observer une extension de la vigne au détriment des boisements ; depuis 1988, la vigne a régressé dans toutes les communes (passant de 52 à 47 % de la S.A.U.).

#### ➤ Les carrières

En dehors d'un certain nombre d'anciennes carrières présentes en divers endroits du massif boisé, on recense 2 carrières récentes à ciel ouvert sur le site ou à proximité :

- à l'ouest la carrière de la Garenne d'Anqueville (1,3 ha), dont l'exploitation par Rocamat est achevée, et qui doit faire l'objet d'un réaménagement ;
- à l'est, la carrière de Peuroty (23 ha), en cours d'exploitation par la Société CDMR (Calcaires et Diorites du Moulin Du Roc), séparée du site Natura 2000 par une bande de terrain en friche. La société exploitante dispose de réserves foncières dans le site Natura 2000.

#### ➤ La forêt et son exploitation

Le massif boisé est morcelé en de multiples propriétés. Sa vocation n'est pas économique, puisque l'exploitation du bois est modeste, limitée au ramassage ou à la coupe de bois de chauffage. Il n'existe pas de plan simple de gestion.

La forêt est fréquentée par les habitants des communes du site et des alentours pour ses autres productions : gibier, champignons, et pour les loisirs.

La surface de coupe d'un seul tenant est limitée dans le périmètre de l'arrêté de protection de biotope : une autorisation préfectorale est nécessaire pour plus de 0,5 ha ou 4 ha selon la nature du boisement.

La tempête de fin 1999 a occasionné des dégâts importants.

#### 4. LES LOISIRS

##### ➤ La chasse

Il existe plusieurs sociétés de chasse, à Bouteville, Châteauneuf-sur-Charente, Angeac-Charente et Graves-St-Amant (une société pour les 2 communes), et une chasse gardée à l'ouest du massif boisé, sur Graves-St-Amant et Bouteville.

On compte environ 370 adhérents sur l'ensemble des communes.

##### ➤ Les activités sportives

- **L'escalade** se pratique sur le site de la Font qui Pisse (limitation de l'activité par les tirs de mine de la carrière voisine) et dans une ancienne carrière entre Douvesse et la Garenne d'Anqueville notamment par l'AILAN.
- **La spéléologie** : initiation pratiquée très occasionnellement dans quelques grottes du site (grotte dite d'Armelle, grotte de Fontauray) auprès des enfants et des jeunes par le Conseil Général, l'AILAN.
- **Les activités motorisées** : il existe deux clubs de motocyclistes, l'Amicale Motocycliste Castelnovienne et le Moto Club de Bouteville. Les motocyclistes parcourent l'ensemble du site ; une épreuve annuelle d'endurance regroupe 150 à 200 motos. Une ancienne piste d'auto-cross est visible dans les chaumes de Raby.
- **La promenade, les randonnées** : elles s'exercent sur les nombreux chemins dans le massif boisé et les chaumes, dont certains réouverts il y a 10 à 20 ans. On note le GR 4, les circuits de randonnée de la Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf en cours de balisage. Les sentiers sont aussi empruntés par des VTT.

##### ➤ Loisirs divers

- **L'AILAN**, Association Intercommunale pour les loisirs et les activités Nature, à Angeac-Charente, organise des activités sportives, culturelles, de découverte diverses (camps d'adolescents, opération nettoyage...)
- **L'association Green Oaks Valley** regroupe des amis de l'Amérique du 19<sup>ème</sup> siècle ; des camps de cows-boys et d'indiens sont régulièrement organisés sur les chaumes d'Armelle.

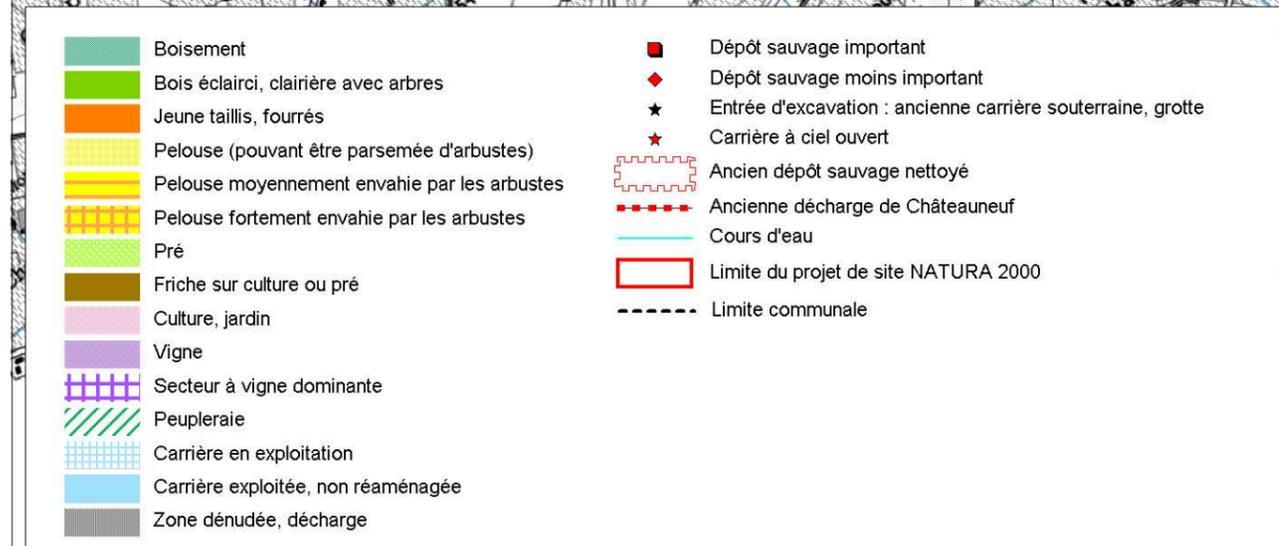
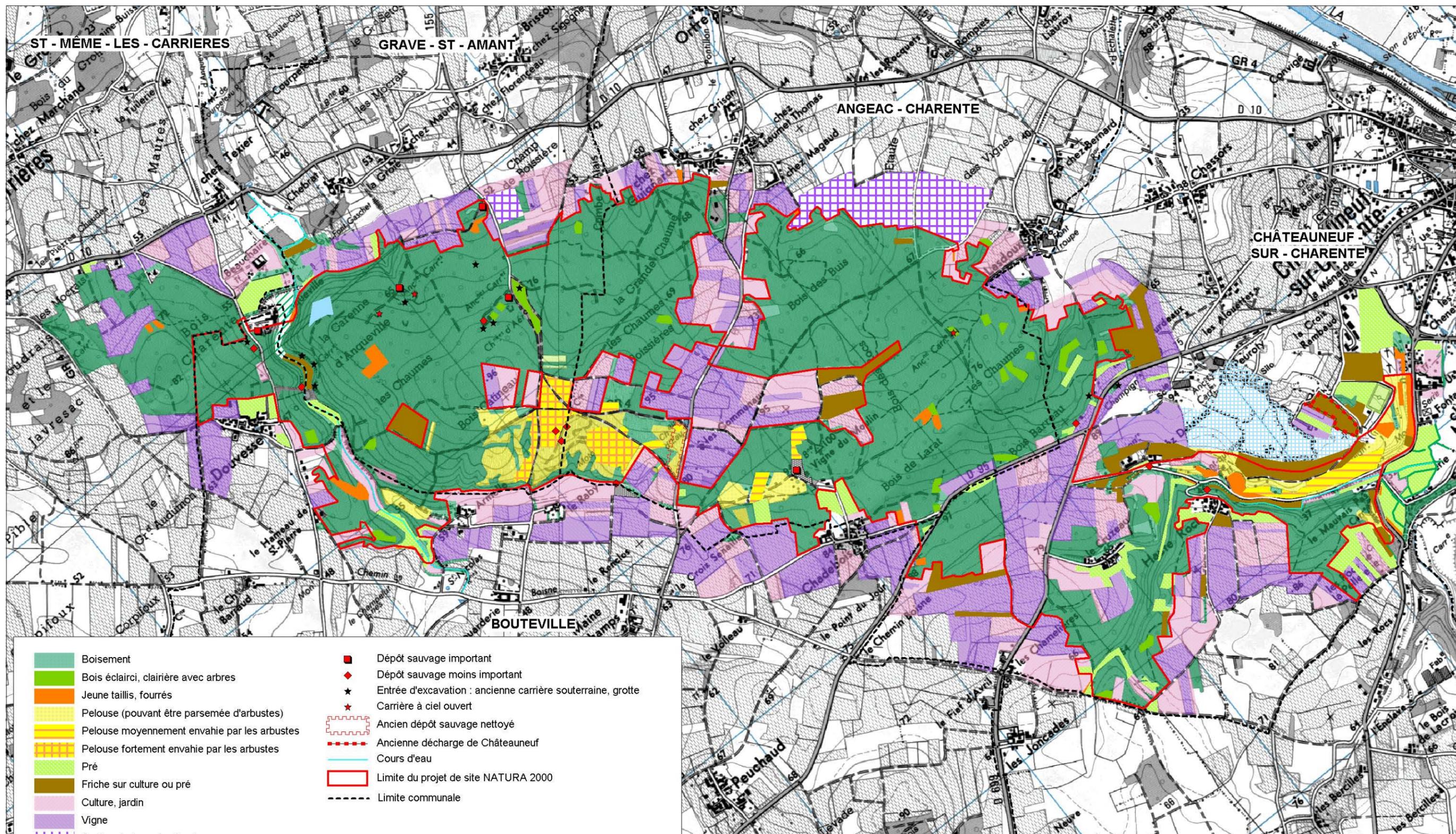
#### *Figures des pages suivantes*

➤ **CARTE DE L'OCCUPATION DU SOL**

➤ **CARTE DES ACTIVITES DE LOISIRS**

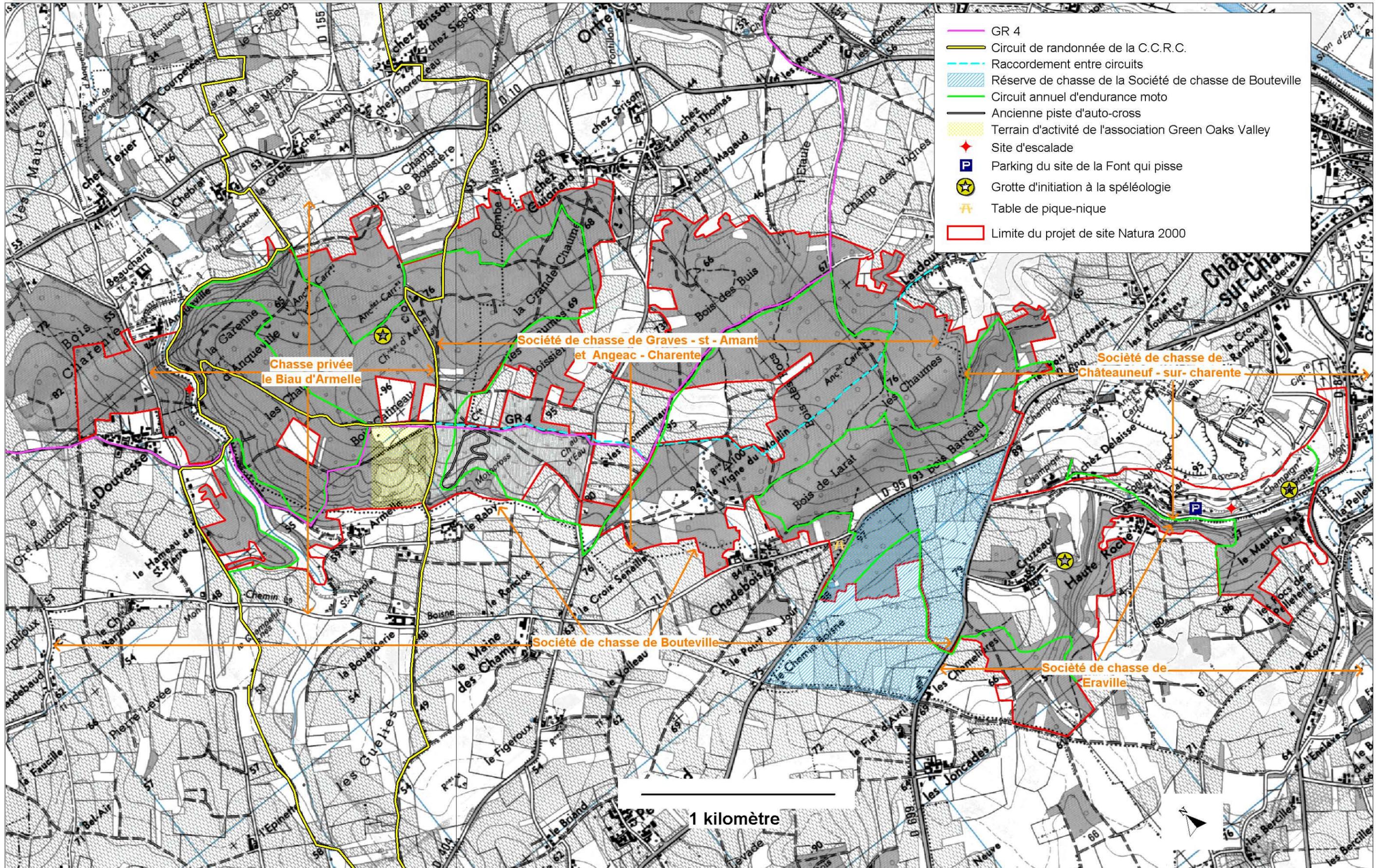
# LES CHAUMES BOISSIERES LES COTEAUX DE CHATEAUNEUF

## OCCUPATION DU SOL



1 kilomètre





### III. L'ANALYSE ECOLOGIQUE

L'analyse des diagnostics biologique et socio-économique a permis de mettre en évidence les facteurs qui influent sur le maintien ou non d'un habitat (ou d'une espèce) dans un état de conservation favorable : il peut s'agir de facteurs extrinsèques comme les actions anthropiques existantes ou potentielles qui s'exercent sur ce milieu, ou bien de facteurs intrinsèques liés à la qualité et à la dynamique propre du milieu.

Une fois les problématiques de conservation cernées, il est alors possible de définir des préconisations de gestion adaptées conciliant les différents intérêts.

#### **1. LES PROBLEMATIQUES LIEES AUX ACTIVITES HUMAINES**

L'objectif est d'évaluer les impacts possibles des différentes activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site à partir des connaissances disponibles sur les pratiques en cours.

- **L'agriculture** est relativement peu présente à l'intérieur du site. Dans le passé elle a eu un impact négatif sur la forêt de chêne vert par le défrichement de certaines parcelles. Actuellement, elle a un effet positif sur les habitats de prairies, et localement de pelouses, qu'elle contribue à maintenir ouverts par le fauchage. Elle peut avoir un effet négatif sur certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire lorsque des travaux agricoles détruisent des nichées dans des cultures périphériques au site (busard cendré par exemple).
- **L'exploitation de la forêt** sur le mode extensif a un effet positif sur la conservation des habitats forestiers : forêt de chêne vert, bois de chêne pubescent, chênaie-frênaie (habitats d'espèces d'intérêt communautaire), ainsi que sur les divers groupes faunistiques qui leur sont liés.
- **Les carrières** ont eu un impact fort par le passé en supprimant une partie des habitats (forêt de chêne vert ou pelouses calcicoles selon les cas). Les anciennes carrières sont à la fois des habitats d'espèces (chauves-souris) et peuvent abriter un habitat d'intérêt communautaire, les pentes rocheuses avec végétation chasmophytique. Ce dernier point est un futur impact possible pour les carrières actuelles. Les carrières actuelles seraient sans impact sur les habitats et les espèces (impact des tirs de mine sur la faune voisine non connu).
- **La chasse** est sans effet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire car elle s'exerce en dehors de la période de reproduction des espèces présentes.
- **La randonnée pédestre, le VTT** n'ont pas d'effet sur les habitats et les espèces, à condition qu'ils s'exercent sur les chemins ; en dehors des chemins le passage répété des VTT dégrade le sol, en particulier sur les pelouses rases du coteau de Châteauneuf. Pour la randonnée ou les autres types de fréquentation épisodiques il existe toujours un risque d'incendie ou de dépôt de déchets.
- **L'escalade** peut, si elle est pratiquée de manière incontrôlée, contribuer, par un passage répété des varappeurs sur la falaise et les pelouses du sommet, entraîner une dégradation des habitats : végétation des rochers, pelouses rases.

- **La spéléologie**, pratiquée de manière très occasionnelle et par des guides avertis, ne devrait pas avoir d'effet sur les chauves-souris.
- **La circulation d'engins tout terrain** (motos, 4x4) entraîne une érosion du sol de plusieurs habitats et peut contribuer à déranger la faune. Il faut par ailleurs noter un effet positif consécutif à la réalisation de l'ancienne piste d'auto-cross, un habitat d'intérêt (pelouse sèche) ayant colonisé le sol partiellement décapé à l'intérieur de celle-ci.
- **Green Oaks Valley** a par son activité de fauchage-débroussaillage une action positive sur les pelouses calcaires qui évitent ainsi l'embroussaillage ; l'impact négatif est dû à la construction de cabanes sur les pelouses.
- **Les dépôts sauvages** ont un impact négatif sur les habitats qu'ils occupent et polluent visuellement voire peut-être chimiquement le site.

## 2. LA PROBLEMATIQUE LIEE A L'EVOLUTION NATURELLE

Les habitats naturels, soumis à leur dynamique propre, tendent à évoluer vers leur stade ultime de développement : le climax. Ainsi, en l'absence des grands herbivores sauvages dont l'homme a entraîné la disparition (aurochs, bisons, chevaux sauvages...), l'évolution naturelle de tous les milieux présents sur le site est la forêt, à plus ou moins long terme.

Sans intervention humaine, l'évolution naturelle des milieux entraîne une homogénéisation, et donc à terme une banalisation du milieu avec perte de la biodiversité.

Les pelouses, un des principaux habitats du site, dont l'origine est due à l'action de l'homme, subissent actuellement le déclin d'anciennes pratiques agricoles.

Elles ont donc repris leur évolution naturelle, marquée par une dynamique de colonisation de la végétation. Cela se traduit par le développement de la végétation arbustive, entraînant la fermeture du milieu, une banalisation du site et un appauvrissement de la biodiversité.

Par conséquent, la conservation à long terme des richesses des pelouses ne sera assurée que par des interventions humaines susceptibles de rompre la dynamique naturelle : **la gestion**. Cette gestion, s'appuyant sur des activités agricoles traditionnelles, doit permettre d'obtenir dans le temps et dans l'espace une structuration horizontale et verticale des différents stades de pelouses.

### *Figures des pages suivantes*

- **TABLEAU D'ANALYSE DES INTERRELATIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LA CONSERVATION DES HABITATS**
- **TABLEAU D'ANALYSE DES INTERRELATIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LA CONSERVATION DES ESPECES**

## ANALYSE DES INTERRELATIONS ACTIVITES HUMAINES – CONSERVATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

<b>EFFETS Activités Habitats</b>	<b>Agriculture</b>	<b>Exploitation extensive de la forêt</b>	<b>Carrières</b>	<b>Chasse</b>	<b>Randonnée pédestre VTT</b>	<b>Escalade</b>	<b>Spéléologie</b>	<b>Motos et autos tout terrain</b>	<b>Green Oaks Valley</b>	<b>Dépôts sauvages</b>
<b>Pelouses sub-steppiques à graminées et annuelles</b>	0	0	0	0	0 à – (VTT)	0 ?	0	-	0	0
<b>Pelouses rupicoles calcaires</b>	0	0	0	0	0 à – (VTT)	0 ?	0	-	0	0
<b>Végétation flottante des rivières de plaine</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Pelouses calcicoles mésophiles</b>	0/+	0	0	0	0	0	0	-	+/-	-
<b>Pelouses calcicoles xérophiles</b>	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
<b>Prairies maigres de fauche</b>	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Formations à genévriers</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Forêt de chêne vert</b>	0	+	0	0	0	0	0	-	0	-
<b>Pentes rocheuses calcaires avec végétation</b>	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0
<b>Grottes naturelles</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-

+ Influence positive

- Influence négative

0 Indifférent

? Influence possible

## ANALYSE DES INTERRELATIONS ACTIVITES HUMAINES – CONSERVATION DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES ET DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

EFFETS Activités	Agriculture	Exploitation extensive de la forêt	Carrières	Chasse	Randonnée pédestre VTT	Escalade	Spéléologie	Motos et autos tout- terrain	Green Oaks Valley	Dépôts sauvages
<b>Espèces</b>										
<b>Espèces végétales protégées</b>	0	0	0	0	0	0 ?	0	-	0	0
<b>Chauves-souris</b>	0	0 à +	0	0	0	0	0 ?	0	0	0
<b>Oiseaux</b>	+/-	+	0	0	0	0	0	0 à - ?	0	0
<b>Amphibiens</b>	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Reptiles</b>	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Insectes (coléoptère et odonates)</b>	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0

+ Influence positive

- Influence négative

0 Indifférent

+/- Influence positive ou négative selon  
les espèces

? Influence possible

## Les principaux enjeux existants sur le site

Le diagnostic du site a fait ressortir les enjeux suivants, les deux premiers étant considérés comme prioritaires :

● **ASSURER LA CONSERVATION DES DIVERS TYPES DE PELOUSES (MAINTENIR LE MILIEU OUVERT, MAITRISER LEUR FREQUENTATION, RESTAURER LES PELOUSES DEGRADEES)**

● **GESTION CONCERTEE DE LA PRATIQUE DES ACTIVITES DE LOISIRS : MOTO TOUT-TERRAIN, ESCALADE, RANDONNEE, DECOUVERTE, CHASSE...**

■ **LIMITER LA PROGRESSION DES LIGNEUX DANS LES PELOUSES ET LANDES A GENEVRIERS,**

■ **MAITRISER LA FREQUENTATION DU MASSIF BOISE : LIMITER LE DERANGEMENT DES CAVITES (GROTTES, ANCIENNES CARRIERES) ; LIMITER LES DEPOTS SAUVAGES,**

■ **MAINTENIR LA GESTION EXTENSIVE DES FORETS DE CHENES VERTS ET DES AUTRES BOISEMENTS,**

■ **SENSIBILISER LA POPULATION LOCALE A L'INTERET PATRIMONIAL DU SITE.**

Les enjeux relevés sur le site font ressortir quelques idées fondamentales, prises en compte dans la définition des objectifs :

- ◆ Les habitats doivent être préservés des dégradations ou des changements possibles d'utilisation du sol (décharges sauvages, viticulture ...).
- ◆ Il faut entretenir le milieu lorsque celui-ci est amené à disparaître du fait de son abandon (pelouses, formations à genévriers...).
- ◆ Les activités humaines doivent être compatibles avec la conservation des habitats ; celles qui leur sont favorables ( fauche des prairies...) doivent être soutenues.
- ◆ La fréquentation du site doit être maîtrisée et une sensibilisation du public effectuée afin d'éviter toute dégradation.



# **LES OBJECTIFS**

## Les objectifs de conservation et de gestion du site « Les Chaumes Boissières et les coteaux de Chateaufort/Charente »

Grands objectifs		Objectifs opérationnels	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Justification de l'objectif retenu	Lien avec d'autres politiques sectorielles
O1	Maintenir les surfaces existantes des habitats d'intérêt communautaire	O1-1 Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol	<p><u>Habitats</u> : Pelouse calcicole mésophile subatlantique ; pelouse calcicole xérophile ; formation à genévriers des landes et pelouses calcaires ; prairie maigre de fauche ; forêt de chênes verts</p> <p><u>Espèces</u> : Chauves-souris, Lucane cerf-volant</p>	Maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire existants sur le site	Outils réglementaires existants : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope Site Classé, Documents d'urbanisme
		O1-2 Conforter les activités humaines favorables au maintien des habitats	<p><u>Habitats</u> : Prairies maigres de fauche</p> <p><u>Espèces</u> : Chauves-souris</p>	Maintien de la qualité des habitats d'espèces et prévention des risques liés à la déprise agricole	- MAET (DDAF) - Jachères environnement et faune sauvage (FDC16)
O2	Reconquérir des habitats d'intérêt communautaire dégradés	O2-1 Supprimer la cause de dégradation si elle persiste	<p><u>Habitats</u> : Pelouse calcicole mésophile subatlantique ; pelouse calcicole xérophile</p>	Restauration d'un habitat dégradé par une activité humaine	Sans objet
		O2-2 Favoriser la recolonisation par une végétation naturelle d'intérêt communautaire	<p><u>Habitats</u> : Pelouse calcicole mésophile subatlantique ; pelouse calcicole xérophile ; forêt de chêne vert</p> <p><u>Espèces</u> : Chauves-souris</p>	Restauration d'un habitat dégradé par une activité humaine	Sans objet

O3	Définir les modes de gestion adaptés pour préserver et favoriser la diversité biologique	O3-1 Maintenir les milieux ouverts (pelouses sèches, prairies, berges de cours d'eau, entrées de grottes)	<u>Habitats</u> : Pelouse calcicole mésophile subatlantique ; formation à genévriers des landes et pelouses calcaires ; prairies maigres de fauche  <u>Espèces</u> : Chauves-souris, Lucane cerf-volant, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin	Maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire existants sur le site	- MAET (DDAF) - Jachères environnement et faune sauvage (FDC16)
		O3-2 Maintenir une gestion extensive des habitats forestiers	<u>Habitats</u> : Forêt de chêne vert  <u>Espèces</u> : Chauves-souris, Lucane cerf-volant	Maintien de la qualité des habitats forestiers	- Schéma Régional de gestion sylvicole - Certification PEFC - Guide des bonnes pratiques sylvicoles
O4	Concilier la préservation du site avec sa fréquentation et avec les activités humaines	O4-1 Eviter la dégradation du site	<u>Habitats et espèces</u> : Tous/toutes	Améliorer les pratiques quotidiennes	Sans objet
		O4-2 Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial du site	<u>Habitats et espèces</u> : Tous/toutes	Diffuser les connaissances	Sans objet
O5	Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi du Document d'Objectifs	O5-1 Améliorer la connaissance des milieux et des espèces	<u>Habitats</u> : tous <u>Espèces</u> : toutes	Le diagnostic biologique du DOCOB mérite d'être complété	Sans objet
		O5-2 Suivre l'évolution du site	<u>Habitats</u> : tous <u>Espèces</u> : toutes	Nécessité de suivre l'efficacité des actions mises en oeuvre	Sans objet

### Constat :

- Plus de 80% du site est occupé par des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Ces habitats naturels forment un continuum végétal et abritent une flore et une faune riches et diversifiées, remarquables, tant à l'échelle européenne que nationale, régionale ou locale.

### Menaces :

- Mise en culture, plantation ou arrachage des chaumes et formations à genévriers (hors périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)
- Défrichage des boisements (hors périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)
- Mise en culture, pâturage, fertilisation des prairies de fauche
- Activités de loisirs sur les pelouses rases et les rochers

### Cet objectif vise à :

- ⇒ Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol
- ⇒ Conforter les activités humaines favorables au maintien des habitats

## Objectifs opérationnels et principes d'actions

### ● Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol

- Prévenir la mise en culture des pelouses calcicoles et l'arrachage des formations à genévriers
- Maintenir les boisements sur les boisements et sur la pente du vallon de la Font qui Pisse
- Prévenir le pâturage, la mise en culture, la fertilisation des prairies de fauche
- Limiter la dégradation des pelouses par les activités de loisirs (motos, VTT, ...) et la dégradation de la végétation des pentes rocheuses par l'escalade
- Assurer la tranquillité des grottes et anciennes carrières (ne pas réaménager les cavités, limiter le dérangement humain)
- Maintenir les habitats (semi)-aquatiques : végétation aquatique du ruisseau de la Font qui Pisse (pas de modification des apports en eau ou des berges), végétation de ceinture du bord du ruisseau d'Anqueville

### ● Conforter les activités humaines favorables au maintien des habitats

- Maintenir un fauchage extensif des prairies

### **Constat :**

*Plusieurs habitats d'intérêt communautaire sont actuellement dégradés par des activités humaines*

### **Menaces :**

- Activités de loisirs motorisés sur les pelouses sèches
- Dépôts sauvages dans les pelouses et boisements, et à l'intérieur des grottes et anciennes carrières

### **Cet objectif vise à :**

- ⇒ Supprimer les causes de dégradation si elles persistent
- ⇒ Favoriser la recolonisation des habitats dégradés par la végétation naturelle

### **Objectifs opérationnels et principes d'actions**

#### **● Supprimer les causes de dégradation si elles persistent**

- Supprimer l'ancienne piste d'auto-cross des Chaumes Boissières
- Résorber les dépôts sauvages en forêt, près et à l'intérieur des grottes et anciennes carrières

#### **● Favoriser la recolonisation par une végétation naturelle d'intérêt communautaire**

- Favoriser la recolonisation de l'ancienne piste d'auto-cross des Chaumes Boissières par la végétation naturelle
- Améliorer sur le plan biologique le réaménagement de la carrière Rocamat à la Garenne d'Anqueville

## Définir les modes de gestion adaptés pour préserver et favoriser la diversité biologique

### Constat :

- *Le maintien des habitats naturels riches et diversifiés dans un bon état de conservation est lié à la poursuite de pratiques d'exploitation ou d'utilisation adaptées à leur fragilité et à leur sensibilité.*

### Menaces :

- Fermeture des milieux (pelouses, formations à genévriers)
- Diminution de la biodiversité et banalisation des milieux
- Disparition d'espèces d'intérêt patrimonial

### Cet objectif vise à :

- ⇒ Maintenir les milieux ouverts (pelouses sèches, prairies)
- ⇒ Maintenir la gestion extensive des habitats forestiers
- ⇒ Favoriser la biodiversité des milieux

## Objectifs opérationnels et principes d'actions

### ● Maintenir les milieux ouverts

- Entretien des pelouses calcicoles pour limiter la progression des ligneux et du brachypode
- Gestion des formations à genévriers : limiter ponctuellement l'extension des fourrés arbustifs
- Gestion des prairies de fauche : poursuite du fauchage extensif
- Entretien de la végétation herbacée riveraine du ruisseau d'Anqueville amont : réouverture ponctuelle manuelle

### ● Maintenir la gestion extensive des habitats forestiers

- Poursuite de l'exploitation extensive pour le bois de chauffage
- Limiter la surface de coupe, éviter les coupes rases
- Connaître l'état actuel des boisements de chêne vert pour en déduire le cas échéant des propositions pour améliorer la biodiversité

## Concilier la préservation du site avec sa fréquentation et avec les activités humaines

### Constat :

- *Le site Natura 2000 fait l'objet de divers usages liés aux loisirs : chasse, randonnée, escalade, loisirs motorisés...*
- *La faune, la flore et les habitats présents, ainsi que leur sensibilité, ne sont pas toujours connus du grand public.*

### Menaces :

- Poursuite de pratiques défavorables au milieu naturel
- Dégradation des habitats et dérangement de la faune sauvage
- Piétinement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial
- Dégradation de l'image du site

### Cet objectif vise à :

- ⇒ Eviter la dégradation du site
- ⇒ Sensibiliser la population à la qualité et la sensibilité du site.
- ⇒ Valoriser le site comme support pédagogique et touristique.

## Objectifs opérationnels et principes d'actions

### ● Eviter la dégradation du site

- Limiter et contrôler la circulation d'engins tout-terrain : établir une cartographie des chemins autorisés (pour la pratique régulière et l'épreuve d'endurance annuelle)
- Ne pas étendre (en largeur et en nombre) les voies d'escalade sur les rochers de la Font qui Pisse

### ● Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial du site

- Réalisation de plaquettes d'information, d'un journal du site, ...
- Réalisation d'expositions, de panneaux d'information.
- Animation auprès des scolaires, du grand public, ...

O5

## Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du DOCOB

### Constat :

- Les milieux présents évoluent naturellement ou en fonction de l'action de l'homme.
- Le DOCOB est un outil d'aide à la planification des actions menées sur le territoire, voué à évoluer dans le temps en fonction des résultats obtenus, ainsi que de l'évolution naturelle des milieux.

### Menaces :

- Régression de l'intérêt du site
- Manque d'efficacité des actions
- Actions mal adaptées
- Contrats non remplis
- Obtention de résultats contraires à ceux attendus

### Cet objectif vise à :

- ⇒ Compléter la connaissance sur certains habitats et certaines espèces.
- ⇒ Evaluer les résultats des actions mises en œuvre.
- ⇒ Faire évoluer le Document d'Objectifs.

## Objectifs opérationnels et principes d'actions

### ● Améliorer la connaissance des milieux et espèces

- Améliorer la connaissance sur les habitats à plus fort enjeu sur le site et les plus vulnérables (pelouses sèches calcicoles) et sur la dynamique de la végétation.
- Améliorer la connaissance sur les populations des espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats.

### ● Suivre l'évolution du site

- Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.
- Etablir et suivre un tableau de bord de mise en œuvre du Document d'Objectifs dans son ensemble et évaluer la pertinence des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés. Cet outil de pilotage servira de support de présentation annuelle de la mise en œuvre du DOCOB au comité de pilotage, et permettra de s'inscrire dans une démarche d'actualisation en continu.
- Intégrer les nouvelles connaissances biologiques et les évolutions socio-économiques dans les mises à jour successives du Document d'Objectifs.
- Evaluer la compatibilité des nouveaux projets avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.

# PROGRAMME D' ACTIONS

- ✓ *Liste des actions par thème*
- ✓ *Liste des actions par objectif opérationnel*
- ✓ *Calendrier prévisionnel*
- ✓ *Récapitulatif financier*
- ✓ *Fiches actions*

## LISTE DES ACTIONS PAR THEME

### A – PELOUSES ET FORMATIONS A GENEVRIERS

Code	Actions	Maîtres d'ouvrage	Coût de l'action	Priorité
A1	Maintien des surfaces actuelles de pelouses calcicoles et de formations à genévriers	Propriétaires ou ayants-droits	-	★★★
A2	Restauration des pelouses calcicoles et des formations à genévriers	Propriétaires ou ayants-droits	56 775 €	★★★
A3	Entretien des pelouses calcicoles et des formations à genévriers par fauchage	Propriétaires ou ayants-droits	55 150 €	★★★
A4	Gestion pastorale extensive des pelouses calcicoles	Propriétaires ou ayants-droits	5 557 €	★★★
A5	Cicatrisation de l'ancienne piste d'auto-cross	Propriétaires ou ayants-droits	3 000 €	★★★
A6	Convention de gestion pour les pelouses calcicoles	CREN	1 600 €	★★★
A7	Réduction de la zone NDg dans le POS de Châteauneuf	Commune de Châteauneuf-sur-Charente	-	★★

### B – AUTRES MILIEUX OUVERTS

B1	Maintien des prairies maigres de fauche	Propriétaires ou ayants-droits	-	★★
B2	Exploitation extensive des prairies maigres de fauche	Propriétaires ou ayants-droits, exploitants agricoles	4 525 €	★★
B3	Entretien des berges du ruisseau d'Anqueville	Propriétaires ou ayants-droits	2 900 €	★★
B4	Débroussaillage de l'entrée de la grotte de Fontauray	Commune de Châteauneuf/Charente	150 €	★

### C- BOISEMENTS

C1	Maintien des boisements et de leur gestion extensive	Propriétaires ou ayants-droits	-	★★
C2	Conservation d'arbres morts ou sénescents et d'arbres à cavités	Propriétaires ou ayants-droits	20 000 €	★★
C3	Maintien et gestion jardinée des ourlets forestiers	Propriétaires ou ayants-droits	60 000 €	★
C4	Rétablissement et entretien de clairières	Propriétaires ou ayants-droits	50 000 €	★★

### D – FREQUENTATION DU SITE ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

D1	Information des structures d'encadrement des activités sportives et de loisirs sur l'intérêt et la sensibilité du site	Structure en charge de l'animation du site	4 000 €	★★★
D2	Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation destinées au public	Structure en charge de l'animation du site	6 000 €	★★
D3	Cartographie des chemins	Structure en charge de l'animation du site	8 500 €	★★★
D4	Cartographie des chemins autorisés à la circulation des véhicules tout-terrain	Structure en charge de l'animation du site	2 000 €	★★★
D5	Etude préalable à la résorption des décharges sauvages	Structure en charge de l'animation du site	10 000 €	★★
D6	Résorption des décharges sauvages	Structure en charge de l'animation du site	80 000 €	★★
D7	Mise en place de panneaux d'information, de sensibilisation à l'entrée du site	Structure en charge de l'animation du site	9 000 €	★
D8	Organisation de sorties découverte et d'animations auprès des scolaires	Structure en charge de l'animation du site	2 000 €	★★
D9	Information du public sur l'avancement de la mise en œuvre du Document d'Objectifs	Structure en charge de l'animation du site	21 350 €	★★★

### E – EVALUATION DES RESULTATS

E1	Suivi de la végétation des pelouses sèches et des formations à genévriers	Structure en charge de l'animation du site	4 000 €	★★
E2	Suivi périodique des espèces d'intérêt communautaire	Structure en charge de l'animation du site	8 400 €	★
E3	Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol du site Natura 2000 et suivi de l'état de conservation des habitats	Structure en charge de l'animation du site	7 500 €	★
E4	Suivi de la carrière « Rocamat » après remise en état	Structure en charge de l'animation du site	3 600 €	★

La valeur des coûts indiqués correspond à l'évaluation maximale pour toute la durée du Document d'Objectifs.  
Les prix sont TTC.

- ★★★ : urgent, à réaliser dès la mise en place du Document d'Objectifs
- ★★ : indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années du Document d'Objectifs
- ★ : utile, à réaliser au cours de la période du Document d'Objectifs

- : pas d'apport financier, l'action n'engendre pas de surcoût.

## LISTE DES ACTIONS PAR OBJECTIF OPERATIONNEL

### 1 – PRESERVER LES HABITATS FACE A DES CHANGEMENTS D'UTILISATION DU SOL

Code	Action	Maître d'ouvrage	Coût de l'action	Priorité
A1	Maintien des surfaces actuelles de pelouses calcicoles et de formations à genévriers	Propriétaires ou ayants-droits	-	★★★
A6	Convention de gestion pour les pelouses calcicoles et formations à genévriers	CREN	1 600 €	★★★
A7	Réduction de la zone NDg dans le POS de Châteauneuf	Commune de Châteauneuf-sur-Charente	-	★★
B1	Maintien des prairies maigres de fauche	Propriétaires ou ayants-droits	-	★★
C1	Maintien des boisements et de leur gestion extensive	Propriétaires ou ayants-droits	-	★★

### 2- CONFORTER LES ACTIVITES HUMAINES FAVORABLES AU MAINTIEN DES HABITATS

B2	Exploitation extensive des prairies maigres de fauche	Propriétaires ou ayants-droits, exploitants agricoles	4 525 €	★★
----	---	---	---------	----

### 3 – MAINTENIR LES MILIEUX OUVERTS

A2	Restauration des pelouses calcicoles et des formations à genévriers	Propriétaires ou ayants-droits	56 775 €	★★★
A3	Entretien des pelouses calcicoles et des formations à genévriers par fauchage	Propriétaires ou ayants-droits	55 150 €	★★★
A4	Gestion pastorale extensive des pelouses calcicoles	Propriétaires ou ayants-droits	5 550 €	★★★
A6	Convention de gestion pour les pelouses calcicoles et formations à genévriers	CREN	1 600 €	★★★
B2	Exploitation extensive des prairies maigres de fauche	Propriétaires ou ayants-droits, exploitants agricoles	4 525 €	★★
B3	Entretien des berges du ruisseau d'Anqueville	Propriétaires ou ayants-droits	2 900 €	★★
B4	Débroussaillage de l'entrée de la grotte de Fontaury	Commune de Chateauneuf/Charente	150 €	★

### 4. MAINTENIR UNE GESTION EXTENSIVE DES HABITATS FORESTIERS

C1	Maintien des boisements et de leur gestion extensive	Propriétaires ou ayants-droits	-	★★
C2	Conservation d'arbres morts ou sénescents et d'arbres à cavités	Propriétaires ou ayants-droits	20 000 €	★★
C3	Maintien et gestion jardinée des ourlets forestiers	Propriétaires ou ayants-droits	60 000 €	★
C4	Rétablissement et entretien de clairières	Propriétaires ou ayants-droits	50 000 €	★★

### 5 – SUPPRIMER LA CAUSE DE DEGRADATION SI ELLE PERSISTE

A5	Cicatrisation de l'ancienne piste d'auto-cross	Propriétaires ou ayants-droits	3 000 €	★★★
D5	Etude préalable à la résorption des décharges sauvages	Structure en charge de l'animation du site	10 000 €	★★
D6	Résorption des décharges sauvages	Structure en charge de l'animation du site	80 000 €	★★

### 6 – FAVORISER LA RECOLONISATION PAR UNE VEGETATION NATURELLE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

A5	Cicatrisation de l'ancienne piste d'auto-cross	Propriétaires ou ayants-droits	3 000 €	★★★
B5	Suivi de la carrière Rocamat après réaménagement	Animateur du Document d'Objectifs, Association naturaliste	1 360 €	★

### 7 – EVITER LA DEGRADATION DU SITE

A5	Cicatrisation de l'ancienne piste d'auto-cross	Propriétaires ou ayants-droits	3 000 €	★★★
D1	Information des structures d'encadrement des activités sportives et de loisirs sur l'intérêt et la sensibilité du site	Structure en charge de l'animation du site	4 000 €	★★★
D2	Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation destinées au public	Structure en charge de l'animation du site	6 000 €	★★
D3	Cartographie des chemins	Structure en charge de l'animation du site	8 500 €	★★★

D4	Cartographie des chemins autorisés à la circulation des véhicules tout-terrain	Structure en charge de l'animation du site	2 000 €	★★★
D5	Etude préalable à la résorption des décharges sauvages	Structure en charge de l'animation du site	10 000 €	★★
D6	Résorption des décharges sauvages	Structure en charge de l'animation du site	80 000 €	★★

### 8 – SENSIBILISER LE PUBLIC A L'INTERET PATRIMONIAL DU SITE

D1	Information des structures d'encadrement des activités sportives et de loisirs sur l'intérêt et la sensibilité du site	Structure en charge de l'animation du site	4 000 €	★★★
D2	Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation destinées au public	Structure en charge de l'animation du site	6 000 €	★★
D7	Mise en place de panneaux d'information, de sensibilisation à l'entrée du site	Structure en charge de l'animation du site	9 000 €	★
D8	Animations auprès des scolaires	Structure en charge de l'animation du site	2 000 €	★★
D9	Informier le public sur l'avancement de la mise en œuvre du Document d'Objectifs	Structure en charge de l'animation du site	21 350 €	★★★

### 9 – AMELIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPECES

E1	Suivi de la végétation des pelouses sèches et des formations à genévriers	Structure en charge de l'animation du site	4 000 €	★★
E2	Suivi périodique des espèces d'intérêt communautaire	Structure en charge de l'animation du site	8 400 €	★
E3	Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol du site Natura 2000 et suivi de l'état de conservation des habitats	Structure en charge de l'animation du site	7 500 €	★
E4	Suivi de la carrière « Rocamat » après remise en état	Structure en charge de l'animation du site	3 600 €	★

### 10 – SUIVRE L'EVOLUTION DU SITE

E1	Suivi de la végétation des pelouses sèches et des formations à genévriers	Structure en charge de l'animation du site	4 000 €	★★
E2	Suivi périodique des espèces d'intérêt communautaire	Structure en charge de l'animation du site	8 400 €	★
E3	Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol du site Natura 2000 et suivi de l'état de conservation des habitats	Structure en charge de l'animation du site	7 500 €	★
E4	Suivi de la carrière « Rocamat » après remise en état	Structure en charge de l'animation du site	3 600 €	★

La valeur des coûts indiqués correspond à l'évaluation maximale pour toute la durée du Document d'Objectifs.  
Les prix sont TTC.

- ★★★ : urgent, à réaliser dès la mise en place du Document d'Objectifs
- ★★ : indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années du Document d'Objectifs
- ★ : utile, à réaliser au cours de la période du Document d'Objectifs
- : pas d'apport financier, l'action n'engendre pas de surcoût.

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Code	ACTIONS	Année n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
A1	Maintien des surfaces actuelles de pelouses calcicoles et de formations à genévriers						
A2	Restauration des pelouses calcicoles et des formations à genévriers						
A3	Entretien des pelouses calcicoles et des formations à genévriers par fauchage						
A4	Gestion pastorale extensive des pelouses calcicoles						
A5	Cicatrisation de l'ancienne piste d'auto-cross						
A6	Convention de gestion pour les pelouses calcicoles						
A7	Réduction de la zone NDg dans le POS de Châteauneuf						
B1	Maintien des prairies maigres de fauche						
B2	Exploitation extensive des prairies maigres de fauche						
B3	Entretien des berges du ruisseau d'Anqueville						
B4	Débroussaillage de l'entrée de la grotte de Fontaury						
C1	Maintien des boisements et de leur gestion extensive						
C2	Conservation d'arbres morts ou sénescents et d'arbres à cavités						
C3	Maintien et gestion jardinée des ourlets forestiers						
C4	Rétablissement et entretien de clairières						
D1	Information des structures d'encadrement des activités de loisirs sur l'intérêt et la sensibilité du site						
D2	Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation destinées au grand public						
D3	Cartographie des chemins du site						
D4	Cartographie des chemins autorisés à la circulation des véhicules tout-terrain						
D5	Etude préalable à la résorption des décharges sauvages						
D6	Résorption des décharges sauvages						
D7	Mise en place de panneaux d'information, de sensibilisation à l'entrée du site						
D8	Animations auprès des scolaires						
D9	Informier le public sur l'avancement de la mise en œuvre du Document d'Objectifs						
E1	Suivi de la végétation des pelouses sèches et des formations à genévriers						
E2	Suivi périodique des espèces animales d'intérêt communautaire						
E3	Suivi cartographique des habitats et de l'occupation du sol du site Natura 2000						
E4	Suivi de la carrière « Rocamat » après remise en état						

## RECAPITULATIF FINANCIER

Pelouses et formations à genévriers		Autres milieux ouverts		Milieux forestiers		Fréquentation du site et sensibilisation du public		Suivis scientifiques et évaluation des effets du DOCOB	
				Actions	Budget estimé				
Actions	Budget estimé	Actions	Budget estimé	Actions	Budget estimé	Actions	Budget estimé	Actions	Budget estimé
A1	-	B1	-	C1	-	D1	4 000 €	E1	4 000 €
A2	56 775 €	B2	4 525 €	C2	20 000 €	D2	6 000 €	E2	400 €
A3	55 150 €	B3	2 900 €	C3	60 000 €	D3	8 500 €	E3	7 500 €
A4	5 557 €	B4	150 €	C4	50 000 €	D4	2 000 €	E4	3 600 €
A5	3 000 €					D5	10 000 €		
A6	1 600 €					D6	80 000 €		
A7	-					D7	9 000 €		
						D8	2 000 €		
						D9	8 850 €		
<b>TOTAL</b>	<b>122 052 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 575 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 350 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 500 €</b>
							<b><u>TOTAL</u></b>	<b>413 177 €</b>	



## FICHES ACTIONS

Les fiches actions sont présentées dans un ordre qui suit les différents thèmes abordés :

- A. Pelouses et formations à genévrier
- B. Autres milieux ouverts
- C. Boisements
- D. Fréquentation du site et sensibilisation du public
- E. Evaluation des résultats

### Quelques précisions sur certains points

Priorité :

- ★★★ : urgent, à réaliser dès la mise en place du Document d'Objectifs
- ★★ : indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années du Document d'Objectifs
- ★ : utile, à réaliser au cours de la période du Document d'Objectifs

Périodicité :

**Continue** : cette action est mise en place pour une durée de temps indéfinie

**Régulière** : cette action doit être réalisée régulièrement, toutes les x années

**Ponctuelle** : cette action est réalisée une fois au cours de la période du Document d'Objectifs

Evaluation des coûts :

- : pas d'apport financier, l'action n'engendre pas de surcoût.

Les coûts des actions de gestion des milieux ouverts ont été évalués à partir des données de l'ouvrage "Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts", Espaces Naturels de France, 2000.

L'expérience de gestion du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes a permis d'avoir aussi quelques chiffres sur les coûts de gestion en général dans la région.

Le coût d'une journée d'étude d'un spécialiste a été estimée à 610 €, celle d'un cartographe à 305 €. Le coût d'une demi-journée d'animation par une association naturaliste est évalué à 183 € et celui d'une journée de terrain ou de cartographie à 340 €

Pour les parcelles agricoles, les coûts sont issus de la synthèse régionale (Poitou-Charentes) des mesures agro-environnementales du Plan de Développement Rural National.

Certaines données particulières ont été estimées en prenant contact avec un professionnel spécialisé dans ce domaine.

*Les coûts indiqués sont les prix Toutes Charges Comprises estimés pour toute la durée du Document d'Objectifs.*

# A. PELOUSES ET FORMATIONS A GENEVRIERS

Action A1 : Maintien des surfaces actuelles de pelouses calcicoles et des formations à genévriers

Action A2 : Restauration des pelouses calcicoles et des formations à genévriers

Action A3 : Entretien des pelouses calcicoles et des formations à genévriers par fauchage

Action A4 : Gestion pastorale des pelouses calcicoles

Action A5 : Cicatrisation de l'ancienne piste d'auto-cross

Action A6 : Convention de gestion pour les pelouses calcicoles

Action A7 : Réduction de la zone NDg dans le Plan d'Occupation des Sols de Châteauneuf sur Charente

Action A1  
**MAINTIEN DES SURFACES ACTUELLES DE PELOUSES CALCICOLES ET DE FORMATIONS A GENEVRIERS**

Objectif opérationnel :

Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol

Territoire concerné :

Les surfaces en pelouses calcicoles et en formations à genévriers du site

Superficie d'application de l'action : 37,85 ha



Habitats visés :

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi* (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130)

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe (1303) Grand murin (1324), Minoptère de Schreibers (1310), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046)

## OBJECTIFS DE L'ACTION

### EFFETS ATTENDUS :

- A court terme : maintien des surfaces en pelouses sèches calcicoles ou formations à genévriers
- A moyen terme : Pelouses et formations à genévriers dans un bon état de conservation, favorable aux espèces d'intérêt communautaire.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 2 chartes signées ; 37,85 ha sous charte.

## JUSTIFICATION

Pour maintenir les surfaces d'intérêt communautaire, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol.

Ce risque existe en particulier pour les terrains situés en dehors du périmètre de l'arrêté de protection de biotope (article 1: "les dispositions du présent arrêté ont pour objet de préserver le biotope constitué par le massif forestier et les chaumes des communes de Angeac-Charente, Bouteville et Graves-Saint-Amant"), soit pour environ 12 ha sur les 37 ha d'habitats concernés.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

- Conserver les surfaces de pelouses existantes : pas de retournement du sol pour mise en valeur agricole, pas de plantations d'arbres, excavations, dépôts...
- Conserver les surfaces de formations à genévriers existantes (pas de défrichement et de retournement du sol pour mise en valeur agricole, pas de plantations d'arbres, résineux ou feuillus, et d'arbustes ...)
- Ne pratiquer d'écobuage qu'après accord de la structure animatrice et seulement à des fins de gestion conservatoire
- Ne réaliser aucune intervention sur le milieu (fauche, gyrobroyage) dans la période comprise entre mi-mars et fin juin
- Non utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de la végétation.

## OUTIL

Charte Natura 2000

**MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

**STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

**PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : -
- Budget prévisionnel sur 5 ans : -

**FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

A2, A3, A4, A5, A6, A7, D1, D3, D4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE A1**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de chartes Natura 2000 signées ; superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Surfaces en pelouses calcicoles et formations à genévriers sur le site</b> → chiffre annuel</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous charte Natura 2000</b> → relevé phytosociologique (un par parcelle concernée)</li> <li>- Fréquence : n+5<sup>1</sup></li> <li>- Echelle : parcelle visée</li> <li>• <b>Intérêt biologique des pelouses sèches et formations à genévriers</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes</li> <li>- Fréquence : n+5</li> <li>- Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b></li> <li><i>Points analysés :</i> → surface en pelouses sèches et formations à genévriers sur le site</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>→ intérêt biologique des pelouses sèches et formations à genévriers</li> <li>- Fréquence : n+5</li> <li>→ Evolution des populations animales liées (Chauves-souris, insectes)</li> <li>- Fréquence : n+5</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Surfaces de pelouses sèches et formations à genévriers sous charte Natura 2000.</b></li> <li>→ % de l'objectif atteint</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b></li> <li><i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel</li> <li>→ efficacité de la mesure (oui / non)</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Zonage des documents d'urbanisme des communes (oui/non)</b></li> <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b></li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation

Action A2  
**RESTAURATION DES PELOUSES CALCICOLES ET DES FORMATIONS A  
GENEVRIERS**

Objectif opérationnel :

Maintenir les milieux ouverts

Territoire concerné :

Les surfaces en pelouses calcicoles et en formations à genévriers du site

Superficie d'application de l'action : 37,85 ha



Habitats visés :

*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysson-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130)*

Espèces visées :

*Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe(1303) Grand murin (1324), Minoptère de Schreibers (1310), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046)*

### OBJECTIFS DE L'ACTION

EFFETS ATTENDUS :

- A court terme : restauration des surfaces de pelouses sèches calcicoles et des formations à genévriers envahies par les arbres et arbustes
- à moyen terme : habitats dans un bon état de conservation.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 2 contrats signés ; 37,85 ha sous contrat

### JUSTIFICATION

La pelouse calcicole mésophile recouvre une surface importante sur le site, et la diversité floristique qui l'accompagne témoigne de son bon état de conservation. Cependant, en plusieurs endroits, l'envahissement des pelouses par les arbustes (épine noire, trène, cerisier de Sainte-Lucie...) et le brachypode provoque la fermeture du milieu et une perte de la diversité biologique. Ce phénomène est dû à l'abandon des pratiques pastorales qui permettaient de bloquer ou de freiner le développement des ligneux et du brachypode. A terme, s'il n'est pas restauré puis entretenu, cet habitat est donc menacé par le boisement (évolution vers des stades arbustifs : fourrés, prés-bois, puis chênaie).

Il en est de même des formations à genévriers.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

- Débroussaillage des ligneux colonisateurs du milieu (par exemple débroussailluse à disque, tronçonneuse,...), période : entre octobre et janvier.
- Maintien des ourlets forestiers qui participent à la diversité des milieux.
- Evacuation des branchages à l'extérieur de la parcelle si possible (puis brûlage ou recyclage).
- Recoupe des repousses, en été, pour épuiser les souches et éviter une reprise de la végétation ligneuse, ou dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle. Quelques ligneux pourront être laissés car ils constituent des supports nécessaires à la présence de certains insectes.
- Interdiction d'utiliser des produits chimiques pour l'entretien de la végétation.
- Fauche ou girobroyage si la densité de graminées sociales (brachypode, brome) est importante, en juin voire en juin et septembre, avec évacuation des produits de fauche en dehors du site.
- Entretien à réaliser dès la 2<sup>ème</sup> année (action A3).

## **OUTIL**

Contrat Natura 2000

## **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

## **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

## **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe Etat
- Coût indicatif unitaire prévisionnel : 1 500 € / ha
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 56 775 €

## **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

A1, A3, A4, A5, A6, A7, D1, D3, D4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE A2**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de parcelles sous contrat Natura 2000 et superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Surfaces en pelouses sèches et formations à genévriers sur le site</b> → chiffre annuel → chiffre cumulé - Fréquence : tous les ans - Echelles : site Natura 2000 et parcelles sous contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous contrat Natura 2000</b> → relevé phytosociologique (un par parcelle concernée) - Fréquence : n+5<sup>1</sup> - Echelle : parcelle visée</li> <li>• <b>Evaluation des pelouses sèches et des formations à genévriers</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes - Fréquence : n+5 - Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → Evolution des superficies de pelouses sèches et formations à genévriers du site (+, -, =) - Fréquence : tous les ans → Evolution de la diversité floristique et évaluation de l'habitat naturel (+, -, =) - Fréquence : n+5 → Evolution des populations animales liées (chauves-souris, insectes) - Fréquence : n+5  - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de contrats signés et surface de pelouses sèches et formations à genévriers sous contrat</b>  → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concordance avec d'autres politiques (documents d'urbanisme) (oui/non)</b></li> <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b>  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> = année de démarrage de la mission d'animation

Action A3  
**ENTRETIEN DES PELOUSES CALCICOLES ET DES FORMATIONS A GENEVRIERS  
PAR FAUCHAGE**

Objectif opérationnel :

Maintenir les milieux ouverts

Territoire concerné :

Les surfaces en pelouses calcicoles et en formations à genévriers du site

Superficie d'application de l'action : 37,85 ha



Habitats visés :

*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alyso-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130)*

Espèces visées :

*Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe(1303) Grand murin (1324), Minioptère de Schreibers (1310), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046)*

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

EFFETS ATTENDUS :

- A court terme : maîtrise de l'envahissement des surfaces de pelouses sèches calcicoles et des formations à genévriers par les ligneux
- à moyen terme : habitats dans un bon état de conservation.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 2 contrat signés ; 33 ha sous contrat.

**JUSTIFICATION**

L'entretien régulier des pelouses et formations à genévriers permettra d'éviter la colonisation par les arbustes préfigurant le boisement et un développement trop important des graminées sociales.

Le fauchage, contrairement au pâturage, n'est pas une pratique traditionnelle de gestion des pelouses mais il constitue une technique de substitution moins contraignante pour le gestionnaire.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Fauche mécanique (les Chaumes Boissières) ou éventuellement manuelle (coteau de Châteauneuf).
- Exportation des produits de fauche en dehors du site.
- Interdiction d'utiliser des produits chimiques pour l'entretien de la végétation.
- Eviter de faucher la totalité d'une pelouse la même année : fractionner les interventions dans le temps et dans l'espace en fauchant les parcelles selon une rotation sur plusieurs années.
- Fauche tardive :
  - après le 15 juillet et mieux encore en septembre pour préserver le plus grand nombre d'espèces (flore, oiseaux, insectes) ;
  - en juin, voire en juin et septembre pour éliminer les graminées sociales (brachypode, brome) dans les secteurs envahis par ces graminées.

*Recommandation :* Fauche à réaliser du centre de la parcelle vers la périphérie.

## **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

## **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

## **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe Etat
- Coût indicatif unitaire prévisionnel :
  - 750 €/ha/an sur les Chaumes Boissières à réaliser deux fois au cours des 5 premières années du DOCOB, sur 27,6 ha
  - 1 250 €/ha sur les coteaux de Chateauneuf (fauche manuelle à cause du relief) à réaliser deux fois au cours des 5 premières années du DOCOB, sur 5,5 ha
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 55 150 €

## **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

A1, A2, A4, A5, A6, A7, D1, D3, D4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE A3**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de parcelles sous contrat Natura 2000 et superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Surfaces en pelouses sèches et formations à genévriers sur le site</b> → chiffre annuel → chiffre cumulé - Fréquence : tous les ans - Echelles : site Natura 2000 et parcelles sous contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous contrat Natura 2000</b> → relevé phytosociologique (un par parcelle concernée) - Fréquence : n+5<sup>1</sup> - Echelle : parcelle visée</li> <li>• <b>Evaluation de la pelouses sèches ou de la formation à genévriers</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes - Fréquence : n+5 - Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → Evolution des superficies de pelouses sèches et formations à genévriers du site (+, -, =) - Fréquence : tous les ans → Evolution de la diversité floristique et évaluation de l'habitat naturel (+, -, =) - Fréquence : n+5 → Evolution des populations animales liées (chauves-souris, insectes) - Fréquence : n+5  - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de contrats signés et surface de pelouses sèches et formations à genévriers sous contrat</b>  → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concordance avec d'autres politiques (documents d'urbanisme) (oui/non)</b></li> <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b>  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> = année de démarrage de la mission d'animation

Action A4  
**GESTION PASTORALE EXTENSIVE DES PELOUSES CALCICOLES**

Objectif opérationnel :

Maintenir les milieux ouverts

Territoire concerné :

Les surfaces en pelouses calcicoles du site

Superficie d'application de l'action : 31,75  
ha



Habitats visés :

*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alyso-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210)*

Espèces visées :

*Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe(1303) Grand murin (1324), Minioptère de Schreibers (1310), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046)*

### OBJECTIFS DE L'ACTION

EFFETS ATTENDUS :

- A court terme : maîtrise de l'envahissement des surfaces de pelouses sèches calcicoles par les ligneux
- à moyen terme : habitats dans un bon état de conservation.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 2 contrats signés ; 4 ha sous contrats.

### JUSTIFICATION

Le pâturage traditionnel est la forme de gestion à l'origine d'une grande partie des pelouses calcicoles du site. Il peut donc constituer un moyen d'entretenir ces formations, en maintenant l'ouverture du milieu et en éliminant les espèces ligneuses de manière sélective.

L'absence d'entretien se traduit en effet par une fermeture du milieu : densification du tapis herbacé, embroussaillage et évolution vers le stade forestier.

Le pâturage présente l'avantage de réduire la hauteur moyenne de la végétation mais surtout de constituer des mosaïques végétales et des trouées favorables à l'apparition de nombreuses espèces végétales. Il convient également pour éliminer les plantes envahissantes comme le brachypode.

*La mise en place de cette action est subordonnée à l'existence d'éleveurs locaux intéressés.*

### DESCRIPTION DE L'ACTION

- Pâturage ponctuel, tournant, automnal et hivernal. Un pâturage printanier devra être bi-annuel ou tri-annuel afin d'éviter la dégradation de certaines espèces comme l'hélianthème.
- Espèces utilisées : moutons de préférence, éventuellement chèvres ; le pâturage bovin peut être envisagé.
- Chargement variable en fonction de la dynamique végétale ; plutôt faible au départ (1 à quelques moutons/ha), à réévaluer les années suivantes.
- Période de pâturage : de mi-juillet jusqu'au printemps, en dehors de la période de floraison des espèces d'intérêt régional (pâturage hivernal : régression des arbustes) ; éventuellement au printemps pour éliminer les graminées sociales dans les secteurs fortement colonisés par celles-ci.
- Complémentation et affouragement à éviter dans la mesure du possible.
- En période de pluie, retirer les animaux pour éviter la dégradation des pelouses si nécessaire.
- Pose de clôtures (fixes ou mobiles) et autres équipements (abreuvoirs...).
- Possibilité d'interventions mécaniques pour les ligneux (coupe sélective avec exportation).

## **OUTIL**

Contrat Natura 2000

## **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

## **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

## **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe Etat
- Coût indicatif unitaire prévisionnel :

Le coût de l'action sera d'environ 200 €/ha/an pour faire pacager les bêtes.

La pose de clôture mobile est évaluée à 1 557 € pour 4 ha (sur la base de 400 m/ha et un coût moyen de 2 € pour un ml).

- Budget prévisionnel sur 5 ans : 5 557 €

## **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

A1, A2, A3, A5, A6, A7, D1, D3, D4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE A4**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de parcelles sous contrat Natura 2000 et superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Surfaces en pelouses sèches et formations à genévriers sur le site</b> → chiffre annuel → chiffre cumulé - Fréquence : tous les ans - Echelles : site Natura 2000 et parcelles sous contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous contrat Natura 2000</b> → relevé phytosociologique (un par parcelle concernée) - Fréquence : n+5<sup>1</sup> - Echelle : parcelle visée</li> <li>• <b>Evaluation de la pelouses sèches ou de la formation à genévriers</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes - Fréquence : n+5 - Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → Evolution des superficies de pelouses sèches et formations à genévriers du site (+, -, =) - Fréquence : tous les ans → Evolution de la diversité floristique et évaluation de l'habitat naturel (+, -, =) - Fréquence : n+5 → Evolution des populations animales liées (chauves-souris, insectes) - Fréquence : n+5  - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de contrats signés et surface de pelouses sèches et formations à genévriers sous contrat</b>  → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concordance avec d'autres politiques (documents d'urbanisme) (oui/non)</b></li> <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b>  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> = année de démarrage de la mission d'animation

Action A5  
**CICATRISATION DE L'ANCIENNE PISTE D'AUTO-CROSS**

Objectifs opérationnels :

Eviter la dégradation du site  
Supprimer la cause de dégradation si elle persiste  
Favoriser la recolonisation par une végétation naturelle d'intérêt communautaire



Habitats visés :

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210)

Territoire concerné :

L'ancienne piste d'auto-cross

Superficie d'application de l'action : 4 ha

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

- A court terme : disparition des traces de l'ancienne piste d'auto-cross.
- A moyen terme : recolonisation du site par des habitats de pelouses d'intérêt communautaire et une flore pionnière comprenant des espèces d'intérêt patrimoniales.

**JUSTIFICATION**

L'ancienne piste d'auto-cross est encore ponctuellement utilisée par les engins tout terrain en pratique libre (motos surtout) ; elle est encore nettement visible sur le terrain et appelle, par sa présence, à la pratique de loisirs motorisés sur les pelouses environnantes.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Dégagement des bourrelets de terre longeant la piste
- Exportation de la terre en dehors du site
- Végétation laissée en évolution libre
- Maintien de la piste en son état actuel (évolution naturelle de la végétation)

**OUTIL**

Subvention

**MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :**

Propriétaire ou ayant-droit

**STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

**PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe, Etat
- Budget prévisionnel : 3 000 €

**FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

A1, A2, A3, A4, A6, A7, D1, D3, D4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE A5**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<p>• <b>Réalisation des travaux de cicatrisation de l'ancienne piste d'auto-cross</b>  → chiffres annuels  → chiffres cumulés  - Fréquence : tous les ans  - Echelle : le site de l'ancienne piste</p>	<p>• <b>Identification de l'état de conservation de l'habitat naturel obtenu après aménagement</b>  → suivi phyto-sociologique de l'habitat  - Fréquence : n+1<sup>1</sup>, n+5  - Echelle : le site de l'ancienne piste</p>	<p>• <b>Oui / non</b>  <i>Points analysés :</i>  → Evolution des espèces patrimoniales caractéristiques de l'habitat (Sabline des chaumes, Astragale de Montpellier)  - Fréquence : n+1, n+5  - Echelle : le site de l'ancienne piste</p>	<p>• <b>Travaux réalisés</b>  → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans  - Echelle : le site de l'ancienne piste</p>	<p>• <b>Oui / non</b>  <i>Points analysés :</i>  → moyens financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel  → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans  - Echelle : le site de l'ancienne piste</p>	<p>• <b>Concordance avec d'autres politiques (documents d'urbanisme) ? (oui/non)</b>  • <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b>  - Fréquence : tous les ans  - Echelle : le site de l'ancienne piste</p>

<sup>1</sup> n = année de réalisation des travaux

Action A6  
**CONVENTION DE GESTION POUR LES PELOUSES CALCICOLES ET FORMATIONS  
A GENEVRIERS**

Objectifs opérationnels :  
*Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol  
Maintenir les milieux ouverts*

Territoire concerné :  
*Les surfaces en pelouses calcicoles et en formations à genévriers du site*

Superficie d'application de l'action : 37,85 ha



Habitats visés :  
*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alyso-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130)*  
Espèces visées :  
*Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe(1303) Grand murin (1324), Minioptère de Schreibers (1310), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046)*

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**EFFETS ATTENDUS :**

- A court terme : maintien des surfaces en pelouses sèches calcicoles ou formations à genévriers
- A moyen terme : Pelouses et formations à genévriers dans un bon état de conservation, favorable aux espèces d'intérêt communautaire.

**OBJECTIF DE CONVENTIONNEMENT A 5 ANS :** 37,85 ha

**JUSTIFICATION**

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Poitou-Charentes est propriétaire sur le département de la Charente de nombreuses pelouses calcicoles et en assure la restauration, l'entretien et la valorisation. Il a donc des compétences et une expérience dans le domaine de la gestion d'espaces naturels et notamment de ce type de milieu. Il pourrait de substituer aux collectivités locales et aux propriétaires privés pour la gestion des pelouses et formations à genévriers après signature de conventions de gestion.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Des conventions de gestion peuvent être passées entre les propriétaires de pelouses calcicoles et le C.R.E.N., dont le rôle sera alors d'assurer la gestion et éventuellement la valorisation de ces parcelles.

**OUTIL**

Subvention

**MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :**

CREN

**STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

## PLAN DE FINANCEMENT ET COUT

- Financeurs potentiels : Europe, Etat

- Budget prévisionnel :

***Si le propriétaire est une collectivité publique*** : la signature de la convention ne nécessite pas l'intervention du notaire, il n'y a pas de surcoût pour le CREN.

***Si le propriétaire est un privé*** : la signature du bail se fait par un acte notarial, le surcoût correspond aux frais de notaire payés par le CREN qui s'élèvent en moyenne à 800 €.

En estimant que 2 ha sur les 5 ha de pelouses privées pourraient être gérées par le CREN, on trouve un budget de **1 600 €**.

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

A1, A2, A3, A4, A5, A7, D1, D3, D4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE A6**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficiences	Cohérence
<p>• <b>Superficie des pelouses sèches et formations à genévriers sous convention</b>  → chiffres annuels  → chiffres cumulés  - Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Diversité floristique des parcelles sous convention</b>  → relevé phyto-sociologique (un par parcelle concernée)  - Fréquence : n+5<sup>1</sup>  - Echelle : parcelle visée</p> <p>• <b>Evaluation des pelouses sèches et des formations à genévriers</b>  → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes  - Fréquence : n+5  - Echelle : parcelle visée</p>	<p>• <b>Oui / non</b>  <u>Points analysés :</u>  → Evolution des superficies de pelouses sèches et formations à genévriers du site  (+, -, =)  - Fréquence : tous les ans  → Evolution de la diversité floristique et évaluation de l'habitat naturel  (+, -, =)  - Fréquence : n+5  → Evolution des populations animales liées (chauves-souris, insectes)  - Fréquence : n+5  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Travaux réalisés</b>  → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Oui / non</b>  <u>Points analysés :</u>  → moyens financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel  → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Concordance avec d'autres politiques (documents d'urbanisme) ?</b>  (oui/non)</p> <p>• <b>Concordance avec les autres actions ?</b>  (oui/non)  - Fréquence : tous les ans  - Echelles : site Natura 2000</p>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation

Action A7

**REDUCTION DE LA ZONE NDg DANS LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR CHARENTE**

Objectif opérationnel :

Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol

Territoire concerné :

La zone NDg du POS de Chateauneuf/Charente sur le coteau de Fontaury

Superficie d'application de l'action : 2 ha



Habitats visés :

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210)

**OBJECTIF DE L'ACTION**

- Maintenir les superficies de pelouses sèches du site Natura 2000

**JUSTIFICATION**

Pour maintenir les surfaces d'intérêt communautaire, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol.

La zone NDg du POS de Châteauneuf est une zone naturelle prévue pour les terrains de caravanage et les équipements collectifs pour l'accueil des gens du voyage.

Cette action vise à éviter l'augmentation de surface de l'aire d'accueil des gens du voyage au détriment de la pelouse calcicole sèche du coteau.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

A l'occasion d'une révision ou d'une modification du POS de la commune, limiter l'emprise de la zone NDg portée sur le document (lieu-dit Champs de Fontaury) à l'emprise actuelle du terrain d'accueil des gens du voyage, soit une réduction de 2 ha à 0,2 ha environ.

**OUTIL**

Procédure réglementaire.

**MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :**

Commune de Chateauneuf-sur-Charente

**STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

**PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : -
- Budget prévisionnel : -

**FICHE ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

A1, A2, A3, A4, A6

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE A7**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<p><b>• Modification du zonage et du règlement du PLU de Châteauneuf/Charente par rapport au POS actuel</b></p> <p>- Fréquence : l'année de l'approbation du PLU</p>	<p><b>• Classement du secteur en zone N de protection ; règlement interdisant les terrains de caravanage et les équipements collectifs pour l'accueil des gens du voyage</b></p> <p>→ Vérification du zonage et du règlement du PLU</p> <p>- Fréquence : l'année de l'approbation du PLU - Echelle : le secteur géographique concerné</p>	<p><b>• Oui / non</b></p> <p><i>Points analysés :</i> → Superficie en pelouses calcicoles du site</p> <p>- Fréquence : n, n+5<sup>1</sup></p> <p>- Echelle : le secteur géographique concerné</p>	<p><b>• Modification du zonage et de règlement du PLU réalisé</b></p> <p>→ oui/non</p> <p>- Fréquence : l'année d'approbation du PLU - Echelle : le secteur géographique concerné</p>	<p><b>• Oui / non</b></p> <p><i>Points analysés :</i> → moyens financiers)</p> <p>mis en œuvre par rapport au prévisionnel</p> <p>→ efficacité de la mesure (oui / non)</p> <p>- Fréquence : l'année d'approbation du PLU - Echelle : le secteur géographique concerné</p>	<p><b>• Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b></p> <p>- Fréquence : l'année d'approbation du PLU</p> <p>- Echelle : le secteur géographique concerné</p>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation

# **B. AUTRES MILIEUX OUVERTS**

Action B1 : Maintien des prairies maigres de fauche

Action B2 : Exploitation extensive des prairies maigres de fauche

Action B3 : Entretien des berges du ruisseau d'Anqueville

Action B4 : Débroussaillage de l'entrée de la grotte de Fontaury

Action B1  
**MAINTIEN DES PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE**

Objectif opérationnel :

Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol

Territoire concerné :

Les surfaces en prairies maigres de fauche du site

Superficie d'application de l'action : 5 ha



Habitats visés :

Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe (1303) Grand murin (1324), Minioptère de Schreibers (1310), Agrion de Mercure (1044)

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

EFFETS ATTENDUS :

- A court terme : maintien des surfaces en prairies maigres de fauche
- A moyen terme : Prairies maigres de fauche dans un bon état de conservation, favorable aux espèces d'intérêt communautaire.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 3 chartes signées ; 5 ha sous charte.

**JUSTIFICATION**

Pour maintenir les surfaces d'intérêt communautaire, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Maintenir l'utilisation du sol de la parcelle en prairie et son exploitation par la fauche et/ou éventuellement la pâture
- Ne pas détruire la prairie, notamment par la labour (renouvellement des prairies par le travail superficiel du sol uniquement), ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement)
- Ne pas pratiquer de traitement chimique, sauf localisé (chardons, rumex)
- Maintenir les mares, fossés, et points d'eau présents dans les prairies.

**OUTIL**

Charte Natura 2000

**MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

**STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

**PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : -
- Budget prévisionnel sur 5 ans : -

**FICHE ACTION LIEE OU COMPLEMENTAIRE**

B2

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE B1**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de chartes Natura 2000 signées ; superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li>   <li>• <b>Surfaces en prairies maigres de fauche sur le site</b> → chiffre annuel</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous charte Natura 2000</b> → relevé phytosociologique (un par parcelle concernée)</li> <li>- Fréquence : n+5<sup>1</sup></li> <li>- Echelle : parcelle visée</li>   <li>• <b>Intérêt biologique des prairies maigres de fauche</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes</li> <li>- Fréquence : n+5</li> <li>- Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b></li> <li><i>Points analysés :</i> → surface en prairies maigres de fauche sur le site</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>→ intérêt biologique des prairies maigres de fauche</li> <li>- Fréquence : n+5</li> <li>→ Evolution des populations animales liées (Chauves-souris, Agrion de Mercure)</li> <li>- Fréquence : n+5</li>   <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Surfaces de prairies maigres de fauche sous charte Natura 2000.</b></li> <li>→ % de l'objectif atteint</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b></li> <li><i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel</li> <li>→ efficacité de la mesure (oui / non)</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Zonage des documents d'urbanisme des communes (oui/non)</b></li>   <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b></li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation

Action B2  
**EXPLOITATION EXTENSIVE DES PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE**

Objectifs opérationnels :

Maintenir les milieux ouverts  
Conforter les activités humaines favorables  
au maintien des habitats

Territoire concerné :

Les surfaces en prairies maigres de fauche  
du site

Superficie d'application de l'action : 5 ha



Habitats visés :

Prairies maigres de fauche de basse  
altitude (6510)

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Petit  
rhinolophe(1303) Grand murin (1324),  
Minoptère de Schreibers (1310), Agrion  
de Mercure (1044)

## OBJECTIFS DE L'ACTION

### EFFETS ATTENDUS :

- A court terme : maintien des surfaces en prairies maigres de fauche
- A moyen terme : prairies maigres de fauche dans un bon état de conservation, favorable aux espèces d'intérêt communautaire.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 3 contrats signés ; 2,5 ha sous contrat.

## JUSTIFICATION

Sous forme contractuelle, des indemnisations peuvent être proposées aux exploitants agricoles s'ils adoptent des pratiques favorables à la conservation des habitats d'intérêt communautaire que sont les prairies maigres de fauche, et à leur bon état de conservation.

La date de fauche a une influence sur la composition floristique des prairies.

La fertilisation provoque la disparition des espèces qui ne peuvent croître que sur des terrains pauvres en substances nutritives. Elle entraîne une diminution de la richesse biologique de cet habitat. Dans les prairies fertilisées la végétation se développe plus rapidement, avançant la fauchaison qui, dès lors, ne correspond plus au cycle annuel de nombreuses espèces animales.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### **Mesure 1 : Gestion extensive des prairies avec retard de fauche**

- Pression de pâturage : taux maximal de chargement de 1,4 UGB/ha
- Travail du sol : Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).
- Limitation de la fertilisation : Pour chaque parcelle engagée, limitation de
  - la fertilisation azotée totale à 95 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral,
  - la fertilisation totale en P à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral,
  - la fertilisation totale en K à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral
- Traitement phytosanitaire : Absence de désherbage (sauf localisé).
- Maîtrise des refus et des ligneux et brûlage : Fauche des refus et des ligneux obligatoire ; absence d'écobuage ou de brûlage dirigé.
- Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage : identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelle), fauche ou broyage (dates, matériel utilisé, modalités notamment si fauche centrifuge), pâturage (dates d'entrée ou de sortie par parcelles, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes).

- Absence d'intervention mécanique (fauche ou broyage pendant une période déterminée : absence de fauche ou broyage) et pâturage jusqu'au 15 juin.

### **Mesure 2 : Gestion extensive des prairies avec absence totale de fertilisation**

- Pression de pâturage : taux maximal de chargement de 1,4 UGB/ha
- Travail du sol : Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).
- Absence totale de fertilisation minérale et organique sur les prairies : absence totale d'apports de fertilisants minéraux (Azote, Phosphore, Potasse) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage) ; absence d'apports magnésiens et de chaux
- Traitement phytosanitaire : Absence de désherbage (sauf localisé).
- Maîtrise des refus et des ligneux et brûlage : Fauche des refus et des ligneux obligatoire ; absence d'écobuage ou de brûlage dirigé.
- Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage : identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelle), fauche ou broyage (dates, matériel utilisé, modalités notamment si fauche centrifuge), pâturage (dates d'entrée ou de sortie par parcelles, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes).

### **Mesure 3 : Gestion extensive des prairies avec absence totale de fertilisation et retard de fauche**

- Pression de pâturage : taux maximal de chargement de 1,4 UGB/ha
- Travail du sol : Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).
- Absence totale de fertilisation minérale et organique sur les prairies : absence totale d'apports de fertilisants minéraux (Azote, Phosphore, Potasse) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage) ; absence d'apports magnésiens et de chaux
- Traitement phytosanitaire : Absence de désherbage (sauf localisé).
- Maîtrise des refus et des ligneux et brûlage : Fauche des refus et des ligneux obligatoire ; absence d'écobuage ou de brûlage dirigé.
- Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage : identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelle), fauche ou broyage (dates, matériel utilisé, modalités notamment si fauche centrifuge), pâturage (dates d'entrée ou de sortie par parcelles, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes).
- Absence d'intervention mécanique (fauche ou broyage pendant une période déterminée : absence de fauche ou broyage) et pâturage jusqu'au 15 juin.

*Recommandation* : Fauche à réaliser du centre de la parcelle vers la périphérie.

### **OUTIL**

- parcelles en SAU : Mesures Agro-Environnementales territoriales
- parcelles hors SAU : Contrat Natura 2000

### **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Exploitants agricoles (parcelles en SAU) ; propriétaires ou ayants-droits (parcelles hors SAU)

### **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur MAE (parcelles en SAU) ; animateur du DOCOB (parcelles hors SAU)

### **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe Etat
- Coût indicatif unitaire prévisionnel : Mesure 1 : 227 € / ha / an  
Mesure 2 : 228 € / ha/an  
Mesure 3 : 362 € / ha / an
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 4 525 €

**FICHE ACTION LIEE OU COMPLEMENTAIRE**

B1

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE B2**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficiences	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de MAEt ou contrats Natura 2000 signés ; superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li>   <li>• <b>Surfaces en prairies maigres de fauche sur le site</b> → chiffre annuel</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous MAEt ou Contrat Natura 2000</b> → relevé phyto-sociologique (un par parcelle concernée)</li> <li>- Fréquence : n+5<sup>1</sup></li> <li>- Echelle : parcelle visée</li>   <li>• <b>Intérêt biologique des prairies maigres de fauche</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes</li> <li>- Fréquence : n+5</li> <li>- Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b></li> <li><i>Points analysés :</i> → surface en prairies maigres de fauche sur le site</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>→ intérêt biologique des prairies maigres de fauche</li> <li>- Fréquence : n+5</li> <li>→ Evolution des populations animales liées (Chauves-souris, Agrion de Mercure)</li> <li>- Fréquence : n+5</li>   <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Surfaces de prairies maigres de fauche sous MAEt ou contrats Natura 2000.</b></li> <li>→ % de l'objectif atteint</li>   <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b></li> <li><i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel</li> <li>→ efficacité de la mesure (oui / non)</li>   <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Zonage des documents d'urbanisme des communes (oui/non)</b></li>   <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b></li>   <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation

Action B3  
**ENTRETIEN DES BERGES DU RUISSEAU D'ANQUEVILLE**

Objectifs opérationnels :

Maintenir les milieux ouverts

Territoire concerné :

Les berges du ruisseau d'Anqueville

Linéaire d'application de l'action : 2 900 m



Habitat d'espèces visés :

Cours des rivières et ruisseaux ;

Végétation des ceintures des bords des eaux)

Espèce visée :

Agrion de Mercure (1044)

### OBJECTIFS DE L'ACTION

EFFETS ATTENDUS :

- A court terme : dégagement de la végétation ligneuse des berges du ruisseau ; maintien d'une végétation herbacée.
- A moyen terme : confortement de la population d'Agrion de Mercure, espèce d'intérêt communautaire.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 2 900 m

### JUSTIFICATION

L'Agrion de Mercure est une espèce de libellule qui recherche les ruisseaux à faible courant, de bonne qualité, ensoleillés et bordés d'une végétation développée mais pas trop dense. Elle est présente en effectif important sur le ruisseau d'Anqueville.

Le long de ce ruisseau cependant la végétation herbacée –et localement arbustive- se densifie et ferme le cours d'eau à plusieurs endroits, diminuant ainsi les potentialités d'accueil pour cette espèce.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Engagements non rémunérés :

- En dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, ne pas faire de travaux dans le lit mineur du ruisseau d'Anqueville et sur les berges sans avis préalable de la structure animatrice, de l'ONEMA, de la DDAF.
- Entretenir la végétation des berges uniquement par moyen mécanique (traitement chimique proscrit)
- Ne pas réaliser de travaux d'entretien des rives pendant les périodes sensibles pour la faune et la flore (pas de travaux entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 juillet) et en cas de sols détremés.
- Ne pas dessoucher d'arbres coupés sur les berges.

Engagements rémunérés :

- Ouvrir ponctuellement par fauchage ou débroussaillage la végétation des berges du ruisseau d'Anqueville pour favoriser l'habitat aquatique favorable à l'agrion de Mercure.
- Fractionner les interventions dans l'espace : ne pas intervenir sur la totalité des deux berges en même temps pour ne pas perturber les populations animales présentes.
- Opération à renouveler tous les deux ans.

### OUTIL

Engagements non rémunérés : Charte Natura 2000

Engagements rémunérés : Contrat Natura 2000

**MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

**STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

**PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe Etat
- Coût indicatif unitaire prévisionnel : 50 €/100ml/intervention
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 2 900 €

**FICHE ACTION LIEE OU COMPLEMENTAIRE**

Sans objet.

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE B3**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de contrats ou chartes Natura 2000 signées</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Linéaire de ripisylve traité</b> → chiffre annuel (km) → chiffre cumulé (km) - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vérification des modalités d'entretien de la végétation des rives</b> → Dominance de berges à végétation herbacée, présence d'un lit de ruisseau dégagé  → Pas de traces visibles d'utilisation de produits phytosanitaires  → Maintien des souches des arbres coupés  - Fréquence : n+5<sup>1</sup> - Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → Intérêt patrimonial de l'habitat naturel (typicité de l'habitat, diversité floristique) - Fréquence : n+5 → Evolution des populations animales liées : agrion de Mercure) - Fréquence : n+5  - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de contrats ou chartes Natura 2000 signées</b></li> <li>• <b>Importance du linéaire de ripisylve restaurée et/ou entretenue</b>  → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → moyens (humains) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concordance avec d'autres politiques (SDAGE, document d'urbanisme) ?</b> (oui/non)</li> <li>• <b>Concordance avec les autres actions ?</b> (oui/non)  - Fréquence : tous les ans - Echelles : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation

Action B4  
**DEBROUSSAILLAGE DE L'ENTREE DE LA GROTTTE DE FONTAURY**

Objectifs opérationnels :

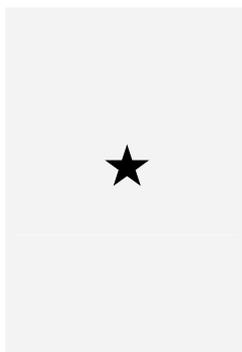
Maintenir les milieux ouverts

Territoire concerné :

La grotte de Fontaury

Superficie d'application de l'action :

quelques m<sup>2</sup>



Habitats visés :

Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130), grotte non exploitée pour le tourisme (8310)

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe (1303), Grand murin (1324), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310)

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

EFFETS ATTENDUS :

- A court terme : dégagement de la végétation ligneuse qui obstrue l'entrée de la grotte
- A moyen terme : confortement des populations de chauves-souris de la grotte.

OBJECTIF DE TRAVAUX A 5 ANS : quelques m<sup>2</sup>

**JUSTIFICATION**

L'habitat "grotte naturelle" est peu représenté sur le site, seules trois cavités de faible développement pour deux d'entre elles sont présentes. Parmi elles la grotte de Fontaury est située à l'est du site sur le coteau de Châteauneuf. L'entrée de cette grotte est obstruée par la végétation et donc peu accessible aux nombreuses espèces de chauves-souris qui fréquentent le vallon de la Font qui Pisse et ses flancs.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

-Débroussaillage de l'entrée pour permettre la recolonisation de cette cavité par les chauves-souris.

**OUTIL**

Subvention

**MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Commune de Châteauneuf –sur-Charente (propriétaire)

**STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, association naturaliste

**PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe Etat
- Budget prévisionnel : 150 € (une demi-journée de travail)

**FICHE ACTION LIEE OU COMPLEMENTAIRE**

Sans objet.

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE B4**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie du débroussaillage de l'entrée de la grotte effectué</li> <li>→ chiffre annuel</li> <li>→ chiffre cumulé</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : grotte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt biologique de la grotte</li> <li>→ état physique de l'entrée de la grotte : état de la végétation, dispositifs interdisant la fréquentation humaine</li> <li>→ présence de populations de Chauves-souris</li> <li>- Fréquence : n+5<sup>1</sup></li> <li>- Echelle : grotte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui / non</li> <li><i>Points analysés :</i></li> <li>→ Grotte sous Charte ou Contrat Natura 2000</li> <li>- Fréquence : n</li> <li>→ Evolution des populations animales liées (Chauves-souris)</li> <li>- Fréquence : n+5</li> <li>- Echelle : grotte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie débroussaillée</li> <li>→ % de l'objectif atteint</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : grotte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui / non</li> <li><i>Points analysés :</i></li> <li>→ moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel</li> <li>→ efficacité de la mesure (oui / non)</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : grotte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concordance avec les actions menées en faveur de chauves-souris et de leurs habitats dans le Département, la Région (oui/non)</li> <li>- Fréquence : tous les ans</li> <li>- Echelle : grotte</li> </ul>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation



# C. MILIEUX FORESTIERS

Action C1 : Maintien des boisements et de leur gestion extensive

Action C2 : Conservation d'arbres morts ou sénescents et d'arbres à cavités

Action C3 : Maintien et gestion jardinée des ourlets forestiers

Action C4 : Rétablissement et entretien de clairières forestières

## Action C1 MAINTIEN DES BOISEMENTS ET DE LEUR GESTION EXTENSIVE

### Objectifs opérationnesl :

*Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol  
Maintenir une gestion extensive des habitats forestiers*

### Territoire concerné :

*Les parcelles boisées du site*

Superficie d'application de l'action : 490 ha



Habitat visé : Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne (9340)

Habitats d'espèces visés : chênaies thermophiles, chênaies-frênaies thermophiles, ourlets forestiers thermophiles

### Espèces visées :

*Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Lucane cerf-volant (1083)*

## OBJECTIFS DE L'ACTION

### EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : stabilisation des surfaces de boisements alluviaux sur le site.
- à moyen terme : maintien de ces boisements dans un bon état de conservation.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 50 ha sous charte.

## JUSTIFICATION

Pour maintenir l'habitat d'intérêt communautaire « forêt de chêne vert extra-méditerranéenne » et les habitats forestiers abritant des espèces d'intérêt communautaire, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol et à conserver les boisements tels qu'ils sont actuellement, donc à éviter les plantations monospécifiques, les aménagements avec défrichement. Le risque n'existe que pour les boisements situés en dehors des périmètres de protection (APPB, documents d'urbanisme).

L'exploitation actuelle pour le bois de chauffage est favorable au maintien des boisements dans un bon état de conservation.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### Engagements :

- Maintenir les surfaces et la nature des boisements actuels : pas de défrichement, pas de plantation de résineux et d'essences exotiques non acclimatées.
- Maintenir l'exploitation traditionnelle des boisements pour le bois de chauffage : quelques arbres/ha/an.
- Conserver une diversité d'étages de végétation (étages arboré, arbustif, buissonnant, herbacé).
- Limiter la surface de coupe à 1 ha pour les boisements de chênes verts et pubescents et 0,5 ha pour la chênaie-frênaie ; éviter la coupe rase en laissant les arbres sur pied (semenciers qui permettront la régénération naturelle).
- Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches, favorables aux insectes saproxyliques.
- Ne pas utiliser de désherbant chimique pour l'entretien de la végétation.

### Recommandations :

- Réaliser les travaux forestiers en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore (pas de travaux du 1<sup>er</sup> février au 15 juillet) et le sol (pas de travaux en cas de sols détrempés).
- Favoriser le renouvellement de la forêt par régénération naturelle en laissant des arbres sur pied (semenciers qui permettront la régénération naturelle) lors des coupes d'exploitation.

## **OUTIL**

Charte Natura 2000

## **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

## **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, CRPF.

## **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : -
- Budget prévisionnel sur 5 ans : -

## **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

C2, C3, C4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE C1**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de chartes Natura 2000 signées ; superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Surfaces en boisement sur le site</b> → chiffre annuel - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous charte Natura 2000</b> → relevé phyto-sociologique (un par parcelle concernée) - Fréquence : n+5<sup>1</sup> - Echelle : parcelle visée</li> <li>• <b>Intérêt biologique du boisement</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes - Fréquence : n+5 - Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → surface en boisement sur le site - Fréquence : tous les ans → intérêt biologique des boisements - Fréquence : n+5 → Evolution des populations animales liées (chauves-souris, Lucane cerf-volant) - Fréquence : n+5  - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Surfaces de boisement sous charte Natura 2000.</b> → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concordance avec d'autres politiques (PEFC, Schéma régional de gestion sylvicole, code des bonnes pratiques sylvicoles) ? (oui/non)</b></li> <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b>  - Fréquence : tous les ans - Echelles : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation

Action C2  
**CONSERVATION D'ARBRES MORTS OU SENESCENTS ET D'ARBRES A CAVITES**

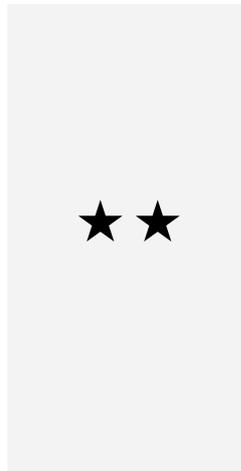
Objectif opérationnel :

Maintenir une gestion extensive des habitats forestiers

Territoire concerné :

Les parcelles boisées du site

Superficie d'application de l'action : 490 ha



Habitat visé : Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne (9340)

Habitats d'espèces visés : chênaies thermophiles, chênaies-frênaies thermophiles, ourlets forestiers thermophiles

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Lucane cerf-volant (1083)

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : développement des habitats favorables aux chauves-souris et insectes saproxylophages dans les boisements.
- à moyen terme : populations de ces espèces confortée sur le site.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 10 ha

**JUSTIFICATION**

La mesure concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive.

En ce qui concerne les habitats forestiers du réseau français Natura 2000, à côté de la réalisation de travaux et autres interventions relativement classiques, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire dépourvus, ainsi que d'arbres à cavité, de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour certaines espèces.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (pics, chouettes, chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE :

Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare **d'au moins 5 m<sup>3</sup> bois fort**.

Ils peuvent concerner des **arbres disséminés** dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits **îlots de sénescence**.

Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par la mesure.

Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole. À défaut de spécifications dans le SRGS, ces arbres doivent au minimum avoir un diamètre supérieur à 40 cm à 1,30 m.

De préférence, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.

L'intérêt des arbres choisis devra être validé par une expertise écologique en accord avec le propriétaire ou son gestionnaire.

En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi **le renouvellement du contrat doit être possible** pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.

Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'une autre mesure de gestion des milieux forestiers (action F27014 exclue).

#### ENGAGEMENTS REMUNERES (opérations éligibles et cahier des charges) :

Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans.

**Nota bene :** Les travaux de désignation et d'expertise de la valeur des bois sont des opérations préalables à la rédaction du contrat. Elles doivent être réalisées à la demande de l'animateur à l'échelle du massif avec l'appui technique d'un expert forestier ou d'un homme de l'art agréé. Cette opération de désignation n'est pas subventionnable. Elle est imputée sur le budget sous-traitance de la structure animatrice.

#### ENGAGEMENTS NON REMUNERES :

##### **Engagements de base :**

- Respect des pratiques de bonne gestion forestière,
- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.)
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges,
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.

##### **Engagements spécifiques à la mesure :**

L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents.

#### **OUTIL**

Contrat Natura 2000 forestier

#### **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

#### **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, CRPF.

#### **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe Etat
- Coût indicatif unitaire prévisionnel : Forfait par arbre dans la limite de 2 000 €/ha
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 20 000 €

#### **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

C1, C3, C4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE C2**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficience	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de contrats Natura 2000 ; superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Nombre d'arbres sénescents maintenus ou nombre d'îlots de sénescence</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Surfaces en boisement sur le site</b> → chiffre annuel - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous contrat Natura 2000</b> → relevé phyto-sociologique (un par parcelle concernée) - Fréquence : n+5<sup>1</sup> - Echelle : parcelle visée</li> <li>• <b>Intérêt biologique du boisement</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes - Fréquence : n+5 - Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → surface en boisement sur le site - Fréquence : tous les ans → intérêt biologique des boisements - Fréquence : n+5 → Evolution des populations animales liées (chauves-souris, Lucane cerf-volant) - Fréquence : n+5  - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Surfaces de boisement sous contrat Natura 2000.</b>  → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concordance avec d'autres politiques (PEFC, Schéma régional de gestion sylvicole, code des bonnes pratiques sylvicoles) ? (oui/non)</b></li> <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b>  - Fréquence : tous les ans - Echelles : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation

Action C3  
**MAINTIEN ET GESTION JARDINÉE DES OURLETS FORESTIERS**

Objectif opérationnel :

Maintenir une gestion extensive des habitats forestiers

Territoire concerné :

Les parcelles boisées du site

Superficie d'application de l'action : 490 ha



Habitat visé : Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne (9340)

Habitats d'espèces visés : chênaies thermophiles, chênaies-frênaies thermophiles, ourlets forestiers thermophiles

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Lucane cerf-volant (1083)

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : développement des habitats favorables aux chauves-souris dans les boisements.
- à moyen terme : populations de ces espèces confortées sur le site.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 10 ha

**JUSTIFICATION**

Les ourlets forestiers remplissent de nombreuses fonctions écologiques : il s'agit notamment de zones de chasse pour les chauves-souris qui y trouvent de nombreuses proies.

Il est important de maintenir ces lisières, milieu intermédiaire entre la forêt et la pelouse, et d'empêcher son boisement, par une gestion adaptée.

Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille, sans enjeu de production, d'est à dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site. Elle concerne les activités d'éclaircie et de nettoyage au profit d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Opération limitée à l'exploitation d'arbres et d'arbustes en faveur d'arbres désignés pour leur intérêt potentiel comme habitats d'espèces. Désignation à la peinture des arbres et brins de taillis à abattre, par l'expert forestier ou l'homme de l'art agréé. Utilisation de peinture non nocive pour l'environnement uniquement.

- Marquage à la peinture et localisation précise des arbres à tailler et description (essence, diamètre, état sanitaire visuel, environnement immédiat, objectif écologique...).
- Coupe d'arbres, création de cépées, abattage de végétaux ligneux, de façon à amener un éclaircissement maîtrisé au sol.
- Lorsque, dans le cas de coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (habitats, incendies, attaque d'insectes...) ou la sécurité publique, l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat.
- Dévitalisation par annellation. En l'absence de normes précises sur la distance des arbres morts ou sénescents à proximité des zones fréquentées par le public (route, piste, chemin, aire de travail ou de loisir,...), il est conseillé de maintenir une distance au moins égale à la hauteur des arbres morts ou sénescents à conserver.
- Débroussaillage, broyage de la végétation arbustive avant abattage.
- Etudes et frais d'experts (12% au maximum de l'assiette éligible des travaux).
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis du service instructeur.

## **OUTIL**

Contrat Natura 2000 forestier

## **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

## **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, CRPF.

## **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe Etat
- Coût indicatif unitaire prévisionnel : Le montant de l'aide est plafonné à :
  - 3 000 €/ha travaillé dans le cas général pour les opérations comprenant le cas échéant coupe de végétaux ligneux, démontage des rémanents, débroussaillage et broyage de végétation arbustive.
  - 6 000 €/ha travaillé lorsque le cahier des charges du contrat prévoit l'exportation des rémanents.
- Budget prévisionnel (maximal) sur 5 ans : 60 000 €

## **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

C1, C2, C4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE C3**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficience	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de contrats Natura 2000 ; superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Surface d'ourlets forestiers maintenus et/ou en gestion jardinée</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Surfaces en boisement sur le site</b> → chiffre annuel - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous contrat Natura 2000</b> → relevé phyto-sociologique (un par parcelle concernée) - Fréquence : n+5<sup>1</sup> - Echelle : parcelle visée</li> <li>• <b>Intérêt biologique du boisement</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes - Fréquence : n+5 - Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → surface en boisement sur le site - Fréquence : tous les ans → intérêt biologique des boisements - Fréquence : n+5 → Evolution des populations animales liées (chauves-souris, lucane cerf-volant) - Fréquence : n+5  - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Surfaces de boisement sous contrat Natura 2000.</b>  → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concordance avec d'autres politiques (PEFC, Schéma régional de gestion sylvicole, code des bonnes pratiques sylvicoles) ? (oui/non)</b></li> <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b>  - Fréquence : tous les ans - Echelles : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation

Action C4  
**RETABLISSEMENT ET ENTRETIEN DE CLAIRIERES**

Objectif opérationnel :

Maintenir une gestion extensive des habitats forestiers

Territoire concerné :

Les parcelles boisées du site

Superficie d'application de l'action : 490 ha



Habitat visé : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210)

Habitats d'espèces visés : chênaies thermophiles, chênaies-frênaies thermophiles, ourlets forestiers thermophiles

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310)

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : accroissement des surfaces de milieux ouverts d'intérêt communautaire (pelouses) au sein des boisements et développement des habitats favorables aux chauves-souris.
- à moyen terme : état de conservation de ces habitats et espèces conforté sur le site.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 5 ANS : 10 ha

**JUSTIFICATION**

L'action concerne le rétablissement et l'entretien de clairières dans les peuplements forestiers des Chaumes Boissières, au profit des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

D'une manière générale, toutes les clairières et les ouvertures dans un peuplement jouent un rôle important dans la biodiversité de la forêt : la clairière fait partie intégrante de l'écosystème forestier.

Le rétablissement et le maintien des clairières contribuent à la préservation de certaines espèces végétales d'intérêt patrimoniales, inféodées aux milieux calcicoles ouverts, ainsi que de plusieurs espèces d'oiseaux présents sur le site, comme l'engoulevent d'Europe et le circaète Jean le Blanc. Les chiroptères sont également favorisés par la mise en place d'un réseau de clairières du fait de la présence d'insectes.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Conditions d'éligibilité :

Les espaces ouverts peuvent faire l'objet de travaux ponctuels afin de lutter contre leur fermeture dès lors qu'ils jouent un rôle dans la conservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les clairières à maintenir ou à rétablir doivent avoir une superficie maximale unitaire de 1 500 m<sup>2</sup>. Il est possible d'envisager la création de plusieurs clairières dans le même peuplement forestier à condition de ne pas dépasser une surface cumulée de trouée supérieure à 15% de la surface totale du peuplement considéré.

Engagements rémunérés :

L'ouverture et l'entretien des milieux ouverts pour lutter contre leur fermeture sont éligibles par les moyens suivants :

- coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux,

- évacuation des rémanents sauf avis contraire de la structure animatrice ou du service instructeur,
- débroussaillage, broyage en vue de l'élimination de la végétation arbustive présente au moment de l'ouverture,
- études et frais d'experts (12% au maximum de l'assiette éligible des travaux),
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur.

Le procédé de débardage sera choisi de manière à être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées.

L'opération pourra être effectuée en trois phases pendant la durée du contrat :

1. coupe des arbres et évacuation,
2. élimination des rejets pour obtenir un espace favorisant le développement de la couverture herbacée,
3. passage en entretien par broyage ou fauchage.

#### Engagements non rémunérés :

- ne pas reboiser la clairière,
- maintenir le peuplement périphérique existant sur au moins 20 m de large pendant la durée du contrat,
- ne pas valoriser les clairières dans un objectif cynégétique (miradors, palombières...),
- repérer la clairière au GPS et la localiser sur une carte (base IGN et échelle compatible avec le niveau de précision visé).

### **OUTIL**

Contrat Natura 2000 forestier

### **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION (Contractants) :**

Propriétaires ou ayants-droits

### **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, CRPF.

### **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe Etat
- Coût indicatif unitaire prévisionnel : Le montant de l'aide est plafonné à 5 000 €/ha travaillé.
- Budget prévisionnel (maximal) sur 5 ans : 50 000 €

### **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

C1, C2, C3

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE C4**

Indicateurs de mise en œuvre		Indicateurs d'évaluation			
Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz	Cohérence
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de contrats Natura 2000 ; superficies correspondantes</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> <li>• <b>Surface de clairières rétablies ou maintenues</b> → chiffres annuels → chiffres cumulés - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversité floristique des parcelles sous contrat Natura 2000</b> → relevé phyto-sociologique (un par parcelle concernée) - Fréquence : n+5<sup>1</sup> - Echelle : parcelle visée</li> <li>• <b>Intérêt biologique du boisement</b> → Typicité, valeur patrimoniale, état de conservation, vulnérabilité, espèces présentes - Fréquence : n+5 - Echelle : parcelle visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → surface en clairières sur le site - Fréquence : tous les ans → intérêt biologique des clairières - Fréquence : n+5 → Evolution des populations animales liées (chauves-souris) - Fréquence : n+5  - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Surfaces de clairières sous contrat Natura 2000.</b>  → % de l'objectif atteint  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oui / non</b> <i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concordance avec d'autres politiques (PEFC, Schéma régional de gestion sylvicole, code des bonnes pratiques sylvicoles) ? (oui/non)</b></li> <li>• <b>Concordance avec les autres actions ? (oui/non)</b>  - Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</li> </ul>

<sup>1</sup> n = année de démarrage de la mission d'animation



# D. FREQUENTATION DU SITE ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Action D1 : Information des structures d'encadrement des activités sportives et de loisirs sur l'intérêt et la sensibilité du site

Action D2 : Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation destinées au public

Action D3 : Cartographie des chemins

Action D4 : Détermination des chemins pouvant être empruntés par les véhicules tout-terrain

Action D5 : Etude préalable à la résorption des décharges sauvages

Action D6 : Résorption des décharges sauvages

Action D7 : Mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation à l'entrée du site

Action D8 : Organisation de sorties découverte et d'animations auprès des scolaires

Action D9 : Information du public sur l'avancement de la mise en œuvre du DOCOB

Action D1  
**INFORMATION DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ACTIVITES DE LOISIRS  
SUR L'INTERET ET LA SENSIBILITE DU SITE**

Objectifs opérationnels :

*Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial  
du site*

*Eviter la dégradation du site*



Habitats et espèces visés : tous/toutes

Territoire concerné : L'ensemble du site  
Natura 2000

Surface d'application de l'action : 621 ha

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

#### EFFETS ATTENDUS :

Meilleure prise en compte des enjeux biologiques dans les pratiques des activités de loisirs

NOMBRE DE FORMATIONS REALISEES : 4 (AILAN, Amicale motocycliste castelnovienne, Moto-Club de Bouteville, Green Oaks Valley).

### **JUSTIFICATION**

Une meilleure connaissance de l'intérêt et de la sensibilité du site par les usagers est la première condition de la préservation des habitats et des espèces. Le but est ici d'informer les structures encadrantes des activités sportives et de loisirs (AILAN, Amicale motocycliste castelnovienne, Moto-Club de Bouteville, Green Oaks Valley), à charge à celles-ci de diffuser l'information auprès des pratiquants.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Réunions d'information avec les structures d'encadrement
- Edition d'une plaquette d'informations sur la richesse et la sensibilité du site ainsi que sur les précautions d'usage à prendre (cf action D2)

### **OUTIL**

Prestations dans le cadre de la mission d'animation

### **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :**

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

### **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, Charente Nature

### **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Europe, Etat
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 4 000 €

### **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

D2, D3, D4, D7

**INDICATEURS DE SUIVI ET D’EVALUATION DE LA MESURE D1**

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficience
<p>• <b>Nombre de formations organisées et nombre de participants</b>  → chiffres annuels  → chiffres cumulés</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Contenu de la formation</b>  → thèmes abordés</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Oui / non</b></p> <p><u>Points analysés :</u>  → nombre de participants aux formations</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Nombre de formations organisées</b></p> <p>→ % de l'objectif atteint</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Oui / non</b></p> <p><u>Points analysés :</u>  → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel  → efficacité de la mesure (oui / non)</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>

## Action D2

### REALISATION DE PLAQUETTES D'INFORMATION DESTINEES AU GRAND PUBLIC

#### Objectifs opérationnels :

Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial du site

Eviter la dégradation du site



Habitats et espèces visés : tous/toutes

#### Territoire concerné :

L'ensemble du site Natura 2000

Surface d'application de l'action : 621 ha

### OBJECTIFS DE L'ACTION

#### EFFETS ATTENDUS :

Appropriation des enjeux biologiques et des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB par le grand public.

NOMBRE DE PLAQUETTES DISTRIBUEES : 1 000

### JUSTIFICATION

La population locale, et de passage, ne possède souvent qu'une connaissance partielle de la richesse et de l'intérêt du patrimoine naturel du site.

Le développement d'actions de sensibilisation du public à l'intérêt environnemental du site doit permettre une meilleure appropriation des enjeux biologiques et des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB. Il permettra également de valoriser le site comme support d'activités pédagogiques et de découvertes touristiques.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Des documents écrits (type plaquette) informeront sur les richesses et la fragilité du site et seront déposés en différents lieux publics (office de tourisme, mairies) et à l'accueil des établissements d'hébergement (campings, hôtels et restaurants...).

Ces plaquettes rappelleront également la démarche Natura 2000 et les précautions d'usage dans un site naturel sensible.

Elles ne dévoileront en aucun cas l'emplacement précis des espèces sensibles.

### OUTIL

Prestation dans le cadre de la mission d'animation

### MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

### STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, prestataire spécialisé

### PLAN DE FINANCEMENT ET COUT

- Financeurs potentiels : Etat, Europe
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 6 000 €

### FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

D1, D3, D4, D7

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE D2**

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficience
<p>• <b>Nombre de plaquettes distribuées</b>  → chiffres annuels  → chiffres cumulés</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Contenu de la plaquette</b>  → thèmes abordés</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Oui / non</b></p> <p><u>Points analysés :</u>  → nombre de participants aux réunions publiques</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Nombre de plaquettes distribuées</b></p> <p>→ % de l'objectif atteint</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Oui / non</b></p> <p><u>Points analysés :</u>  → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel  → efficacité de la mesure (oui / non)</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>

Action D3  
**CARTOGRAPHIE DES CHEMINS DU SITE**

Objectifs opérationnels :

Eviter la dégradation du site

Territoire concerné :

Le massif des Chaumes Boissières

Surface d'application de l'action : 408 ha



Habitats visés : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130) Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne (9340)

Habitats d'espèces visés : chênaies thermophiles, chênaies-frênaies thermophiles, ourlets forestiers thermophiles

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Lucane cerf-volant (1083), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046)

## OBJECTIFS DE L'ACTION

### EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : meilleure maîtrise des impacts négatifs de la circulation des engins motorisés.
- à moyen terme : amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

## JUSTIFICATION

Dans le massif des Chaumes Boissières, il n'y a pas correspondance entre les chemins autorisés à la circulation des engins motorisés figurant sur le plan annexé à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), et les chemins effectivement pratiqués par ces derniers. De fait, la situation des chemins a évolué entre les extraits du plan cadastral de l'APPB et la situation actuelle, avec par exemple de nouveaux chemins créés. La cartographie des chemins existants servira de base à l'action suivante, l'objectif final étant d'établir un consensus sur les chemins ouverts à la circulation motorisée, afin de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

- Analyse sur le terrain des chemins : repérage au GPS, rentrée d'informations descriptives (largeur, type de revêtement, état du revêtement).
- Indication du statut des chemins (ruraux, privés).
- Report cartographique.

## OUTIL

Prestation dans le cadre de la mission d'animation

## MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

## **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

## **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Etat, Europe
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 8 500 €

## **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

D1, D2, D4, D7

## **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Sans objet

Action D4  
**CARTOGRAPHIE DES CHEMINS AUTORISES A LA CIRCULATION DES VEHICULES  
TOUT TERRAIN**

Objectifs opérationnels :

Eviter la dégradation du site

Territoire concerné :

Le massif des Chaumes Boissières

Surface d'application de l'action : 408 ha



Habitats visés : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysson-Sédion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130) Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne (9340)

Habitats d'espèces visés : chênaies thermophiles, chênaies-frênaies thermophiles, ourlets forestiers thermophiles

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Lucane cerf-volant (1083), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046)

## OBJECTIFS DE L'ACTION

### EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : meilleure maîtrise des impacts négatifs de la circulation des engins motorisés.
- à moyen terme : amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

## JUSTIFICATION

Actuellement de nombreux chemins et espaces ouverts sont empruntés à travers le site par des véhicules tout-terrain. Une nouvelle définition des chemins pouvant être utilisés est donc nécessaire, afin de préserver les habitats et espèces du site.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

- Analyse et cartographie des chemins du site (action D3)
- Définition des chemins ouverts à la circulation des engins tout-terrain au regard de la réglementation (« la circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation du public »), des enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, et des prescriptions de l'APPB. Report cartographique.
- Mise en place de panneaux d'information comprenant la cartographie des chemins utilisables par les véhicules tout-terrain (action D6).
- Fermeture des chemins non utilisables.

## OUTIL

Subvention

## MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

## **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

## **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Etat, Europe
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 2 000 €

## **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

D1, D2, D3, D7

## **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Sans objet.

Action D5  
**ETUDE PREALABLE A LA RESORPTION DES DECHARGES SAUVAGES**

Objectifs opérationnels :

Supprimer les causes de dégradation, si elles persiste  
Eviter la dégradation du site



Territoire concerné :

Le massif des Chaumes Boissières

Surface d'application de l'action : 408 ha

Habitats visés : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130) Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne (9340) Grotte naturelle (8310)

Habitats d'espèces visés : chênaies thermophiles, chênaies-frênaies thermophiles, ourlets forestiers thermophiles

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Lucane cerf-volant (1083), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046)

## OBJECTIFS DE L'ACTION

### EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : résorption d'une source de dégradation du site Natura 2000
- à moyen terme : amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

## JUSTIFICATION

Des décharges sauvages, plus ou moins volumineuses, sont présentes au sein des habitats et habitats d'espèces du site, dans le massif des Chaumes Boissières (forêt de chênes verts, pelouses, grottes et anciennes carrières...). Au droit de ces dépôts, la végétation caractéristique des habitats est supprimée ou dégradée, des pollutions du sol sont possibles selon la nature des dépôts. De plus ces dépôts donnent une image dégradée du site et leur présence appelle au dépôt d'autres déchets.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Etude préalable définissant :

- les caractéristiques des dépôts actuels : volume et nature des matériaux
- les modalités d'enlèvement et d'exportation vers des lieux de stockage ou recyclage
- le coût de l'opération.

## OUTIL

Subvention

## MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Collectivités locales

### **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, bureau d'études spécialisé

### **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Etat, Europe
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 10 000 €

### **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

D6, D7

### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE**

Sans objet

Action D6  
**RESORPTION DES DECHARGES SAUVAGES**

Objectifs opérationnels :

Supprimer les causes de dégradation, si elles persistent  
Eviter la dégradation du site



Territoire concerné :

Le massif des Chaumes Boissières

Surface d'application de l'action : 408 ha

Habitats visés : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alyso-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130) Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne (9340) Grotte naturelle (8310)

Habitats d'espèces visés : chênaies thermophiles, chênaies-frênaies thermophiles, ourlets forestiers thermophiles

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Lucane cerf-volant (1083), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046)

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : résorption d'une source de dégradation du site Natura 2000
- à moyen terme : amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

**JUSTIFICATION**

Des décharges sauvages, plus ou moins volumineuses, sont présentes au sein des habitats et habitats d'espèces du site, dans le massif des Chaumes Boissières (forêt de chênes verts, pelouses, grottes et anciennes carrières...). Au droit de ces dépôts, la végétation caractéristique des habitats est supprimée ou dégradée, des pollutions du sol sont possibles selon la nature des dépôts. De plus ces dépôts donnent une image dégradée du site et leur présence appelle au dépôt d'autres déchets.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Enlèvement des déchets à l'aide d'un tractopelle ou de tout autre engin en fonction de la configuration du terrain, de l'accessibilité (nature des chemins), des déchets concernés.
- Sensibilisation des usagers du site à travers des panneaux d'information (action D7).
- Enquête sur les filières locales de collecte et de valorisation des déchets (déchetteries...), sur leur amélioration possible, et information auprès des usagers.

**OUTIL**

Subvention

**MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :**

Collectivités locales

## STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB

## PLAN DE FINANCEMENT ET COUT

- Financeurs potentiels : Etat, Europe
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 80 000 €

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

D5, D7

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE D6

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Effizienz
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre et volume de dépôts enlevés → chiffres annuels → chiffres cumulés</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquence : tous les ans</li><li>- Echelle : site Natura 2000</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nature des dépôts enlevés → thèmes abordés</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquence : tous les ans</li><li>- Echelle : site Natura 2000</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Oui / non</li></ul> <p><i>Points analysés :</i> → Etat biologique des habitats concernés</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquence : tous les 5 ans</li><li>- Echelle : site Natura 2000</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de dépôts enlevés</li></ul> <p>→ % de l'objectif atteint</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquence : tous les ans</li><li>- Echelle : site Natura 2000</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Oui / non</li></ul> <p><i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquence : tous les ans</li><li>- Echelle : site Natura 2000</li></ul>

Action D7  
**MISE EN PLACE DE PANNEAUX D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION A  
L'ENTREE DU SITE**

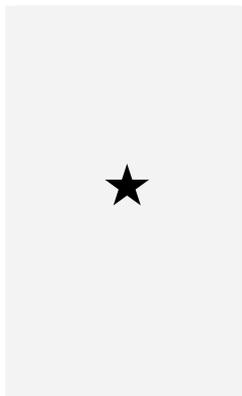
Objectif opérationnel :

*Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial  
du site*

Territoire concerné :

*L'ensemble du site Natura 2000*

Surface d'application de l'action : 621 ha



Habitats et espèces visés : tous/toutes

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

EFFETS ATTENDUS :

Appropriation des enjeux biologiques et des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB par la population locale, les randonneurs et les touristes.

NOMBRE DE PANNEAUX INSTALLEES : 5

### **JUSTIFICATION**

Afin de préserver les habitats et les espèces, il est important d'informer le public (usagers locaux, randonneurs...) de la présence et de l'intérêt des espaces naturels, et des précautions d'usage à respecter pour préserver l'environnement.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

Mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation à l'environnement. Ces panneaux seront sobres et discrets pour ne pas porter atteinte à la qualité paysagère du site. Ils seront implantés sur le site de La Font qui Pisse et aux principales entrées du massif des Chaumes Boissières.

Ils informeront :

- de la présence du site Natura 2000, de son intérêt, de l'existence d'espèces sensibles protégées au niveau européen, de la fragilité des habitats...
- des précautions d'usage à respecter : éviter la cueillette des plantes et le piétinement excessif des fleurs et du sous-bois, pratique des engins motorisés limitée, ne pas jeter de déchets (existence d'une déchetterie), risques d'incendie élevés en saison sèche...
- du danger lié à l'existence d'anciennes carrières en bordure de chemins.

### **OUTIL**

Prestation dans le cadre de la mission d'animation

### **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :**

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

### **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB, prestataire spécialisé

### **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Etat, Europe
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 9 000 €

**FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

D1, D2, D3, D4, D6

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE D7**

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficienc
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de panneaux installés</li> <li>→ chiffres annuels</li> <li>→ chiffres cumulés</li> </ul> <p>- Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations communiquées sur le panneau</li> <li>→ thèmes abordés</li> </ul> <p>- Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui / non</li> </ul> <p><i>Points analysés :</i> → nombre de participants aux réunions publiques</p> <p>- Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de panneaux</li> </ul> <p>→ % de l'objectif atteint</p> <p>- Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui / non</li> </ul> <p><i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)</p> <p>- Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</p>

Action D8  
**ANIMATIONS AUPRES DES SCOLAIRES**

Objectif opérationnel :

*Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial du site*



Habitats et espèces visés : tous/toutes

Territoire concerné : L'ensemble du site  
Natura 2000

Surface d'application de l'action : 621 ha

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

#### EFFETS ATTENDUS :

Apprentissage des observations naturalistes, sensibilisation à la nature, meilleure connaissance du site.

OBJECTIFS QUANTITATIFS : Deux animations d'une demi-journée par an

### **JUSTIFICATION**

Le but du programme de découverte de la nature est de faire connaître aux enfants la richesse et diversité du monde animal et végétal du site, mais aussi sa vulnérabilité, et les actions qui sont entreprises pour le préserver.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Interventions dans les écoles des communes du site et des alentours : conférences, sorties sur le terrain encadrées par des associations de naturalistes
- Travaux en classe : expositions, affiches...

### **OUTIL**

Prestation dans le cadre de la mission d'animation

### **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :**

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

### **STRUCTURES RESSOURCES**

Charente Nature, CREN, AILAN, ONCFS

### **PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

- Financeurs potentiels : Etat, Europe
- Budget prévisionnel sur 5 ans : 2 000 €

### **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

D1, D2, D7

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE D8**

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficience
<p>• <b>Nombre d'animations organisées</b>  → chiffres annuels  → chiffres cumulés</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Contenu de l'animation</b>  → thèmes abordés</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Oui / non</b></p> <p><u>Points analysés :</u>  → nombre de participants aux animations</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Nombre de formations organisées</b></p> <p>→ % de l'objectif atteint</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>	<p>• <b>Oui / non</b></p> <p><u>Points analysés :</u>  → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel  → efficacité de la mesure (oui / non)</p> <p>- Fréquence : tous les ans  - Echelle : site Natura 2000</p>

Action D9  
**INFORMATION DU PUBLIC SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU  
DOCOB**

Objectif opérationnel :

*Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial  
du site*



Habitats et espèces visés : tous/toutes

Territoire concerné : L'ensemble du site  
Natura 2000

Surface d'application de l'action : 621 ha

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

#### EFFETS ATTENDUS :

Appropriation des enjeux biologiques et des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB par le grand public.

OBJECTIFS QUANTITATIFS : Réalisation d'un site internet ; parution d'une lettre d'information annuelle ; un article publié chaque année dans la presse locale.

### **JUSTIFICATION**

Les actions de communication sur la démarche Natura 2000 doivent être poursuivies tout au long de la phase de mise en œuvre des actions.

Les habitants, élus, socio-professionnels, usagers, doivent être régulièrement informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB et des possibilités offertes par ce programme.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Edition d'une lettre d'information annuelle de 2 pages permettant aux acteurs du territoire de se tenir informé des démarches engagées dans le cadre de la phase de mise en œuvre du DOCOB. Elle sera distribuée aux membres du Comité de Pilotage et sera mise à disposition des communes pour diffusion auprès des habitants.
- Insertion d'articles dans les journaux municipaux ou des communautés de communes : ces journaux peuvent être le support d'informations ciblées sur un sujet particulier (contrats Natura 2000, actions spécifiques...).
- Réalisation d'un site internet : il a pour vocation de faciliter l'accessibilité à une information régulièrement mise à jour concernant les richesses du site ainsi que l'avancement de la démarche Natura 2000. Celui-ci peut comprendre notamment :
  - \* Une présentation de la démarche Natura 2000 (les Directives, le réseau Natura 2000, le DOCOB, les objectifs, les étapes...),
  - \* Une présentation du site (surface, localisation, description, habitats, espèces, activités économiques, enjeux,...),
  - \* Une présentation des outils contractuels Natura 2000 (Contrats Natura 2000 forestier et non agricole-non forestier, Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt), chartes Natura 2000),
  - \* Les actualités (avancée du DOCOB, rôle de la structure animatrice, avancement des actions, date de réunions,...)
  - \* Les contacts,
  - \* Les documents à télécharger (lettres d'information, DOCOB, cartes, textes réglementaires,...)...

Le site est à suivre et à mettre à jour régulièrement.

## OUTIL

Prestation dans le cadre de la mission d'animation

## MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

## STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB

## PLAN DE FINANCEMENT ET COUT

- Financeurs potentiels : Etat, Europe
- Budget prévisionnel sur 5 ans :
  - Une lettre d'information annuelle (1,5 jours + édition en 5 000 ex.) : 2 500 €, soit sur les 6 premières années du DOCOB : 12 500 €.
  - Création d'un site internet : Rédaction du contenu (2 100 €) + conception du site (3 000 €) + référencement du site et mise à jour annuelle (750 €/an) : 8 850 €.

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

D1, D2, D7, D8

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficiace
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de lettres distribuées → <i>chiffre annuel</i> → <i>chiffre cumulé</i></li><li>• Nombre d'articles insérés dans la presse locale → <i>chiffres annuels</i> → <i>chiffres cumulés</i></li><li>• Nombre de visiteurs du site internet</li></ul> <p>- Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contenu des supports d'information (lettre, article, site internet) → <i>thèmes abordés</i></li></ul> <p>- Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Oui / non</li></ul> <p><i>Points analysés :</i> → <i>nombre de visiteurs du site internet</i> → <i>nombre de participants aux manifestations organisées dans le cadres de Natura 2000 (sorties découverte, exposition, formations, réunions publiques, ...)</i></p> <p>- Fréquence : n - Echelle : site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de lettres distribuées et d'articles publiés</li></ul> <p>→ <i>% de l'objectif atteint</i></p> <p>- Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Oui / non</li></ul> <p><i>Points analysés :</i> → <i>moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel</i> → <i>efficacité de la mesure (oui / non)</i></p> <p>- Fréquence : tous les ans - Echelle : site Natura 2000</p>

# E. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET EVALUATION DES EFFETS DU DOCOB

Action E1 : Suivi de la végétation des pelouses sèches et des formations à genévriers

Action E2 : Suivis périodique des espèces animales d'intérêt communautaire

Action E3 : Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol

Action E4 : Suivi de la carrière « Rocamat » après réaménagement

Action E1  
**SUIVI DE LA VEGETATION DES PELOUSES SECHES ET DES FORMATIONS A  
GENEVRIERS**

Objectifs opérationnels :

Améliorer la connaissance des milieux et des espèces

Suivre l'évolution du site

Territoire concerné :

Les parcelles en pelouses calcicoles et en formations à genévriers

Superficie d'application de l'action : 37,85 ha



Habitats visés :

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi (6110), Parcours sub-steppeiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea(6220) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130)

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

EFFETS ATTENDUS : Suivi de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire du site.

OBJECTIFS QUANTITATIFS : Suivi de 10 placettes.

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Les inventaires biologiques ont été réalisés en 2001 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis notamment d'identifier et de localiser les habitats d'intérêt communautaire. La réalisation d'un suivi périodique de l'évolution des habitats et pelouses sèches et formations à genévriers a pour but d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du site et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre des actions du DOCOB. Il convient pour cela de mener des suivis scientifiques périodiques.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

L'action porte sur le suivi de l'évolution des surfaces d'habitats de pelouses sèches et formations à genévriers, et sur celui de l'évolution de l'état de conservation de ces habitats. Il s'agit de :

- Localiser les placettes à suivre au sein du site Natura 2000 en suivant un plan d'échantillonnage ; localisation cartographique et par GPS, pose de repères fixes sur place ;
- La taille des placettes sera adaptée à l'échelle de suivi visée (communauté végétale ou assemblage de communautés végétales) ;
- Nombre de placettes à suivre : 7 sur pelouses calcicoles, 3 sur formations à genévriers ;
- 2 passages à réaliser dans l'année (mai et juillet) ;
- Réaliser des relevés phytosociologiques : coefficients d'abondance – dominance, répartition par strates de hauteur, nature des espèces, ...
- Paramètres pouvant être suivis : typicité des formations, répartition des espèces patrimoniales et des espèces banales, dérive nitratophile, dérive dynamique, ...

Les modalités de suivis de la végétation sont à définir de manière homogène pour l'ensemble des sites Natura 2000 de pelouses sèches de Poitou-Charentes, de manière à faciliter le traitement régional des données. Un référentiel méthodologique est en cours de formalisation par la DIREN Poitou-Charentes et sera validé en CSRPN.

**OUTILS**

Mission d'animation du DOCOB

## MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

## STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Associations naturalistes, CREN

## COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

COUT INDICATIF UNITAIRE PREVISIONNEL :

1 journée par placette soit 400 €

BUDGET PREVISIONNEL SUR 5 ANS :

Pour le suivi de 10 placettes : 4 000 €

FINANCEURS POTENTIELS :

Etat, Europe

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Nombre de placettes suivies

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

E2, E3, E4

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE E1

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficienne
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de relevés réalisés</li></ul> <p>→ chiffres annuels → chiffres cumulés</p> <p>- Fréquence : tous les 2 ans - Echelle : Habitats de pelouses sèches et formations à genévriers du site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Types, fréquence et localisation des inventaires réalisés</li></ul> <p>- Fréquence : tous les 2 ans - Echelle : Habitats de pelouses sèches et formations à genévriers du site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Oui / non</li></ul> <p><i>Points analysés :</i> → caractérisation de l'état de conservation des habitats → mise en évidence des dynamiques → corrélations avec la mise en œuvre des autres actions du DOCOB</p> <p>- Fréquence : tous les 2 ans - Echelle Habitats de pelouses sèches et formations à genévriers du site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de relevés réalisés par rapport au prévisionnel</li></ul> <p>→ % de l'objectif atteint</p> <p>- Fréquence : tous les 2 ans - Echelle : Habitats de pelouses sèches et formations à genévriers du site Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Oui / non</li></ul> <p><i>Points analysés :</i> → moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)</p> <p>- Fréquence : tous les 2 ans - Echelle : Habitats de pelouses sèches et formations à genévriers du site Natura 2000</p>

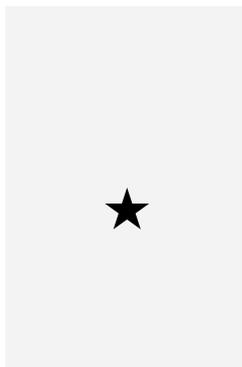
Action E2  
**SUIVI PERIODIQUE DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Objectifs opérationnels :

Améliorer la connaissance des milieux et des espèces  
Suivre l'évolution du site

Territoire concerné :  
Le site Natura 2000

Surface d'application de l'action : 621 ha



Espèces visées :

Toutes les espèces animales d'intérêt communautaire

### OBJECTIFS DE L'ACTION

Actualiser régulièrement les données sur les espèces animales d'intérêt communautaire.

### JUSTIFICATION

Les inventaires biologiques ont été réalisés en 2001 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats et espèces d'intérêt communautaire. La réalisation d'un suivi périodique de l'évolution des habitats et espèces a pour but d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du site et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre des actions du DOCOB. Il convient pour cela de mener des suivis scientifiques périodiques, voire dans certains cas des études complémentaires.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les suivis portent sur les espèces suivantes :

#### Chauves-souris :

- *Méthodologie* : des petites colonies de Grand Murin, Grand et Petit Rhinolophe, Minioptère de Shreibers, sont présentes en période d'hibernation dans les grottes de Fontaury, du Cruzeau, et d'Armelle ; le suivi consistera à vérifier la présence et les effectifs de ces colonies. Par ailleurs des sondages à l'aide de détecteurs à ultra-sons auront pour but de vérifier l'intérêt du site comme zone de chasse pour les chauves-souris : identification des espèces et localisation des principales zones de chasse.

Recherche d'autres gîtes potentiels de reproduction (prospection des bâtiments propices, recherche des cavités arboricoles favorables)

- *Périodicité* : un suivi à réaliser l'année n+5 (n= année de démarrage de la mission d'animation).

- *Temps passé* : 8 jours.

#### Odonates :

- *Méthodologie* : observation directe, capture au filet pour identification avec relâché sur place, récolte d'exuvies.

- *Périodicité* : un suivi à réaliser l'année n+5 (n= année de démarrage de la mission d'animation).

- *Temps passé* : 2 jours.

#### Lépidoptères :

- *Méthodologie* : observation directe, capture au filet si nécessaire pour identification avec relâché sur place.

- *Périodicité* : un suivi à réaliser l'année n+5 (n= année de démarrage de la mission d'animation).

- *Temps passé* : 2 jours.

**Coléoptères :**

- *Méthodologie* : observation directe, prospection des cavités de feuillus âgés.
- *Périodicité* : un suivi à réaliser l'année n+5 (n= année de démarrage de la mission d'animation).
- *Temps passé* : 2 jours.

**OUTIL**

Prestation dans le cadre de la mission d'animation

**MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :**

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

**STRUCTURES RESSOURCES**

Charente Nature, ONCFS, animateur du DOCOB

**PLAN DE FINANCEMENT ET COUT**

Financeurs potentiels : Etat, Europe

Budget prévisionnel sur 5 ans : **8 400 €.**

**FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

E1, E3, E4

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE E2**

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficienne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'inventaires réalisés</li> <li>→ chiffres annuels</li> <li>→ chiffres cumulés</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : Site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types, fréquence et localisation des inventaires réalisés</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : Site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui / non</li> <li><i>Points analysés :</i></li> <li>→ caractérisation de l'état de conservation des espèces</li> <li>→ mise en évidence des dynamiques</li> <li>→ corrélations avec la mise en œuvre des autres actions du DOCOB</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : Site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'inventaires réalisés par rapport au prévisionnel</li> <li>→ % de l'objectif atteint</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : Site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui / non</li> <li><i>Points analysés :</i></li> <li>→ moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel</li> <li>→ efficacité de la mesure (oui / non)</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : Site Natura 2000</li> </ul>

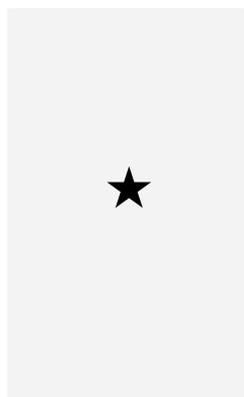
Action E3  
**SUIVI CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS ET DE L'OCCUPATION DU SOL DU SITE  
NATURA 2000 ET DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS**

Objectifs opérationnels :

*Améliorer la connaissance des milieux et  
des espèces  
Suivre l'évolution du site*

Territoire concerné :  
*Le site Natura 2000*

Surface d'application de l'action : 621 ha



Habitats et espèces visées :  
*Tous/toutes*

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

Actualiser régulièrement la cartographie des habitats et habitats d'espèces, et de l'occupation du site, afin d'optimiser les actions à entreprendre

### **JUSTIFICATION**

Les inventaires biologiques ont été réalisés en 2001 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats et espèces d'intérêt communautaire. La réalisation d'un suivi périodique de l'évolution des habitats et espèces a pour but d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du site et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre des actions du DOCOB. Il convient pour cela de mener des suivis scientifiques périodiques, voire dans certains cas des études complémentaires.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

L'action porte sur le suivi de l'évolution des surfaces d'habitats et d'habitats d'espèces, et sur celui de l'évolution de l'état de conservation de ces habitats.

- suivi de la répartition des habitats : mise à jour du SIG (cartes « occupation du sol » et « habitats naturels » du DOCOB) à réaliser l'année n+5 (n = année de démarrage de l'animation).
- suivi de l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire : pour chaque habitat, désignation d'un échantillonnage de parcelles devant faire l'objet du suivi (nombre de parcelles dépendant de la superficie totale de l'habitat dans le site) ; sur ces parcelles, relevés phyto-sociologiques sur des dispositifs permanents (placettes ou transects), à réaliser l'année n+5 ; présence /absence d'espèces d'intérêt patrimonial.

### **OUTIL**

Prestation dans le cadre de la mission d'animation

### **MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :**

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

### **STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du DOCOB

## PLAN DE FINANCEMENT ET COUT

Financeurs potentiels : Etat, Europe

Budget prévisionnel sur 5 ans :

- actualisation du SIG : (5 jours l'année n+5) : 3 750 €
- suivi de l'état de conservation des habitats (5 jours l'année n+5) = 3 750 €.

Soit un total de l'action de **7 500 €**.

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

E1, E2, E4.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE E3

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficienc
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation de la cartographie de l'occupation du sol et des habitats</li> <li>→ chiffres annuels</li> <li>→ chiffres cumulés</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : le site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modes d'occupation du sol et types d'habitats identifiés et cartographiés</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : le site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui / non</li> <li><u>Points analysés</u> :</li> <li>→ caractérisation de l'état de conservation des habitats</li> <li>→ mise en évidence des dynamiques</li> <li>→ corrélations avec la mise en œuvre des autres actions du DOCOB</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : le site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et types d'analyses réalisés</li> <li>→ % de l'objectif atteint</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : le site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui / non</li> <li><u>Points analysés</u> :</li> <li>→ moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel</li> <li>→ efficacité de la mesure (oui / non)</li> <li>- Fréquence : tous les 5 ans</li> <li>- Echelle : le site Natura 2000</li> </ul>

Action E4  
**SUIVI DE LA CARRIERE « ROCAMAT » APRES REMISE EN ETAT**

Objectifs opérationnels :

Améliorer la connaissance des milieux et des espèces  
Suivre l'évolution du site

Territoire concerné :

Le site de l'ancienne carrière « Rocamat »

Surface d'application de l'action : 1,3 ha



Habitats visés :

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210), Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires (5130)  
Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne (9340)

Habitats d'espèces visés : chênaies thermophiles, chênaies-frênaies thermophiles, ourlets forestiers thermophiles

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe (1303), Grand murin (1324), Minioptère de Schreibers (1310)

### OBJECTIFS DE L'ACTION

Suivre la dynamique du milieu dans la zone de carrière dont l'exploitation vient de s'achever et qui a fait l'objet d'une remise en état.

### JUSTIFICATION

L'ancienne carrière Rocamat est un terrain inclus dans les boisements, forêt de chêne vert à l'est et boisement thermophile à l'ouest. Elle se présente comme un terrain au sol décapé occupé par une végétation éparse en partie de type rudéral, avec en bout de parcelle une fosse profonde aux bords abrupts et des merlons de terre recolonisés par la végétation ligneuse. Le réaménagement de cette carrière était prévu en 2002.

Il est intéressant de suivre l'évolution des divers milieux présents, une fois le réaménagement réalisé, afin de :

- observer la présence éventuelle d'habitats d'intérêt communautaire (pelouse rupicole calcaire...);
- pouvoir éventuellement influencer sur cette évolution : par exemple fauchage de certains secteurs pour maintenir un couvert herbacé de type pelouse calcicole.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Méthodologie :

Cinq ans après la réhabilitation, faire une cartographie des habitats naturels, le groupement végétal et la flore constitutive. Noter les espèces animales d'intérêt et rechercher la présence de chauves-souris dans la galerie verticale ("puits aux moines") après remplacement du grillage par des barreaux.

Périodicité : année n+5

Temps passé : Habitats et flore : 4 jours

Chauves-souris : 2 jours

### OUTIL

Prestation dans le cadre de la mission d'animation

### MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ACTION :

Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

### STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Charente Nature,

## PLAN DE FINANCEMENT ET COUT

Financeurs potentiels : Etat, Europe

Budget prévisionnel sur 5 ans : 3 600 €

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

E1, E2, E3

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE E4

Quantitatifs	Qualitatifs	Pertinence	Efficacité	Efficienne
<p>• <b>Nombre de relevés réalisés</b></p> <p>→ chiffres annuels → chiffres cumulés</p> <p>- Fréquence : n+5 (n = année de remise en état du site) - Echelle : l'ancienne carrière Rocamat</p>	<p>• <b>Types, fréquence et localisation des inventaires réalisés</b></p> <p>- Fréquence : n+5 (n = année de remise en état du site) - Echelle : l'ancienne carrière Rocamat</p>	<p>• <b>Oui / non</b></p> <p><u>Points analysés</u> :</p> <p>→ caractérisation de l'état de conservation des habitats et espèces → mise en évidence des dynamiques</p> <p>- Fréquence : n+5 (n = année de remise en état du site) - Echelle : l'ancienne carrière Rocamat</p>	<p>• <b>Nombre de relevés réalisés par rapport au prévisionnel</b></p> <p>→ % de l'objectif atteint</p> <p>- Fréquence : n+5 (n = année de remise en état du site) - Echelle : l'ancienne carrière Rocamat</p>	<p>• <b>Oui / non</b></p> <p><u>Points analysés</u> :</p> <p>→ moyens (humains et financiers) mis en œuvre par rapport au prévisionnel → efficacité de la mesure (oui / non)</p> <p>- Fréquence : n+5 (n = année de remise en état du site) - Echelle : l'ancienne carrière Rocamat</p>

# **TABLEAUX DE BORD DE SUIVI DES ACTIONS**

Code	Sujet de la mesure	Objectif de gestion	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Moyens mis en œuvre (€)	Efficiences	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration
A1	Maintien des pelouses calcicoles et des formations à genévriers	Maintenir	37,85 ha sous charte Natura 2000	% réalisé				
A2	Restauration des pelouses calcicoles et des formations à genévriers	Restaurer	37,85 ha sous contrat Natura 2000	% réalisé				
A3	Entretien des pelouses calcicoles et des formations à genévriers	Entretien	37,85 ha sous contrat Natura 2000	% réalisé				
A4	Gestion pastorale des pelouses calcicoles	Entretien	4 ha sous contrat Natura 2000	% réalisé				
A5	Cicatrisation de l'ancienne piste d'auto-cross	Restaurer	Réalisation des travaux de cicatrisation	Action réellement réalisée ?				
A6	Convention de gestion pour les pelouses calcicoles et les formations à genévriers	Préserver, entretenir	37,85 ha sous conventionnement	% réalisé				
A7	Réduction d'une zone ouverte à l'aménagement dans le document d'urbanisme de Châteauneuf	Préserver	Modification du zonage du document d'urbanisme de Châteauneuf	Action réellement réalisée ?				
B1	Maintien de prairies de fauche	Maintenir	5 ha sous charte Natura 2000	% réalisé				
B2	Entretien des prairies de fauche	Entretien	2,5 ha de prairies entretenues	% réalisé				
B3	Entretien des berges d'un ruisseau	Entretien	2 900 m de linéaire de berge sous contrat	% réalisé				
B4	Débroussaillage de l'entrée d'une grotte	Restaurer	Dégagement de la végétation encombrante de l'entrée de la grotte	Action réellement réalisée ?				
C1	Maintien des boisements et de leur gestion extensive	Maintenir, entretenir	50 ha de boisements sous charte Natura 2000	% réalisé				
C2	Conservation d'arbres ou sénescents	Maintenir, entretenir	10 ha de boisements intégrant des arbres sénescents	% réalisé				
C3	Réaliser une gestion jardinée des ourlets forestiers	Maintenir, entretenir	10 ha d'ourlets forestiers gérés	% réalisé				
C4	Maintien de clairières forestières	Maintenir, entretenir	10 ha de clairières entretenues	% réalisé				
D1	Information des structures d'encadrement des activités de loisirs	Informers	4 formations sur 5 ans	% réalisé				
D2	Elaboration et diffusion de plaquettes d'information grand public	Informers	- Elaboration de la plaquette - 1000 plaquettes diffusées	% réalisé				
D3	Cartographie des chemins du site	Eviter la dégradation du site	Etude et cartographie des chemins	Etude réalisée ?				

Code	Sujet de la mesure	Objectif de gestion	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Moyens mis en œuvre (€)	Efficiences	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration
D4	Cartographie des chemins utilisables par les engins tout-terrain	Eviter la dégradation du site	Cartographie des chemins	Cartographie réalisée ?				
D5	Etude préalable à la résorption des décharges sauvages	Eviter la dégradation du site	Etude préalable	Etude réalisée ?				
D6	Résorption des décharges sauvages	Eviter la dégradation du site	Travaux de résorption des décharges sauvages	% de travaux réalisés				
D7	Conception et pose de panneaux	Informers	- Elaboration des panneaux - Pose de 5 panneaux	% réalisé				
D8	Animation auprès des scolaires	Informers	2 animations/an	% réalisé				
D9	Information sur la mise en œuvre du DOCOB	Informers	- Un site internet - 1 lettre d'information annuelle - 1 article publié dans la presse locale/an	% réalisé				
E1	Suivi de la végétation des pelouses sèches et des formations à genévriers	Connaître, suivre	Un suivi tous les 2 ans	% réalisé				
E2	Suivi des espèces animales	Connaître, suivre	Un suivi tous les 5 ans	% réalisé				
E3	Suivi des habitats et de l'occupation du sol	Suivre	Mise à jours des cartes habitats et occupation du sol tous les 5 ans	Cartes fournies ?				
E4	Suivi de la carrière Rocamat après remise en état	Connaître, suivre	Un suivi 5 ans après la remise en état	Suivi réalisé ?				

## GLOSSAIRE

**AILAN** : Association Intercommunale pour les Loisirs et les Activités Nature.

**Annuelle (plante)** : se dit d'une plante dont la totalité du cycle de végétation dure moins d'un an.

**APB**: Arrêté de Protection de Biotope.

**Basiphile** : qui préfère les terrains de caractère basique.

**Biodiversité** : variété des espèces vivantes peuplant la biosphère ou un écosystème donné.

**Calcicole** : se dit d'une espèce végétale poussant sur les sols riches en calcaire.

**CDMR** : Calcaires et Diorites du Moulin du Roc.

**Chasmophytique** : se dit d'une plante capable de coloniser les fentes des rochers.

**Chênaie pubescente** : formation végétale à chêne pubescent.

**Climax** : stade d'équilibre d'un écosystème, relativement stable (du moins à échelle humaine) conditionné par les seuls facteurs édaphiques et/ou climatiques.

**Composées** : très vaste famille de plantes herbacées dont les fleurs, petites et nombreuses, sont réunies en capitules serrés ressemblant parfois à des fleurs simples (ex. pâquerette, bleuet, pissenlit).

**Crassulescence** : état des plantes crassuléscentes, c'est-à-dire à feuilles charnues, pulpeuses, qui permettent le stockage d'eau et la vie en milieu aride (ex. joubarbe).

**CREN** : Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

**CTE** : Contrat Territorial d'Exploitation.

**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière.

**Graminées** : famille de plantes monocotylédones aux épis de fleurs discrètes, aux fruits farineux réduits à des grains, à tiges cylindriques, creuses et portant des nœuds.

**Habitat** : partie d'un biotope effectivement occupée par une espèce.

**MAE** : Mesure agro-environnementale.

**Mésophile** : terme s'appliquant à des organismes ne tolérant pas les valeurs extrêmes d'un facteur écologique (ex. sécheresse-humidité).

**Ombellifères** : famille de plantes herbacées caractérisées par une inflorescence en ombelle, simple ou composée ; ombelle : inflorescence dans laquelle les pédoncules partent tous d'un même point pour s'élever au même niveau, comme les rayons d'un parasol.

**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

**PDRN** : Plan de Développement Rural National

**Pelouse** : formation végétale herbacée, constituée de végétaux de petite taille d'origine naturelle ou secondaire.

**POS** : Plan d'Occupation du Sol.

**Prairie** : formation végétale herbacée dense assez haute, dont le dynamisme naturel vers un stade boisé est stoppé par la pratique régulière des coupes ou du pâturage.

**Primaire (végétation)**: se dit d'une végétation originelle n'ayant pas subi les effets directs ou indirects d'interventions humaines.

**Rejet** : pousse apparaissant à la base d'une tige ou sur le pourtour d'une souche.

**Reviviscence** : qualité d'un organisme capable d'entrer en anabiose (vie ralentie) dans de mauvaises conditions, pour reprendre une vie active dans des conditions meilleures.

**Ripisylve** : formation d'arbres et d'arbustes installés le long des cours d'eau.

**Rupicole** : qui vit dans les rochers et habitats rocheux.

**Secondaire (végétation)** : se dit d'une végétation ayant subi les effets directs ou indirects d'interventions humaines.

**Série de végétation** : ensemble composé d'un climax et des groupements qui y conduisent ou en dérivent.

**Sub-atlantique** : se dit des espèces à tendance atlantique, mais dont l'aire va plus loin vers l'est.

**Sub-méditerranéenne** : se dit des espèces à tendance méditerranéenne, mais dont l'aire va plus loin vers le nord.

**Thérophyte** : plante passant la saison défavorable à la végétation sous forme de graines.

**Xérophile** : se dit d'une espèce pouvant s'accommoder de milieux secs.

**Xéro-thermophile** : se dit d'une espèce pouvant s'accommoder de milieux secs et qui se développe de préférence dans des sites chauds et ensoleillés.

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation.

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale.



## ANNEXE I : OUTILS DE FINANCEMENT DES ACTIONS DU DOCOB

Actions du DOCOB	Mode de financement	Type d'aide mobilisable	Programme	Fonds européens visés	Codification de la mesure ou de l'action
A2	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32301P
A3	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32304R
A4	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32303R
A5	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	
A6	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	
B2	MAEt	Etat/Europe	PDRH	FEADER	
	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32304R
B3	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32311P et A32311R
B4	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	
C2	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	F27012
C3	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	F27005
C4	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	F27001
D4	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	
D5	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	
D6	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	